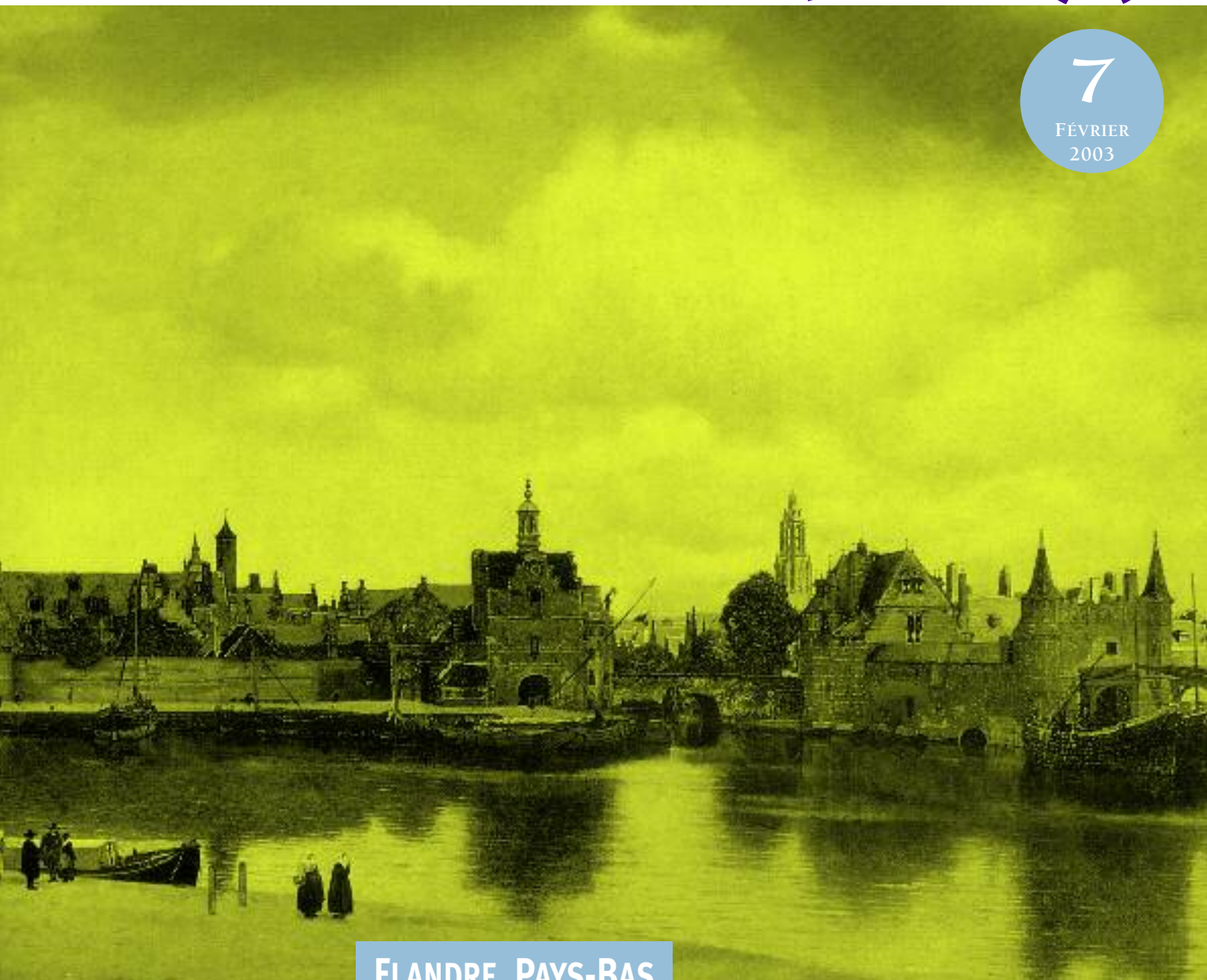


BIBLIOTHÈQUE(S)

7

FÉVRIER
2003

FLANDRE, PAYS-BAS

Éditorial par Gérard Briand **1** Bibliobrevés **4** **FLANDRE** • La Belgique déshabillée, par Julien van Borm **10**
 Ces décrets qui ont réformé les BP, par Marc Storms **13** De l'avenir des BU, par Julien van Borm **17** La VVBAD veille sur les bibliothèques, par Geert Puype **20** **PAYS-BAS** • La lecture publique aux Pays-Bas, un long fleuve tranquille, par Corinne Bouquin-Chupeau **22** Les BU néerlandaises se mobilisent, par Matthijs van Otegem **26** Quatre associations et une fédération, par Marian Kören **29** La Bibliothèque royale à l'heure numérique, par Matthijs van Otegem **30** L'Institut néerlandais de Paris – De l'isolement des centres culturels étrangers en France, par Virginie Kremp **33** La société des bibliothèques d'art aux Pays-Bas, par Michiel Nijhoff **36** **UNE LANGUE COMMUNE** • Une maison pour le néerlandais, par Azadeh Kavian **37**
 Les phares du Nord, par Azadeh Kavian **39** Sonnet, par Jan H. Mysjkin **40** **Actualités de l'ABF** Les gens. Correspondants régionaux de BIBLIOTHÈQUE(S). En bref **42** Mois du patrimoine : journal d'une bibliothèque rurale, par Christine Alméras **44** Former les usagers : enjeux et écueils, par Claude Taccetti et Corinne Prévost **47** Comment gérer les espaces multimédias ? par Michèle Langara **49** Bibliothèques publiques et handicap mental, par Carine Mano **51** Portrait Parcours professionnel d'une bénévole, interview par Virginie Kremp **54** Espaces et architectures Le Sud-Ouest s'équipe d'une médiathèque intercommunale, par Frank Mei **56** Dans le centre d'Amsterdam, par Virginie Kremp **58** Histoire Arraché au feu : le sauvetage du patrimoine culturel juif de Wilna, par David. E. Fishman **59** Bibliomonde Catalogne : un bond dans la modernité, par Virginie Kremp **65** Parole(s) d'éditeur Entretien avec Bernard Béal, Éditions Biotop **68** Notes de lectures **71** Bévues de presse : l'information aux yeux bandés, Jean-Pierre Tailleur (A. Carro-Réhaut) • Une méthode d'évaluation des pratiques de conservation préventive dans un service d'archives, réalisé par le Centre interrégional du livre (Arles), par Stéphane Ipert et Al (Sylvie Hamzaoui) • Recherches récentes en sciences de l'information : convergences et dynamiques / Recent Research in Information Sciences : Converging and Dynamic Trend, Actes du colloque international 21 et 22 mars 2002, Toulouse (Joëlle Muller) • Les archives électroniques : manuel pratique, Catherine Dhérent (Joëlle Muller) • Nous avons reçu **74** Tribune **75** Annonces **78**



Publication bimestrielle
paraissant depuis 1907
Éditée par l'**Association des
bibliothécaires français**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Gérard Briand

Rédactrice en chef
Virginie Kremp
virginie@abf.asso.fr

Secrétaire de rédaction
Dominique Pradat
dominique@abf.asso.fr

Comité de rédaction
Geneviève Boulbet,
Gérard Briand, Ridha Brini,
Isabelle De Cours,
Sylvie Hamzaoui,
Jean-François Jacques,
Benoît Lecoq, Aude Roller

Publicité - Diffusion
ABIS - Caroline Paganucci
Téléphone : 01 40 22 63 11
Télécopie : 01 55 33 10 31
cpaganucci@wanadoo.fr

Maquette-Mise en pages
M.-C. Carini et Pictorus

Abonnements 2003
France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1104G82347
ISSN : 1632-9201
Dépot légal : février 2003

Impression : Jouve, Paris

BIBLIOTHÈQUE(s)

REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS
est analysée dans la base
Pascal produite par l'INIST
et dans la base LINA.

Couverture : Johannes Vermeer
(1632-1675). Vue sur Delft. (Gezicht
op Delft). 98 x 117,5 cm. Musée
Mauritshuis, La Haye, Pays-Bas.
© Musée Mauritshuis, La Haye,
Pays-Bas.

Éditorial

Ce septième numéro de *BIBLIOTHÈQUE(s)* est consacré aux bibliothèques de Flandre et des Pays-Bas qui seront les prochains invités du Salon du livre de Paris en mars.

Les bibliothécaires français liront sans doute avec une certaine envie l'évolution de ces bibliothèques dont l'histoire de la création est souvent proche de la nôtre, malgré d'évidentes différences régionales. Personnellement, je retiendrai deux choses principales : leur développement est souvent le résultat d'une volonté politique respectueuse des besoins des citoyens, même si elle s'appuie sur une législation incomplète. Ainsi confortés dans leurs missions, les bibliothécaires flamands et néerlandais ont su développer entre eux la coopération.

C'est bien cet état d'esprit qui doit nous animer aujourd'hui. En effet, les échanges d'information et les échanges entre professionnels de différentes nations, tout comme la promotion auprès des instances européennes du rôle des bibliothèques, contribuent à la construction d'une Europe où nous souhaitons voir la culture et le libre accès à l'information participer au développement de chaque citoyen. Ce thème fera d'ailleurs l'objet de notre prochain congrès à Aubagne, en juin 2003.

Nous remercions nos collègues flamands et néerlandais et leurs associations d'avoir participé à ce numéro et d'avoir ainsi contribué à une meilleure communication entre professionnels européens.

Gérard BRIAND

Prochain congrès ABF

« Europe - information - libertés »

Destination Aubagne
Centre de congrès Agora

13-16 juin 2003

- Ateliers,
- conférences,
- assemblées générales,
- et plus de 80 exposants au salon professionnel.

ATELIERS-CONFÉRENCES
ABF – Tél. : 01 55 33 10 30
abf@abf.asso.fr www.abf.asso.fr

SALON PROFESSIONNEL
ABIS – Tél. : 01 40 22 63 11
abis@abf.asso.fr



Au sommaire des prochains numéros de **BIBLIOTHÈQUE(s)**

- n° 8 : Francophonie – avril 2003
- n° 9 : Provence-Alpes-Côte d'Azur – juin 2003
- n° 10 : Livres d'artistes – juillet 2003
- n° 11 : Centres de documentation – octobre 2003
- n° 12 : Laïcité – décembre 2003

BIBLIothèque(s)

7

FÉVRIER
2003

Sommaire

4 **Bibliobrevés**

Dossier **FLANDRE, PAYS-BAS**

FLANDRE

- 10 La Belgique déshabillée, par JULIEN VAN BORM
- 13 Ces décrets qui ont réformé les BP, par MARC STORMS
- 17 De l'avenir des BU, par JULIEN VAN BORM
- 20 La VVBAD veille sur les bibliothèques, par GEERT PUYPE

PAYS-BAS

- 22 La lecture publique aux Pays-Bas, un long fleuve tranquille, par CORINNE BOUQUIN-CHUPEAU
- 26 Les BU néerlandaises se mobilisent, par MATTHIJS VAN OTEGEM
- 29 Quatre associations et une fédération, par MARIAN KÖREN
- 30 La Bibliothèque royale à l'heure numérique, par MATTHIJS VAN OTEGEM
- 33 L'Institut néerlandais de Paris
De l'isolement des centres culturels étrangers en France, par VIRGINIE KREMP
- 36 La société des bibliothèques d'art aux Pays-Bas, par MICHIEL NIJHOFF

UNE LANGUE COMMUNE

- 37 Une maison pour le néerlandais, par AZADEH KAVIAN
- 39 Les phares du Nord, par AZADEH KAVIAN
- 40 Sonnet, par JAN H. MYSJKIN

Les opinions exprimées dans BIBLIothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Actualités de l'ABF

- 42 Les gens. Correspondants régionaux de *BIBLIothèque(s)*. En bref
- 44 Mois du patrimoine : journal d'une bibliothèque rurale, par CHRISTINE ALMÉRAS
- 47 Former les usagers : enjeux et écueils, par CLAUDE TACCETTI et CORINNE PRÉVOST
- 49 Comment gérer les espaces multimédias ? par MICHÈLE LANGARA
- 51 Bibliothèques publiques et handicap mental, par CARINE MANO

Portrait

- 54 Parcours professionnel d'une bénévole, interview par VIRGINIE KREMP

Espaces et architectures

- 56 Le Sud-Ouest s'équipe d'une médiathèque intercommunale, par FRANK MEI
- 58 Dans le centre d'Amsterdam, par VIRGINIE KREMP

Histoire

- 59 Arraché au feu : le sauvetage du patrimoine culturel juif de Wilna, par DAVID. E. FISHMAN

Bibliomonde

- 65 Catalogne : un bond dans la modernité, par VIRGINIE KREMP

Parole(s) d'éditeur

- 68 Entretien avec Bernard Béal, Éditions Biotop

71 Notes de lectures

75 Tribune

78 Annonces

Liste des annonceurs

- | | |
|--|------------------|
| • Borgeaud Bibliothèques | 2° de couverture |
| • Geac | 3° de couverture |
| • Filmolux | 4° de couverture |
| • Jean Touzot Librairie internationale | p. 25 |
| • Électre | p. 53 |



Agenda

• **6 mars, Paris**, bibliothèque Buffon, journée d'étude « Réflexion sur l'écriture et les nouvelles technologies » proposée par le groupe Ile-de-France de l'ABF dans le cadre des Jeudis du Savoir Plus. Animée par Sophie Charrier, auteur et animatrice d'ateliers d'écriture, et Joëlle Dautricourt, graphiste. Prix adhérents ABF : 25 €, non adhérents : 40 €. Rens. : Annick Guinary, tél. : 01 48 92 44 62.

• **10-11 mars, Paris**, journée d'étude sur les « pratiques de lecture et choix d'albums pour les tout-petits », organisée par ACCES. Prix : 154 €. 28, rue Godefroy-Cavaignac - 75011 Paris.

• **12-14 mars, Charleville-Mézières**, stage de littérature jeunesse et marionnettes par le Centre international d'études en littérature de jeunesse et Ricochet, ouvert à tous. Tél. : 03 24 56 56. webmaster@ricochet-jeunes.org

• **17-18 mars**, journée d'étude organisée par l'ADBGV (Association des directeurs des bibliothèques de grandes villes) portant précisément sur l'avenir des bibliothèques des grandes villes. www.adbgv.asso.fr

• **17-18 mars, Strasbourg**, deuxièmes rencontres nationales des discothécaires et bibliothécaires musicaux sur l'histoire de l'accordéon, la politique d'acquisitions musicales et les pratiques diverses en Europe. Gratuit. www.discothecaires.ouvaton.org

• **31 mars-1^{er} avril, Paris**, journées thématiques d'ACCES « Animer et observer ». Prix : 231 €. Adresse ci-dessus.

• **3 avril, Paris**, bibliothèque Buffon, journée d'étude « Documents sonores en section jeunesse » proposée par le groupe Ile-de-France de l'ABF dans le cadre des Jeudis du Savoir Plus. Prix adhérents ABF : 25 €, non adhérents : 40 €. Rens. : Carole Verbregue, tél. : 01 56 71 52 00.

suite p. 6

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE KANDINSKY

Fermée durant deux ans pour travaux, la Documentation générale du musée national d'Art moderne/Centre de création industrielle a réouvert ses portes le 16 octobre sous le nom de bibliothèque Kandinsky. Ses collections rendent compte de la création artistique dans les domaines des arts plastiques, du design, du cinéma expérimental, de la photographie et de la vidéo, soit près de 200 000 ouvrages imprimés. À noter aussi les fonds d'archives de grands peintres du XX^e siècle dont Léger, Brancusi, Delaunay...



Bibliothèque Kandinsky, Centre Pompidou.

Dans ses espaces rénovés, la bibliothèque offre une salle de lecture de 64 places aux professionnels du monde de l'art, de l'architecture, du design, ainsi qu'aux universitaires et aux étudiants en DEA.

<http://www.centrepompidou.fr>



© Institut international de la marionnette

■ LA C2LR LANCE SON SITE WWW.C2LR.NET

Accessible depuis octobre après deux ans de travail, la C2LR (agence de coopération pour le livre en Languedoc-Roussillon) a mis au point un site particulièrement intéressant pour les professionnels partout en France. Divisé en 7 rubriques, il permet aussi de s'inscrire en ligne aux formations de la C2LR et de s'abonner à *Contrepoint(s)*, revue du livre dans la région. À découvrir d'urgence pour consulter ou s'en inspirer.

■ WWW.AFRILIVRES.COM, S'EST PARTI !

L'association Afrilivres, groupement de plus de 40 éditeurs africains, a lancé son site Internet (annoncé depuis un an) le 12 novembre à la librairie Le Furet (Lille). Pour la première fois, l'édition africaine de langue française se dote d'un outil de promotion qui propose des informations mises à jour sur plus de 800 titres achetables en ligne. Tél. : 06 75 79 72 36.

■ STAGE

Littérature jeunesse et marionnettes sont au programme d'un stage à Charleville-Mézières (voir agenda).

« LE CHANT DU MONDE » SELON BRON

Le Chant du monde est un recueil de textes écrits par des adolescents du quartier Bron-Parilly (69) qui ont participé durant deux mois à un atelier d'écriture poétique, animé par Jean-Marie Berthier et Driss Chajri, calligraphe. Réalisé en partenariat avec le centre social, ce travail, qui s'est achevé par un spectacle public, a permis à un groupe d'adolescents rebelles de mieux s'intégrer à la médiathèque de Bron et a transformé leur comportement. Pour Marie-Noëlle George, la directrice, la meilleure façon de lutter contre la violence est l'accès à la création.





■ INTERCOMMUNALITÉ : L'ADBDP S'INVESTIT

Les deux tiers des communes et de la population française sont concernés par une structure intercommunale (*La Gazette des communes* du 4 novembre 2002). Or, si la carte de France de l'intercommunalité n'est pas encore achevée, celle des bibliothèques l'est encore moins. L'ADBDP (Association des directeurs de bibliothèques

départementales de prêt) a décidé de faire un état des lieux.

Une étude détaillée du réseau est confiée à un consultant. Parallèlement, l'ADBDP met en place un observatoire de ce réseau qui mettra à jour régulièrement et diffusera des informations administratives ou juridiques sur les bibliothèques.

Rens : Didier Guilbaud.
Tél. : 02 47 31 43 67.

Qu'est-ce qu'un contrat ville-lecture ?

Quelques-uns en parlent, d'autres l'ont, certains en souhaitent un, beaucoup ne savent pas vraiment de quoi il s'agit. Le groupe ABF Rhône-Alpes y a consacré une journée d'étude en 2002. Preuve qu'il était nécessaire de faire le point.

Officialisés par une circulaire de Catherine Trautmann en 1998, le contrat ville-lecture est un engagement entre une collectivité locale et le ministère de la Culture, représenté par la DRAC, pour assurer la mise en place et le financement de missions réalisées autour de la bibliothèque.

Ces contrats peuvent s'articuler autour de la création ou de l'extension d'un équipement ou d'actions littéraires. Dans ce dernier cas, le dispositif est piloté par la bibliothèque à laquelle s'associent des élus et la chaîne locale du livre. L'objectif consiste à confirmer la bibliothèque dans ses missions locales et éducatives, développer la formation initiale des professionnels, diffuser la littérature contemporaine et le patrimoine écrit.

Les moyens engagés sont de l'ordre de 15 000 à 30 000 euros annuels, le contrat étant signé sur trois ans. Le travail s'effectue en deux temps : un état des lieux permet de lister des actions potentielles, de fédérer les énergies et de vérifier la cohérence des actions. Il est parfois nécessaire de recruter un coordinateur de projet et de recourir à une société d'audit.



Depuis deux ans, une quarantaine de contrats ont été signés (Chambéry, Grenoble, Pont-de-Claix, Virarais-Lignon, ...). À Sainte-Marie-de-la-Réunion, il a permis d'installer une résidence d'écrivain, un centre de transcription en braille pour les déficients visuels et de recruter un médiateur pour coordonner les BCD. À Poitiers, l'accent a été mis sur la remise de chèques-livres et la création d'un service de portage de livres à domicile.

Que se passe-t-il après expiration des contrats ? Il dépend de la volonté de la ville de poursuivre les actions entamées, malgré l'arrêt des subventions de l'État. Ville-lecture par contrat après avoir répondu à un appel de la préfecture et de la DRAC en 1990, Aubagne poursuit son engagement à le rester depuis 1999, après reprise du contrat par la DLL en 1998. Depuis 1999, la ville ne reçoit pas de subventions particulières, mais sa volonté de lutter contre l'illettrisme l'a poussée à créer un comité régional « ville-lecture » et à nommer des coordinateurs. Les projets sont montés en partenariat avec tous les services de la ville (enfance, éducation).

S.-A.C. - V.K.

Agenda

• **3 avril, Bourgoin-Jallieu (38)**, « Acquérir des livres avec un budget inférieur à 5 000 euros ». Ce stage à l'attention des salariés ou bénévoles fait partie des formations proposées au 2^e trimestre 2002 par la BDP de l'Isère. Contact Marie-Annick Girard, tél. : 04 76 63 30 70.

• **24-27 avril, Bordeaux**, « Escale du livre », nouvelle appellation du salon du livre de Bordeaux sur le thème « Ici et ailleurs » présidé par Michel Serres. Tél. : 05 56 43 04 35.

• **9 mai, Paris**, conférence pour bibliothécaires organisée par l'association des centres culturels européens, bibliothèques et centres de documentation, dans le cadre des manifestations « Jungle urbaine ». Intervenants : Britt-Marie Häggström, José Alfonso, ... Rens. : 01 53 59 12 43.

• **19-20 mai, Dijon**, stage sur la recherche d'informations sur Internet proposé par Bibliest, (centre de formation des bibliothèques Bourgogne-Franche-Comté à l'université de Bourgogne). Formatrice : Lise Herzahft, Lyon-I. Rens. : 03 80 39 51 09.

International

■ **L'IFLA A RENFORCÉ SA COLLABORATION** avec IPA (International Publishers Associations) en créant un groupe de défense du droit à la liberté d'expression dans les domaines imprimé et électronique, droit conforme à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. IPA représente les éditeurs de livres et de périodiques à travers des associations nationales, régionales et spécialisées.

■ **LA REVUE DES LIVRES** pour enfants consacre son numéro de février à la Flandre et aux Pays-Bas : rappels historiques, étude des tendances actuelles, portraits d'auteurs-illustrateurs. Abonnements : 01 40 83 14 67.

■ **DE PIETJE BELL À HARRY POTTER, UN MONDE MERVEILLEUX**

Le musée Kunsthal de Rotterdam et la Bibliothèque royale ont présenté jusqu'au 5 janvier à Rotterdam une

vaste rétrospective internationale du livre pour enfants couvrant trois cents ans de littérature jeunesse. L'événement est relaté par La joie par les livres dans sa revue de février 2003.



■ **UNE BN NEUVE EN ANGOLA**

La Bibliothèque nationale d'Angola a réouvert ses portes après deux ans de fermeture pour travaux de rénovation : 8 nouveaux bureaux, un réseau informatique de 32 postes, une salle d'exposition, une cafétéria, une librairie et un cybercafé avec 5 ordinateurs font partie des nouveautés.

Créée en 1969, la bibliothèque souffrait de manque d'espace et de locaux vétustes. La rénovation permet de proposer au public des activités nouvelles autour de la lecture. Le prochain chantier portera sur la conservation des collections et la formation de personnel qualifié.

■ **BIBLIOTECA SAN GIOVANNI DI PESARO**

« Venez prendre le café chez nous et lire tranquillement votre journal ».

C'est en ces termes de bienvenue, déclinés sur 3 pages, que la médiathèque de Pesaro (côte Adriatique italienne) invitait les citoyens à découvrir leur nouvel équipement inauguré le 22 juin. Une gageure pour Antonella Agnoli, conceptrice, qui a dû s'accommoder de l'architecture d'un ancien couvent pour accueillir, sur



2 niveaux, les installations les plus modernes : salle multimédia avec poste TV satellite, box que l'on peut réserver à l'avance, plusieurs espaces enfants et adultes.



Maria Rosa Ramos (à gauche) est directrice de la BN d'Angola.

■ PLURALITÉ CULTURELLE À L'HONNEUR EN ANDALOUSIE

L'immigration est un phénomène nouveau en Andalousie auquel les bibliothèques publiques ne sont pas préparées. Le conseil culturel du gouvernement régional a mis en place un plan d'intégration de l'immigration qui prévoit une étude géographique. Il est question pour les bibliothèques de former leurs professionnels à l'accueil des populations immigrées et de constituer des fonds adulte et jeunesse en arabe. Un site permettra aux immigrés d'accéder à l'information citoyenne.

■ HTTP:// WWW.UNESCO.ORG/LIT

L'Unesco a créé un site pour les traducteurs, bibliothécaires, et tous ceux qui travaillent à la découverte et à la diffusion des littératures encore inconnues : actualité des acteurs internationaux de la traduction littéraire, informations de référence et initiatives de participation et de mobilisation permettront une plus large et meilleure diffusion de la traduction littéraire de qualité.

■ **L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES TCHÈQUES**, dont plusieurs membres sont des invités réguliers du Congrès de l'ABF, a créé un club francophone pour servir de tremplin à la coopération entre les professionnels des deux pays.

Catalogne : catalogue collectif en cours

La Bibliothèque de Catalogne vient de s'engager dans la réalisation d'un catalogue collectif. Cette nouvelle révèle l'ampleur prise par l'institution depuis sa nomination, en 1981, comme Bibliothèque nationale. Une naissance récente qu'explique un siècle marqué par les dictatures cherchant à briser l'identité catalane.

Soumise aux aléas d'une vie politique tumultueuse, l'institution vit d'abord le jour en 1907 comme bibliothèque de l'Institut d'études catalanes, créée afin de développer la politique culturelle de la Catalogne et d'offrir un service public à la disposition des chercheurs et des étudiants.

Devenue bibliothèque centrale en 1931 avec la restauration de la République par un gouvernement autonome, elle fut à même de déployer son fonds et ses services et de s'installer dans l'ancien hôpital de Santa Creu. Une période floue s'installa pendant la guerre civile, où lui furent imposées des missions de bibliothèque universitaire.

Avec le retour du gouvernement autonome en 1981, le nouveau Parlement approuva une loi sur les bibliothèques qui éleva l'institution au rang de Bibliothèque nationale avec pour missions l'acquisition, la préservation et la diffusion du dépôt légal des imprimés de toute la Catalogne.

L'adoption, par le Parlement, de la loi de 1993 sur le système des bibliothèques permit une réorganisation scientifique et spatiale et l'informatisation du fonds, constitué de 3 000 000 documents – tous supports confondus – et de prestigieuses collections anciennes. La réserve des imprimés contient un grand nombre d'in-

La Bibliothèque de Catalogne est divisée en 4 départements :

- bibliographique,
- art graphique : 30 000 estampes,
- périodiques : plus de 30 000 titres de journaux catalans et internationaux,
- phonothèque : 280 000 documents sonores anciens et modernes, 8 000 vidéos.



La salle de lecture en forme de « U » est entourée d'une mezzanine où les chercheurs travaillent sur postes informatiques. Pour les personnes à mobilité réduite, des cabines de consultation ont été conçues au rez-de-chaussée.

cunables et de livres anciens répartis entre la section catalane et la section générale, riches d'ouvrages du Siècle d'or de la littérature espagnole. Le fonds Cervantes est le plus important au monde, tout comme « La Verdaguerina », qui regroupe les recueils et les éditions du poète catalan Verdaguer.

Le bâtiment fut rénové en 1998 par l'architecte Joan Rodon, qui sut mettre en valeur les murs et la toiture de l'ancien hôpital. Une annexe récente qu'un pont relie à l'ancienne structure a permis d'accroître la surface de 1 400 m² et accueille des magasins climatisés, conçus dans le pur respect des normes de conservation, sur 4 niveaux en sous-sol, soit 40 kilomètres linéaires. Un système de transport automatisé des documents permet de les acheminer en salle de lecture.

Établissement autonome, dirigé par un conseil constitué de membres du gouvernement, de la municipalité, de l'université et de l'association du personnel, la Bibliothèque de Catalogne rattrape à grands pas le retard causé par l'avènement difficile de la démocratie. Le catalogue, accessible sur fichiers manuels, est informatisé depuis 1990. La constitution du catalogue collectif prévoit une collaboration avec la bibliothèque du Musée national d'art catalan ainsi qu'avec toutes les bibliothèques spécialisées et publiques de la région.

DOSSIER



▶ 15



▶ 17



▶ 24





Flandre, Pays-Bas

Plus que deux pays, c'est une langue qui sera l'invitée d'honneur du Salon du livre de Paris 2003. Une langue parlée en Europe, de Groningen à Belle (en français, Bailleul), par plus de 20 millions d'habitants, dans des contrées jadis âprement disputées.

Le Livre, ce fut d'abord la Bible, présente dans chaque foyer. Les imprimeurs eurent le rôle que l'on sait dans la diffusion des idées de la Réforme et des Lumières.

Dès le XIX^e siècle, les bibliothèques organisèrent des réseaux. Peu après 1970, les lois sur la lecture favorisèrent la mise en place d'un système irriguant les lieux les plus retirés. Les techniques modernes de communication sont désormais largement employées et les sites multilingues¹ foisonnent, le tout dans l'intérêt des utilisateurs.

S'il fallait montrer qu'il n'y a pas de « petite » langue, ni de « petits » pays, le Salon du livre 2003 nous en donne l'occasion et nous fait découvrir des auteurs de qualité et des outils de diffusion performants.

Puisse la mise à l'honneur de la langue de Vondel nous inspirer les textes juridiques qui aideraient à une meilleure organisation de la lecture publique !

Daniel MAYEUR
Médiathèque d'Hénin-Beaumont (62)

1. BU de Groningue : <http://docserver.ub.rug.nl/>
Réseau des bibliothèques de Rotterdam : <http://www.rotterdamnet.nl/frame.html>
Répertoire en ligne des bibliothèques belges : http://bold.belnet.be/index_fr.html



JULIEN VAN BORM
 Directeur de la bibliothèque
 de l'UIA à l'université d'Anvers

La Belgique déshabillée

Fortement centralisée jusqu'en 1970, la Belgique a évolué vers une structure confédérale. La gestion et l'administration du pays sont maintenant assurées par les communautés et les régions, qui exercent de manière autonome leurs compétences dans les matières qui leur sont propres. Quatre réformes de l'État (1970, 1980, 1988-89 et 1993) ont été nécessaires. La vie des bibliothèques s'inscrit dans ce contexte encore inhabituel pour les citoyens¹.

La répartition des compétences au travers des réformes successives de l'État a évolué selon deux axes principaux. Le premier se rattache à la langue et, de manière plus large, à la culture dont les Communautés sont issues. Le concept de « Communauté » renvoie aux personnes qui la composent et aux liens qui les réunissent, à savoir la langue et la culture. La Belgique connaît 3 langues officielles : le français, le néerlandais et l'allemand. La Belgique actuelle est donc compo-

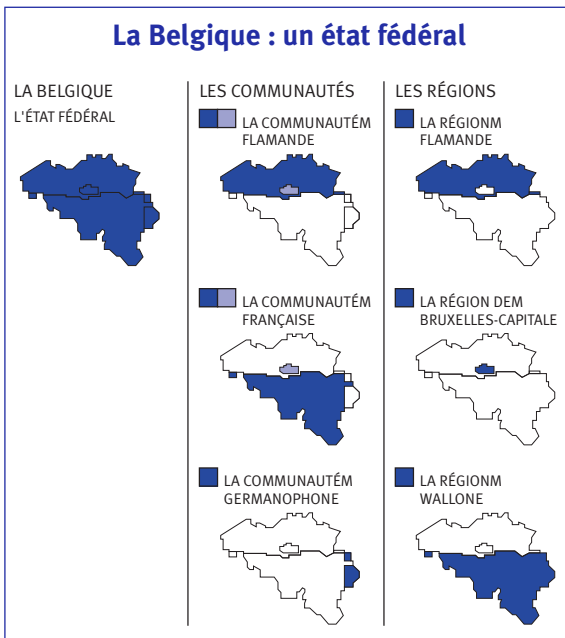
sée de 3 Communautés : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone qui correspondent à des groupes de population.

Le deuxième axe de la réforme de l'État trouve ses fondements dans l'histoire et, plus particulièrement, dans l'aspiration de certains à plus d'autonomie économique. Les Régions sont le fruit de ces aspirations. La création de 3 Régions en a été la conséquence: la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. Les Régions belges sont comparables, jusqu'à un certain point, aux États américains et aux *Länder* allemands. La pyramide de l'ancien état unitaire a laissé la place à un système plus complexe à 3 étages, qui est fort compliqué et pas toujours bien connu ni compris par les Belges eux-mêmes.

La Belgique en chiffres

• Nombre d'habitants	10 263 000 (2001) Bruxelles : 964 000 (9 %) Région flamande : 5 953 000 (58 %) Région wallonne : 3 346 000 (33 %) dont Communauté germanophone : 71 000
• Superficie	32 545 km ²
• Densité de la population	315 habitants au km ² (2001), mais une densité beaucoup plus grande en Flandre et en région bruxelloise qu'en Wallonie
• Produit national	263,3 milliards € (2001)
• Taux de croissance annuel	2,5 % (1999) – 2,8 % (2000) (estimation 2003 de 1,5 %)
• Répartition de la population active par secteur (2000) :	
– agriculture	72 973
– industrie	1 076 917
– services	2 942 674

1. Texte adapté du site Web de l'État fédéral belge
http://belgium.fgov.be/fr_index.htm



L'ÉTAT FÉDÉRAL, LES COMMUNAUTÉS ET LES RÉGIONS

L'étage supérieur est occupé par l'État fédéral, les Communautés et les Régions qui sont tous trois égaux en droit. Ils interviennent donc sur un pied d'égalité, mais dans des domaines différents. L'État fédéral conserve ses compétences dans les affaires étrangères, la défense nationale, la justice, les finances, la sécurité sociale, ainsi qu'une partie importante de la santé publique et des affaires intérieures.

Les Communautés et les Régions sont compétentes pour établir des relations avec l'étranger dans le cadre des domaines qu'elles gèrent. La gestion propre des Régions et des Communautés – la culture, l'éducation et dans une large mesure l'économie et la recherche scientifique – relèvent de leur compétence.

Les Régions flamande, Bruxelles-Capitale et wallonne ont des compétences dans les domaines qui touchent à l'occupa-

Les 3 Communautés sont fondées sur la notion de culture exprimée à travers les langues parlées. Ainsi la Communauté française exerce ses compétences dans les provinces wallonnes.

tion du « territoire » au sens large du terme, à savoir l'économie, l'emploi, l'agriculture, le logement, les travaux publics, l'énergie, les transports, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'urbanisme,

la rénovation rurale, la conservation de la nature, le crédit, le commerce extérieur, ainsi qu'une compétence de tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunes. Elles sont toutes trois pourvues d'un Conseil régional, d'un gouvernement et d'une administration propre.

À leurs côtés, les 3 Communautés sont fondées sur la notion de culture exprimée à travers les langues parlées. Ainsi la Communauté française exerce ses compétences dans les provinces wallonnes, déduction faite des communes germanophones, et à Bruxelles. La Communauté flamande exerce

ses compétences dans les provinces flamandes et à Bruxelles ; la Communauté germanophone exerce ses compétences dans les communes de la région de langue allemande, toutes situées dans la Province de Liège.

Les pouvoirs rattachés aux Communautés sont une série de matières connexes : culture (théâtre, bibliothèques, audiovisuel, etc.), enseignement, emploi des langues et les matières dites « personnalisables » qui comprennent la politique de santé (médecine préventive et curative) et l'aide aux personnes (protection de la jeunesse, aide sociale, aide aux familles, accueil des immigrants, etc.). Les Communautés sont également compétentes en matière de recherche scientifique et de relations internationales dans les domaines qui relèvent de leur compétence.

En Flandre, les institutions de la Communauté et de la Région étant fusionnées, il n'y a donc qu'un Conseil flamand et qu'un Gouvernement flamand.

• Les provinces

L'étage immédiatement inférieur est occupé par les provinces. Au lieu d'être soumises à l'État central, comme c'était le cas avant la réforme, elles doivent agir dans le cadre des compétences fédérales, communautaires ou régionales. Le pays est subdivisé en 10 provinces, 5 en Belgique francophone et 5 en Flandre.



Le nouveau système fédéral à 3 étages n'est pas toujours bien compris des Belges eux-mêmes.



• Les communes

À la base de l'édifice, les communes sont les organes du pouvoir les plus proches du citoyen (589 communes nouvellement groupées). Comme les provinces, elles sont soumises aux autorités supérieures. Selon les compétences exercées, elles relèvent donc soit de l'État fédéral, soit de la Communauté, soit de la Région. Elles sont financées et contrôlées en ordre principal par les Régions.

« Une structure politique, définie de manière précise, qui accorde plus d'importance à la qualité de la vie, [...] est le résultat [de cette décentralisation]. » Cette phrase extraite du site de l'État fédéral doit avant tout être lue comme un espoir pour un avenir assez lointain encore. La Belgique et ses citoyens essaient actuellement de vivre dans ce nouvel espace politique, économique et culturel créé au cours des trente dernières années. Cette nouvelle structure hautement compliquée permet aux Belges de continuer à vivre ensemble paisiblement dans une région de l'Europe où deux cultures se rencontrent, ce qui représente une richesse et génère à la fois un conflit des cultures.

LES BIBLIOTHÈQUES DANS LA NOUVELLE BELGIQUE

La plupart des bibliothèques en Belgique relèvent actuellement des compétences des 3 communautés culturelles, des provinces, des communes ou des autorités locales comme les universités.

Seules les bibliothèques dans les institutions fédérales de recherche relèvent encore de l'État fédéral. Tel est le cas de la Bibliothèque royale, la Bibliothèque nationale de la Belgique. Comme les compétences dans les domaines de la culture, de l'enseignement et de la recherche sont passées au niveau des Communautés, les bibliothèques au niveau fédéral, comme la Bibliothèque nationale, n'ont pas la vie facile dans cette nouvelle structure. La Bibliothèque nationale cherche une nouvelle identité et recentre ses activités sur les sciences humaines, tout en gardant sa collection nationale avec le dépôt légal et la Bibliographie de Belgique.

Toutes les bibliothèques publiques du pays dépendent des communes et/ou de Communautés. Les bibliothèques publiques ont connu depuis 1978 un développement fort dif-

férent, plus riche en Flandre qu'en Communauté française.

Les bibliothèques universitaires ne dépendent pas d'un ministère ou d'une direction centrale, mais directement et entièrement des autorités au niveau des universités. Il en est de même des médiathèques dans les polytechniques (enseignement supérieur non-universitaire (*hogeschole*) qui en Flandre ont subi une restructuration profonde et qui réclament un statut analogue aux universités.

La coopération entre bibliothèques belges se fait de plus en plus au niveau des Communautés. Cela n'empêche pas cependant que certaines formes de coopérations s'étendent au niveau national. Tel est le cas de la Conférence nationale des bibliothèques universitaires et de la Bibliothèque royale, qui va bientôt être dotée du statut d'une association sans but lucratif et recevra un nouveau nom : COBIRA. Les bibliothèques des 2 parties du pays s'efforcent en plus de collaborer dans des projets nationaux comme la création de catalogues collectifs et le prêt entre les bibliothèques. Peu nombreux sont les consortiums au niveau de la Belgique pour l'accès à l'information électronique. Ces consortiums s'organisent plutôt au niveau des Communautés bien que les éditeurs aient tendance à calculer leur revenu, et donc leurs prix, à une échelle nationale. Le financement direct des autorités communautaires de ces nouvelles formes d'information ne facilite pas la création des consortiums pour l'information au niveau fédéral. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Devroey Jean-Pierre, Dujardin Marianne, Van Borm Julien, Vandooren Françoise. *La Bibliothèque royale Albert 1^{er}*. Bruxelles : Fondation roi Baudouin, 2000. 68 p.
- Devroey Jean-Pierre, Dujardin Marianne, Van Borm Julien, Vandooren Françoise. *Le Mont des Arts – rapport de synthèse : une bibliothèque royale pour le troisième millénaire*. Séminaire la Bibliothèque royale Albert 1^{er}, 10 novembre 2000. Bruxelles : Fondation roi Baudouin, 2001. 26 p.
- Van Borm Julien, Dujardin Marianne. « Consortia for Electronic Library Provision in Belgium ». *Liber Quarterly*, 11 (2001), p. 14-34.

Pour la bibliographie de la Belgique, consulter le site http://www.kbr.be/start_fr.html

MARC STORMS

Directeur de la VVBAD (association des bibliothécaires, archivistes et documentalistes flamands) www.vvbad.be

Ces décrets qui ont réformé les BP

En cent cinquante ans, les bibliothèques publiques de Flandre (Belgique néerlandophone) ont connu une croissance spectaculaire.

La bibliothèque populaire du XIX^e siècle s'est métamorphosée en bibliothèque publique dynamique.

De nouvelles technologies ont fait leur entrée et des initiatives de coopération sont à l'ordre du jour.

Mais le plus important est que de plus en plus de Flamands ont trouvé le chemin de la bibliothèque publique.

Les bibliothèques publiques sont apparues il y a seulement près de deux siècles, ce qui fait d'elles les benjamines de la grande famille des bibliothèques, des archives et des centres de documentation. Nées vers 1800 aux États-Unis, elles sont une émanation du régime démocratique. Pour pouvoir participer à la vie politique du pays, chaque citoyen – au masculin!! – se devait d'être bien informé sur la société. Ceci amena les autorités à créer des bibliothèques publiques, où ces messieurs pouvaient assouvir leur soif d'information. Cette idée fit son chemin en Angleterre, dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas.

En Belgique, des initiatives très prudentes, comme les bibliothèques populaires, se caractérisaient surtout par leurs objectifs de charité. Il faut attendre 1921 pour que la loi Destrée apporte un cadre législatif et des règles à respecter. En vertu de cette loi, des bibliothèques publiques créées librement pouvaient bénéficier d'une subvention minimale, si elles remplassaient un nombre limité de conditions. Cette loi est restée en vigueur pendant une soixantaine d'années et elle est à l'origine d'une pléthore de petites bibliothèques, surtout d'inspiration idéologique, c'est-à-dire catholique, libérale ou socialiste (dans une société caractérisée par les « piliers »). À quelques exceptions près, les collections étaient très maigres et le personnel se composait surtout de bénévoles, d'instituteurs, de prêtres.

Suite à la réforme de l'État des années 1970, la Belgique fédérale n'est plus compétente pour la culture et l'enseignement, dont la responsabilité revient aux communautés néerlandophone, francophone et germanophone, qui disposent

chacune de leur propre législation et de leur propre régulation en matière de subventions. Le développement des bibliothèques publiques est donc différent d'une communauté à l'autre.

LE DÉCRET DE 1978

Le « Decreet betreffende het Nederlandstalige Openbare Bibliotheekwerk » du 19 juin 1978 fut une charnière dans la vie des bibliothèques publiques flamandes. Chaque commune flamande fut obligée de créer une bibliothèque publique ; la Communauté flamande intervenait largement pour le personnel, la construction et l'aménagement des bibliothèques. Les provinces subventionnèrent 60 % du fonctionnement, le coût des collections étant à la charge des communes.

Ce décret a fortement stimulé les bibliothèques publiques de Flandre, qui ont connu un essor remarquable à partir de 1980. Le personnel est compétent, et les ressources financières permettent d'accroître les collections. De nombreuses normes quantitatives régulent désormais le fonctionnement des bibliothèques. Après vingt ans, la Flandre dispose d'un réseau très dense, comprenant une bibliothèque ou son équivalent dans presque chaque zone d'habitation. Le nombre d'utilisateurs est passé de 15,8 % en 1977 à 27,3 % en 1999 et le nombre global de prêts de 24 à 52 millions.

FONCTIONNEMENT

Fin 2002, la Flandre compte environ 310 bibliothèques publiques solidement équipées, qui possèdent de belles collections de livres, de documents audiovisuels et plusieurs postes Internet. Elles emploient au total 2 500 personnes, ce qui correspond à un équivalent de 1 700 personnes à temps plein, deux tiers des postes étant assurés par des femmes.

Les bibliothèques flamandes réunies rassemblent environ 20 millions de livres et 2 millions de documents audiovisuels. Faciles d'accès de part l'amplitude horaire et les moyens mis à disposition, elles sont parmi les rares institutions culturelles à être fréquentées par les groupes socialement ou financièrement moins aisés. Une enquête de *Test-Achat* de 1998 indiquait un taux de satisfaction s'élevant à 78 %.

LE NOUVEAU DÉCRET SUR LA POLITIQUE CULTURELLE LOCALE

Le « Decreet houdende het stimuleren van een kwalitatief en integraal lokaal cultuurbelei » du 13 juillet 2001, qui remplace le décret de 1978, apporte de nouveaux éléments importants pour les bibliothèques publiques. Chaque commune est obligée, seule ou en collaboration avec une ou plusieurs communes, de créer et de développer une bibliothèque publique. À cet effet, elle reçoit une subvention forfaitaire de la Communauté flamande, destinée aux besoins en personnel. Dorénavant, les communes de 10 000 habitants reçoivent 50 000 € pour rémunérer leur personnel. Des communes plus grandes reçoivent une subvention de 6 € par habitant pour leur bibliothèque publique, à l'exception d'une quinzaine de villes centrales qui reçoivent une subvention relativement plus élevée.

75 % des collections imprimées doit être établi en néerlandais.

de 6 € par habitant pour leur bibliothèque publique, à l'exception

Quoique des normes détaillées fassent défaut, et en l'absence d'exigence de diplômes pour le personnel, le décret énumère différentes conditions que chaque bibliothèque communale doit remplir : la bibliothèque doit présenter une offre indépendante et multiforme. 75 % des collections imprimées doit être établi en néerlandais. La consultation et le prêt des matériaux imprimés de la propre collection sont gratuits. Le catalogue doit être automatisé et la bibliothèque doit être ouverte à des heures conviviales. Un bibliothécaire à temps plein et un personnel suffisamment nombreux doit être engagé. La bibliothèque est obligée de collaborer à des projets provinciaux concernant une politique régionale et à des initiatives qui regroupent toute la Communauté flamande.



Bibliothèque de la commune d'Aartselaar (Province d'Anvers), construite en 1994.

MISSION, VISION ET OBJECTIFS

Le nouveau décret définit la bibliothèque comme « un équipement de base où chaque citoyen peut poser des questions portant sur la culture, l'information et les loisirs [...] Les bibliothèques publiques diffusent la culture et la produisent, elles travaillent dans un esprit d'objectivité, indépendamment d'influences idéologiques, politiques et commerciales ». En outre, « elles créent les conditions nécessaires pour l'apprentissage tout au long de la vie, le développement culturel d'individus et le fonctionnement démocratique de la société ». Si la loi précédente mettait surtout l'accent sur la fonction informative de la bibliothèque, le nouveau décret insiste sur la notion de rencontre avec des groupes-cibles (jeunes, troisième âge, femmes, allochtones, illettrés, etc.).

Chaque bibliothèque devra également établir un plan de politique générale tous les six ans et un plan d'action annuel. Ceci implique de la part des bibliothécaires et de leurs autorités de tutelle une réflexion sur les buts à atteindre et les moyens pour y arriver.

Mais le vrai mot d'ordre pour les bibliothèques dans les années à venir, c'est la « coopération ». S'il fut un temps où les bibliothèques publiques étaient des îlots dans leurs communes, il faudra arriver à créer un archipel d'îlots reliés entre eux. Les bibliothèques publiques ne doivent plus se considérer comme des concurrents mais coopérer sur le plan logistique, promotionnel et au niveau des activités.

En outre, la coopération doit dépasser le cadre des seules bibliothèques publiques et être organisée avec d'autres types de bibliothèques : la VVBAD (association des bibliothèques, archives et centres de documentation flamands) bénéficie à cet effet d'une subvention des autorités flamandes dans le but de créer des liens entre bibliothèques, centres culturels et réseaux associatifs.

INITIATIVES SUPRALOCALES

La création du « Vlaams Centrum voor Openbare Bibliotheken » (VCOB) en avril 2000 fut la réponse à l'appui promis depuis longtemps aux bibliothèques publiques. Des collaborateurs et des responsables du projet ont été nommés à cet effet, ainsi que 5 conseillers de bibliothèques provinciales qui ont été engagés afin de surveiller les actions de base.

Le VCOB a pour mission le développement d'un réseau commun, d'un catalogue central et d'autres banques de données, ainsi que la mise à disposition de produits et de services collectifs. Concrètement, il s'agit de guider les bibliothèques en améliorant leurs compétences, en garantissant la qualité de service, en stimulant la recherche, en développant et centralisant les données et en favorisant la communication et la collaboration internationale.

Les subventions de la VCOB s'élèvent à 3,75 millions d'euros par an. Divers groupes de travail assez indépendants jusqu'ici se sont regroupés sous sa tutelle ; d'autres formes de collaboration, entre autres avec les Pays-Bas, ont été explorées.

Au niveau régional, la collaboration entre bibliothèques sera favorisée par les points d'appui provinciaux axés sur la politique des bibliothèques orientée vers les régions. La répartition des tâches entre ces points d'appui provinciaux et la base nationale est actuellement à l'ordre du jour.

LE VLACC ET LA BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE

Plus de 95 % des bibliothèques publiques sont informatisées. De nombreuses bibliothèques proposent leur catalogue en ligne sur Internet et/ou disposent de leur propre site.

En 1987, le Gouvernement flamand a créé le VLACC (catalogue central). Ce fut un accord de coopération entre 6 bibliothèques publiques centrales (Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand, Hasselt et Louvain). Le VLACC, accessible également par

Internet, comprend près de 600 000 notices bibliographiques de livres, d'articles de journaux en néerlandais et de vidéos de collections émanant de 6 bibliothèques publiques, mais généralement postérieures à 1975. Le VLACC contient en outre les collections des 2 bibliothèques équipées d'un service spécial pour aveugles et mal-voyants.

Le catalogue central est utilisé principalement pour le téléchargement de notices bibliographiques et pour la localisation de publications en fonction de prêts interbibliothèques. Les notices de supports musicaux et de CD manquent malheureusement en raison de divergences de points de vue quant à l'adoption d'un standard uniforme.

D'autre part, les Flandres occidentale et orientale ont créé en 1993 et 1996 leur propre réseau de bibliothèques provinciales, doté notamment d'un catalogue collectif par province. Les provinces d'Anvers, du Limbourg et du Brabant flamand ont des projets analogues. Les provinces s'efforcent de proposer pour 2005 un logiciel d'automatisation

de bibliothèque ASP (Application Service Provider), qui permettrait aux bibliothèques individuelles de se décharger d'un travail fastidieux et surtout coûteux.

La Flandre fut pionnière en matière d'introduction d'Internet dans les bibliothèques publiques. En 1997, l'ensemble des bibliothèques flamandes se vit confier un PC avec raccordement à Internet, relié à un site Internet propre, le Bibnet, qui donne accès au catalogue central et aux adresses et heures d'ouverture de toutes les bibliothèques publiques. Bibnet contient en outre le « Webwijzer » qui facilite la navigation sur Internet. Il s'agit d'un effort commun des bibliothèques publiques flamandes en vue de rendre accessibles des sites en néerlandais de grande qualité. Bibnet est conçu comme réseau virtuel privé,



Bibliothèque publique de la commune de Merelbeke en Flandre-Orientale, construite en 1996.

mais avec un volet public accessible par tous et une partie protégée pour les professionnels des bibliothèques. Grâce à la mise en place de ce réseau, la collaboration entre les bibliothèques publiques flamandes s'est indéniablement accélérée.

Cependant, VLACC, Bibnet ou les réseaux provinciaux ne doivent pas être considérés comme un aboutissement. La réalisation d'une bibliothèque numérique en Flandre est à l'ordre du jour. Le VCOB a déjà élaboré un projet, mais son prix élevé a provisoirement bloqué sa mise en œuvre. Quelques prémices ont pourtant vu le jour. Grâce au consortium établi sous la direction du VCOB, les bibliothèques intéressées peuvent consulter la banque de données en texte intégral de Mediargus (journaux nationaux et régionaux, ainsi que divers hebdomadaires et périodiques), à des tarifs très compétitifs. Des négociations sont en cours avec d'autres fournisseurs de contenu.

L'AVENIR : DES BIBLIOTHÈQUES EN TRANSITION ?

Les bibliothèques publiques flamandes ont parcouru un grand chemin, mais il reste toujours beaucoup à faire. Elles doivent prendre leur fonction informative davantage au sérieux. Ces dix dernières années, les investissements se sont concentrés sur la technologie de l'information et de la communication (automatisation, Internet, nouveaux médias). Il semble néanmoins que l'utilisateur considère toujours la bibliothèque avant tout comme un centre de prêt de livres.

Les bibliothèques publiques flamandes sont encore relativement peu présentes sur Internet, et les sites existants se limitent souvent à une page indiquant les heures d'ouverture ou un accès au catalogue. Il faudrait développer d'urgence un concept fort de portail commun qui comprendrait des conte-

nus numériques généraux, un service de recherche en ligne et une encyclopédie, des services qui informent les utilisateurs sur les nouvelles publications qui peuvent les intéresser, des conseils de lecture, auditifs et visuels, un calendrier d'activités locales et régionales...

La standardisation des tâches opérationnelles des bibliothèques est insuffisante. La plupart des communes flamandes comptant entre 12 500 et 17 500 habitants, le rayonnement de la majorité des bibliothèques s'avère insuffisant. En supprimant certaines tâches comme le catalogage ou la préparation de documents au prêt, la bibliothèque peut libérer du temps pour favoriser ses contacts avec les utilisateurs actuels et potentiels et pour les conseiller. Cela suppose toutefois que la compétence des bibliothécaires soit améliorée.

Les bibliothèques ont de nombreuses opportunités pour occuper une place déterminante dans la vie socioculturelle d'une commune. Grâce à la nouvelle législation, elles sont encouragées à s'occuper davantage du monde extérieur et à collaborer avec l'enseignement, le secteur culturel, la gestion du patrimoine, la vie associative...

C'est avec raison que le nouveau décret des bibliothèques propose des ambitions d'envergure aux bibliothèques publiques flamandes. Les défis ne manquent pas. Ces dernières décennies ont montré que la population flamande aime faire appel à des bibliothèques bien équipées. Les bibliothèques ont un avenir prometteur devant elles, à condition que les moyens financiers, opérationnels et les ressources humaines nécessaires soient mis à leur disposition afin de soutenir leur fonctionnement. ■

Traduction en français : Carine VAN BELLINGEN

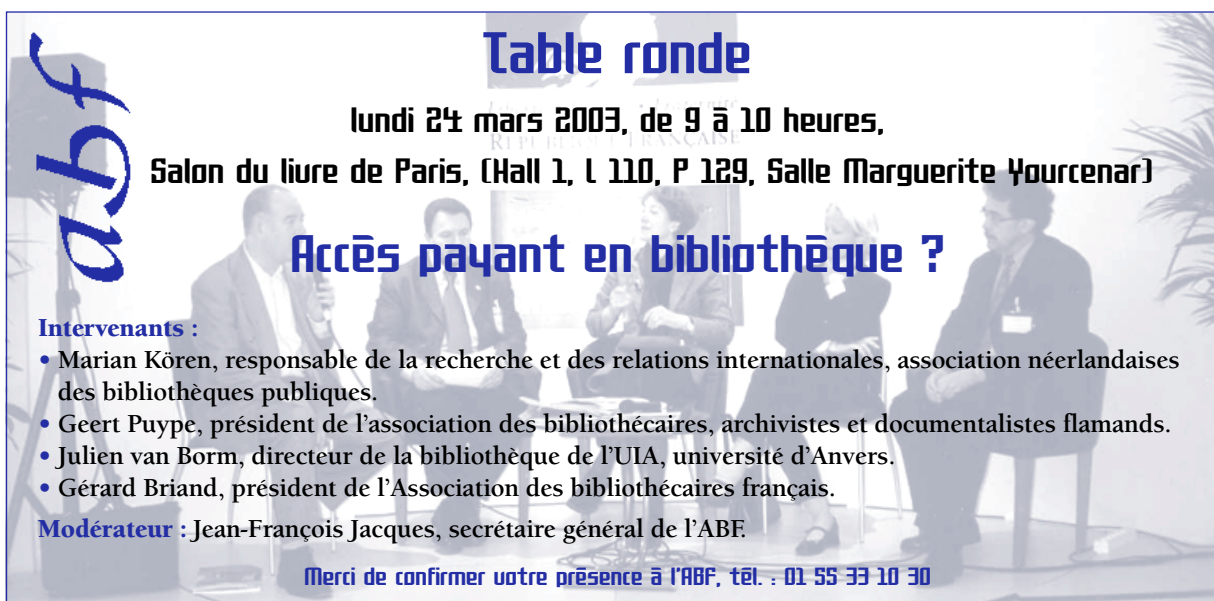


Table ronde

lundi 24 mars 2003, de 9 à 10 heures,
Salon du livre de Paris, (Hall 1, L 110, P 129, Salle Marguerite Yourcenar)

Accès payant en bibliothèque ?

Intervenants :

- Marian Kören, responsable de la recherche et des relations internationales, association néerlandaise des bibliothèques publiques.
- Geert Puype, président de l'association des bibliothécaires, archivistes et documentalistes flamands.
- Julien van Borm, directeur de la bibliothèque de l'UIA, université d'Anvers.
- Gérard Briand, président de l'Association des bibliothécaires français.

Moderateur : Jean-François Jacques, secrétaire général de l'ABF

Merci de confirmer votre présence à l'ABF, tél. : 01 55 33 10 30

JULIEN VAN BORM
 Directeur de la bibliothèque de l'UIA
 à l'université d'Anvers



De l'avenir des BU



Grandes bibliothèques centrales d'universités, bibliothèques des nouvelles écoles supérieures, toutes ces bibliothèques sont confrontées à un passage rapide, mais non exclusif, à l'information électronique et sont amenées à proposer supports papier et électronique. La mise à disposition de données scientifiques sous forme électronique est sans nul doute un des défis des années à venir. C'est avec ce défi en vue que la Communauté flamande leur consacre des fonds supplémentaires de deux millions d'euros par an.

Jusqu'en 1965, la Belgique ne comptait que 3 universités néerlandophones : Louvain (Leuven), Gand (Gent) et Bruxelles. Sous la pression des forces démographiques et démocratiques, l'enseignement universitaire a été élargi dans les années 1960 et répandu sur tout le territoire belge. Ainsi en Flandre, la province de la Flandre-Occidentale, celle d'Anvers et celle du Limbourg ont été dotées d'universités. Début 1970, les universités de Louvain et de Bruxelles ont été scindées en deux, une francophone et une néerlandophone.

DES BU DÉMUNIES DE COLLECTIONS ANCIENNES

L'université de Bruxelles a préféré démarrer avec une nouvelle bibliothèque et a cédé ses collections à son homologue francophone, l'université libre de Bruxelles. Louvain a opté pour la scission de ses collections entre la « Katholieke Universiteit Leuven » (KU Leuven) et l'Université catholique de Louvain (UCL) qui allait s'installer à Louvain-la-Neuve et à Bruxelles (pour la Faculté de médecine). Les collections de Louvain avaient été victimes d'actes de guerre en 1914 et 1940. Tout

cela explique l'absence de collections importantes de livres anciens et de manuscrits dans la vieille « Universitas Lovanensis » qui date de 1425.

Seule la Bibliothèque centrale de l'université de Gand, issue de la vieille bibliothèque de la ville, a conservé sa collection ancienne. Les bibliothèques universitaires démunies de collections de livres anciens et précieux ont su créer une collection historique importante grâce à des dons, achats et échanges. C'est le cas de Louvain et d'Anvers. Toutes les BU ont mis l'accent sur le livre moderne, requis pour l'enseignement et la recherche, complété depuis quelques années par l'information électronique toujours croissante. Les vieilles bibliothèques conservent leur système de stockage des livres et périodiques dans des magasins inaccessibles aux lecteurs ; les nouvelles bibliothèques, en revanche, ont installé un système d'accès direct aux rayonnages.

Six universités en Flandre (par ordre chronologique de création)

- Louvain (KU Leuven) qui inclut les facultés du Courtrai
- Gand
- Bruxelles (Vrije Universiteit Brussel - VUB)
- Anvers
- Université catholique de Bruxelles (KUB)
- Limbourg, liée avec l'université de Maastricht aux Pays-Bas

Les bibliothèques des universités de Flandre s'organisent différemment, en optant pour une décentralisation complète (c'est le cas à Gand), une décentralisation planifiée (comme à Louvain) ou une centralisation (comme à Anvers et au Limbourg). L'université catholique de Louvain, la plus ancienne et la plus grande de Flandre, a opté pour une décentralisation limitée et planifiée. Les bibliothèques de Louvain sont administrées par le Conseil des bibliothèques et un seul bibliothécaire en chef. La décentralisation se joue au niveau des facultés. La nouvelle bibliothèque d'Arenberg, inaugurée en octobre 2002, vient de regrouper toutes les bibliothèques départementales en sciences et sciences appliquées.^{1/2} L'université de Gand compte à l'heure actuelle plus de 300 bibliothèques (grande bibliothèque centrale, bibliothèques de facultés, centres de recherche). Elle a adopté en 2002 un plan de restructuration et de regroupement des bibliothèques. Les universités créées depuis 1960 (Bruxelles, Anvers et Limbourg) ont créé des structures plus centralisées.

L'université de Gand compte à l'heure actuelle plus de 300 bibliothèques

LES AUTORITÉS ET LE FINANCEMENT

Nouveau dans le paysage universitaire est le décret du Gouvernement flamand qui crée des associations d'universités et des écoles supérieures (*hogescholen*). Cet élément pourrait avoir dans les années à venir une influence sur la coopération entre universités et écoles supérieures. Mais, en règle générale, le Gouvernement ne joue pas de rôle direct dans le financement et la gestion des bibliothèques universitaires. Elles dépendent à 100 % de l'autorité des universités pour le budget, l'infrastructure, le personnel, les collections. Une seule exception : les 2 millions d'euros alloués pour l'information électronique (Elektron).³

1. *Campusbibliotheek Arenberg. Library of the future*. Leuven, 2002. Brochure, 4 p.

2. www.arenberg.kuleuven.ac.be

3. Voir *infra* Coopération

AUTOMATISATION

Un centre national d'automatisation à l'instar de PICA (voir article p. 22-23) aux Pays-Bas n'a jamais vu le jour en Belgique. Les universités en Flandre utilisent généralement des logiciels de gestion des bibliothèques développés sur place : Louvain avec le logiciel Dobis-Libis⁴, la VUB de Bruxelles avec VUBIS (développé à la VUB⁵, mais distribué par la firme GEAC⁶) et l'université d'Anvers avec son nouveau logiciel Brocade⁷. Gand a introduit en 1997 en Belgique le logiciel Ex Libris d'Aleph.

Les universités de Louvain et d'Anvers ont créé 2 réseaux de bibliothèques (LibisNet et Anet) comprenant les bibliothèques des écoles supérieures et des bibliothèques spécialisées. La bibliothèque de l'université de Limbourg est membre d'Anet, qui s'étendra cette année au réseau des bibliothèques publiques de la ville d'Anvers.

LA CRISE DES PÉRIODIQUES

Le financement des bibliothèques n'a pas pu s'aligner sur la flambée des prix des abonnements des périodiques. Entamée vers 1980 par les éditeurs commerciaux, l'augmentation galopante des prix (de 5 à 15 % par an) a affaibli les bibliothèques universitaires. L'achat des livres a été la première victime, suivi par une suppression de titres de revues. L'université d'Anvers a vu doubler son budget pour les acquisitions de 1995 à 2002 pour acheter moins de titres. Seuls les consortiums pour périodiques électroniques, avec leur système de *cross access* aux titres auxquels les bibliothèques n'étaient pas abonnés auparavant, permettent de maintenir à flot certains abonnements. SPARC Europe (l'association des bibliothèques européennes de recherche) nous mènera-t-elle vers une nouvelle ère des publications scientifiques, plus favorable pour les bibliothèques⁸ ?

LA COOPÉRATION

La coopération entre bibliothèques universitaires a démarré en 1972. La Conférence nationale des bibliothécaires des universités et de la Bibliothèque royale (nouvellement appelée COBIRA) organise en Belgique les catalogues collectifs (Antilope⁹ pour les périodiques et CCB pour les monographies)

4. <http://www.bib.kuleuven.ac.be/english/index.html>

5. http://www.vub.ac.be/BIBLIO/index_en.html

6. <http://www.geac.com/benelux/>

7. <http://lib.ua.ac.be/UALIBE/welcome.html>

8. <http://www.arl.org/sparc>

9. <http://lib.ua.ac.be/ANTILOPE/>

et le prêt entre bibliothèques (IMPALA¹⁰ et VIRLIB¹¹).

La Flandre a créé en 1992 le Conseil flamand des bibliothèques scientifiques : le VOWB¹² qui veut grouper toutes les bibliothèques scientifiques. Les bibliothèques des écoles supérieures ont obtenu autant de sièges que les BU. Le poids de la VOWB n'est pas indifférent, parce qu'il a lancé l'idée des consortiums pour l'information électronique. Depuis 1999, le Gouvernement flamand octroie une subvention importante (1 800 000 € en 1999) pour la création du consortium Elektron¹³ qui achète des informations électroniques, des banques de données avec références, des banques de données en texte intégral avec accès direct aux articles de périodiques. Pour 2003, le budget d'Elektron est de 2.075.000 €¹⁴.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Les universités ont créé des nouvelles bibliothèques ou rénové leurs anciens bâtiments, mais pas à l'échelle des bibliothèques publiques en Flandre. L'université d'Anvers a ouvert en 1995 une nouvelle bibliothèque et devrait ouvrir en 2005-2006 une nouvelle grande bibliothèque des sciences humaines et sociales de 20 000 m² en plein centre de la ville. Leuven a lancé en octobre 2002 sa nouvelle bibliothèque des sciences exactes et sciences appliquées, suite à la rénovation d'un vieux monastère et la création d'une nouvelle bibliothèque (plans de l'architecte espagnol J. -R. Moneo).

FORMATION

La formation des bibliothécaires non-universitaires en Flandre est assurée par 4 écoles de bibliothécaires. En réalité, il n'y a de la place que pour 2 ou 3 vu le nombre d'étudiants et le nombre de professeurs qualifiés. C'est une formation au niveau non-universitaire, à la fois générale et technique. Les bibliothèques universitaires recrutent aussi bien du personnel formé dans ces écoles que du personnel à former sur place. Seule l'IBW, à l'université d'Anvers, forme des bibliothécaires et des spécialistes de l'information au niveau universitaire avec le concours de toutes les universités flamandes¹⁵. C'est une spécialisa-

tion sur une ou deux années pour des étudiants ayant déjà obtenu un diplôme de licence (obtenu après des études universitaires de quatre à sept ans). En fonction des changements rapides dans le monde de l'information, la structure et le contenu des cours à été adapté plusieurs fois déjà depuis sa création en 1983. En 2004, l'IBW devra s'inscrire dans la nouvelle logique européenne des *bachelor* et *master* et deviendra alors *master* en sciences de l'information et des bibliothèques.

UN FUTUR INCERTAIN

Le futur de nos bibliothèques universitaires n'est plus évident. Les chercheurs créent de plus en plus des réseaux informels pour l'échange de leurs connaissances et de leurs résultats. L'ancienne structure des périodiques imprimés ne répond plus au besoin de circulation rapide de l'information. C'est une constatation inquiétante parce que la raison d'être et le financement de nos bibliothèques universitaires sont fondés sur notre apport dans la recherche scientifique et sur le soutien à l'enseignement universitaire.

Ce deuxième pôle que constitue l'enseignement change aussi rapidement sous la force des nouvelles structures créées partout en Europe¹⁶ et la progression des techniques de l'information dans l'enseignement. Le défi pour les bibliothèques universitaires est de trouver une nouvelle place dans un monde scientifique et éducationnel en plein changement. Leur futur rôle dans les universités en dépend car, pour la première fois dans leur existence, les bibliothèques peuvent être remplacées (partiellement) par d'autres acteurs. ■

10. <http://lib.ua.ac.be/IMPALA/>

11. <http://lib.ua.ac.be/VIRLIB/index.html>

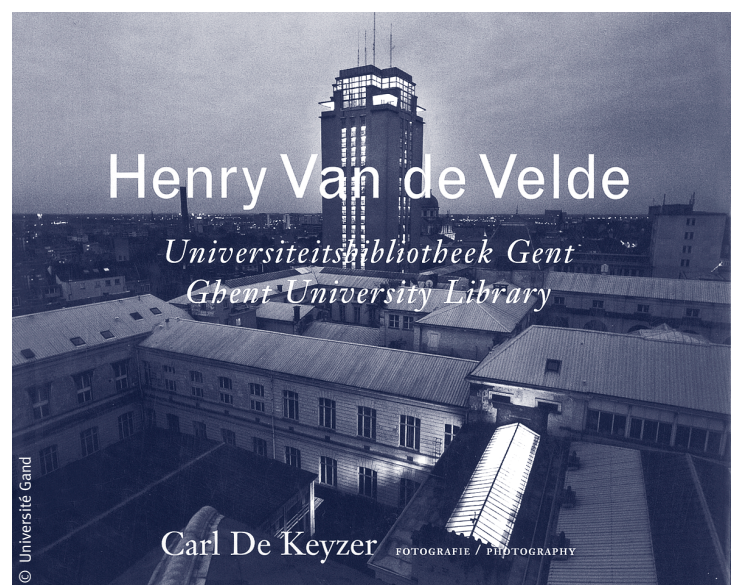
12. http://www.libis.be/vowb/index_engels.html

13. <http://www.libis.be/vowb/pubverslag/ELektronDescripEngX.htm>

14. J. van Borm et M. Dujardin. « Consortia for Electronic Library Provision », in *Liber quarterly* 11 (2001), p. 14-34.

15. IBW = Informatie- en bibliotheekwetenschap. Sciences de l'information et des bibliothèques.

16. Le 19 juin 1999, à Bologne, les ministres européens de l'éducation ont, par une déclaration commune, décidé de créer un seul espace européen pour l'enseignement supérieur dans l'Union à partir de 2004-2005.





GEERT PUYPE
Président de la VVBAD
www.vvbad.be

La VVBAD veille

sur les bibliothèques

L'association des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (VVBAD) fut fondée en 1921 et regroupe des professionnels, particuliers ou institutionnels. Elle est composée de 4 sections : bibliothèques publiques, bibliothèques scolaires, information scientifique et documentaire (qui comprend les bibliothèques universitaires, les bibliothèques de l'administration publique, d'instituts de recherche et d'entreprises) et section des archives.

Il était révolutionnaire, pour la Belgique de l'époque, de considérer la création et l'organisation de bibliothèques publiques comme une mission essentielle des autorités publiques et non comme le résultat de l'initiative privée. Notre association exigea des subventions accrues pour les bibliothèques publiques. Elle plaida pour la mise en place d'une formation de qualité et enfin pour que la Flandre obtienne sa part légitime des subventions publiques.

DE LA LOI AU DÉCRET

Toujours en 1921, fut votée la première loi belge relative aux bibliothèques. De portée limitée, cette loi ne répondait pas aux exigences de la jeune association. Dès 1928 surgirent les premières revendications en vue d'une nouvelle loi ou d'une adaptation profonde. Il faudra attendre 1978 pour que cette nouvelle loi, appelée le « *bibliotheekdecreet* », soit approuvée en Flandre. Elle s'inscrit dans une structure politique transformée où les Communautés flamande et française sont chacune compétentes dans certains domaines comme les affaires culturelles. Ce qui explique l'évolution divergente du monde des bibliothèques en Flandre et en Wallonie au cours des trente dernières années.

La VVBAD a toujours œuvré pour l'élaboration d'une bonne législation en matière de bibliothèques en Belgique, à l'issue de l'approbation des lois sur la réforme de l'État, en Flandre. La VVBAD a collaboré activement à la réalisation du décret de 1978, de même qu'à l'approbation du nouveau décret dans les années 1990.

LA FORMATION RESTE LE PARENT PAUVRE

L'inexistence de formations en bibliothéconomie à temps plein constitue l'une des carences de la politique flamande en matière de bibliothèques. La VVBAD a déjà œuvré en faveur de la création de ce type de formation, mais l'association est trop restreinte pour imposer à elle seule cette dynamique.

Au cours des dernières années, la VVBAD s'est associée au « *Sociaal-Economische Raad voor Vlaanderen* » (organisme consultatif officiel réunissant employeurs et travailleurs) afin de déterminer des profils professionnels pour les fonctions d'assistant bibliothécaire et de bibliothécaire. Ces profils professionnels précisent le contenu de la profession et serviront de base à l'élaboration des profils de formation par les établissements scolaires. Entre-temps, la réforme européenne de Bologne a imposé de nouvelles entraves à la création de formations à temps plein.

DES PROFESSIONNELS RÉUNIS

La VVBAD a pour membres des professionnels, qu'ils soient des particuliers ou des institutions. Selon nos statuts, la VVBAD s'adresse à quiconque est actif dans le domaine situé entre le producteur d'information et l'utilisateur. La VVBAD est composée de 4 sections, dotées chacune d'une structure et

d'un fonctionnement spécifiques : sections des bibliothèques publiques, des bibliothèques scolaires, section de l'information scientifique et documentaire (qui comprend les bibliothèques universitaires, les bibliothèques de l'administration publique, d'instituts de recherche et d'entreprises) et section des archives.

Toutefois, la VVBAD ne se borne pas à défendre les intérêts professionnels de ses membres, à promouvoir la formation

Pour la VVBAD, il est d'une importance cruciale que tous les habitants de ce pays, sans distinction, conservent le libre accès à la connaissance, à la culture et à l'information, que celle-ci soit numérique ou imprimée.

continue de ses membres et à servir de plate-forme pour établir des contacts. Lors de la dernière révision de nos statuts, notre association s'est fixé comme objectif principal la défense du droit à l'information pour chacun. Ce droit à l'information a en effet cessé

d'être une évidence : de plus en plus d'obstacles juridiques et financiers entravent le libre accès à l'information. Pour la VVBAD, il est d'une importance cruciale que tous les habitants de ce pays, sans distinction, conservent le libre accès à la connaissance, à la culture et à l'information, que celle-ci soit numérique ou imprimée.

La VVBAD s'est beaucoup occupée, ces dernières années, du droit d'auteur, de l'information numérique et du droit de prêt. Nous nous sommes associés à nos collègues francophones de Wallonie (la législation en matière de droit d'auteur est une compétence fédérale) pour faire pression lors de la transposition de la dernière directive européenne en matière de droit d'auteur et de droits voisins, afin de préserver au maximum les droits du secteur des bibliothèques et de leurs utilisateurs. Cette transposition n'a pas encore été entérinée par le Parlement belge.

COLLABORATION INTERSECTORIELLE

Depuis le début des années 1970, la VVBAD est subventionnée par le ministère flamand de la Culture. Au départ assez minces, les subventions se limitaient à financer les activités en rapport avec des bibliothèques publiques. Pour le fonctionnement de ses autres sections, la VVBAD devait trouver elle-même les moyens financiers nécessaires.

Le Gouvernement flamand a compris l'intérêt de l'ensemble de nos activités. Lors de l'approbation du nouveau décret relatif à la politique culturelle communale et provinciale en 2001, une subvention a été accordée pour l'organisation d'une concertation structurelle entre bibliothèques publiques, bibliothèques scientifiques, centres de documentation et archives afin de stimuler la collaboration entre les différents types de



© P. Bonjour

bibliothèques et d'aboutir ainsi à une meilleure utilisation des collections présentes en Flandre.

Pour réaliser cette mission, le Gouvernement flamand a conclu avec la VVBAD un protocole d'accord d'une durée de cinq ans. La VVBAD recevra annuellement la somme de 100 000 €, soit une multiplication par 2 de nos subventions. Cette somme, qui nous a permis d'augmenter notre effectif à 4 personnes depuis l'année dernière, représente un tiers de nos recettes, les cotisations représentant un autre tiers, les rentrées de nos activités et nos publications le reste.

DE L'INFORMATIQUE À L'INFORMATION NUMÉRIQUE

En 1987, la VVBAD organisa pour la première fois un salon de l'informatique à une époque où la plupart des établissements universitaires étaient déjà automatisés et les bibliothèques publiques engagées dans ce processus. Ce salon, rebaptisé « Information », fait alterner exposés et présentations de nouveaux produits. Il a lieu tous les deux ans et est devenu un événement incontournable permettant au monde des bibliothèques et archives flamandes de découvrir les nouveaux développements dans les différents domaines de la technologie de l'information et de la communication. La huitième édition s'est tenue les 18 et 19 septembre derniers à la Bibliothèque royale de Bruxelles. ■

Traduction en français : Carine VAN BELLINGEN et Benedikt PERQUY

PUBLICATIONS

La VVBAD publie le bimensuel scientifique *Bibliotheek- en Archiefgids*, qui constitue l'unique revue néerlandophone en matière de bibliothèques, complétée par le mensuel *Info. Bibscoop* est un trimestriel destiné aux politiciens et aux responsables du secteur des bibliothèques publiques.



CORINNE BOUQUIN-CHUPEAU
Responsable d'acquisitions d'histoire
du livre et des bibliothèques, BNF

La lecture publique aux Pays-Bas, un long fleuve tranquille

Comme pour la France, le passage de la lecture populaire à la lecture publique a été influencé par le modèle anglo-saxon, pionnier dans ce domaine. Ce cheminement se poursuit avec une politique volontaire axée sur les nouvelles technologies afin de toucher indifféremment, dans chaque province, chercheurs et publics au sens large.

L'expression de lecture publique apparaît au début du XX^e siècle et désigne les fonctions et les services assurés par les bibliothèques publiques. Ces bibliothèques sont définies dans le « Manifeste sur la lecture publique », adopté par l'Unesco en 1972, comme destinées à desservir l'ensemble d'une collectivité, quels que soient la situation sociale, l'âge, le niveau intellectuel, la religion des membres de cette collectivité, financées soit par des fonds publics, soit par des institutions privées, à condition qu'elles soient accessibles à tous.

LE MODÈLE ANGLO-SAXON

La Grande-Bretagne et les États-Unis disposent en effet, dès la fin du XIX^e siècle, d'un réseau de bibliothèques très important et offrent surtout de nombreux services.

Pour la Grande-Bretagne, ce sont à l'origine des bibliothèques paroissiales, circulantes ou d'associations. Ce sont les premières bibliothèques publiques, mais le véritable point de départ reste le « Public Libraries Act » de 1850.

Le schéma est un peu identique pour les États-Unis. Avant 1850, les principales initiatives de bibliothèques publiques sont celles d'inspiration religieuse (*Sunday School libraries*) et

surtout celles d'associations (*School District libraries*).

La situation est assez différente en France où l'on voit apparaître la première bibliothèque populaire en 1860, avec la création de réseaux promoteurs de la lecture populaire comme la Société des amis de l'instruction publique.

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

La bibliothèque publique moderne (*Openbare bibliotheek*) ne s'est développée aux Pays-Bas qu'à partir du XX^e siècle. Au XIX^e siècle, comme en France, on est face à des bibliothèques populaires (*Volksbibliotheek*) dont le précurseur est la Maatschappij tot Nut van't Algemeen, cette société fondée en 1784 à Edam par le pasteur Jan Nieuwenhuyzen qui fonde également en 1791 à Haarlem la première bibliothèque populaire néerlandaise. Associé à ces créations de bibliothèques, un effort est fait concernant le catalogue mais on compte encore, en 1860, peu de lecteurs et peu de prêts. Fin XIX^e siècle la situation s'est améliorée avec 325 départements et 340 bibliothèques qui possèdent environ 160 000 ouvrages, 40 000 lecteurs et enregistrent 414 000 prêts.

D'autres initiatives se développent en parallèle, comme la Société de Saint-Vincent-de-Paul, de confession catholique, qui ouvre une première bibliothèque à Amsterdam vers 1850, ou encore des bibliothèques ou des cercles de lecture dans des sociétés ouvrières.

Malgré quelques essais au début du XX^e siècle pour importer la « public library » anglo-saxonne aux Pays-Bas, ce n'est qu'au lendemain de la première guerre mondiale que ces efforts aboutiront.

En 1908 est créée la première association de bibliothèques dont le premier président, Henri Grève, fait beaucoup avancer les choses. La première loi sur les bibliothèques publiques date de 1921, avec un système de subventions réduites, basées sur la population des communes qui s'élargit dans les décennies suivantes. La loi importante pour les bibliothèques publiques aux Pays-Bas est celle de 1975, qui définit les partenaires et instaure également un système de planification et de développement des bibliothèques publiques. Elle est le fondement des textes suivants.

FRÉQUENTÉES PAR 60 % DES MOINS DE 17 ANS

Les Pays-Bas sont un petit pays, mais avec une forte densité de population, un secteur éditorial important avec des publications internationales en différentes langues, notamment en anglais.

L'organisation des bibliothèques aux Pays-Bas est assez particulière, avec la Bibliothèque nationale, la Koninklijke Bibliotheek (Bibliothèque royale) qui est une bibliothèque

PICA est une entreprise collective d'informatisation des bibliothèques avec accès en ligne à laquelle participent la Bibliothèque royale, les bibliothèques universitaires et la plupart des bibliothèques publiques.

encyclopédique dans le domaine des sciences humaines, bibliothèque de dépôt légal depuis 1974, chargée de l'établissement de la bibliographie nationale, mais aussi centre de prêt interbibliothèques. Viennent s'ajouter les bibliothèques universitaires, dont les

plus anciennes sont celles d'Amsterdam, de Leyde, d'Utrecht, et enfin le réseau des bibliothèques publiques ou bibliothèques régionales.

La tradition de coopération interbibliothèques aux Pays-Bas a permis la réalisation du catalogue central néerlandais (NCC), réseau exploité à l'aide de PICA. Créée en 1969, PICA est une entreprise collective d'informatisation des bibliothèques avec accès en ligne à laquelle participent la Bibliothèque royale, les bibliothèques universitaires et la plupart des bibliothèques publiques.

Soixante pour cent des moins de 17 ans fréquentent gratuitement une bibliothèque. L'ensemble des bibliothèques publiques des Pays-Bas possède quelque 44,5 millions d'ouvrages et le réseau des bibliothèques publiques et des bibliobus prête des livres à près de 4,5 millions de personnes.

Le système des bibliothèques aux Pays-Bas est organisé en



Bibliothèque publique de Quartsluis : première maison culturelle aux Pays-Bas.

3 niveaux desservant 15,6 millions d'habitants : au niveau central, le NBLC (Nederlands Bibliotheek en Lektuur Centrum) qui est à l'origine l'association regroupant les bibliothèques publiques ; les bibliothèques publiques PCB (Provinciaal Bibliotheek Centrale) qui forment un réseau de 12 provinces ; enfin les bibliothèques municipales – en fait les bibliothèques associatives –, la commune assurant le financement de l'association.

Le droit de prêt est prélevé directement sur le lecteur (paiement à l'acte), en plus d'une cotisation annuelle.

La bibliothèque de lecture publique de La Haye, conçue par l'architecte Richard Meier, est un élément signifiant du nouveau complexe de l'Hôtel de ville au centre de la capitale. Elle a un rôle stratégique à jouer comme bibliothèque régionale et de recherche. Les horaires d'ouverture sont très larges, y compris le dimanche, et les collections en langue étrangère très largement pourvues.

La bibliothèque de Rotterdam joue un rôle de premier plan avec 22 annexes, 2 bibliobus et la bibliothèque centrale. Elle acquiert chaque année 100 000 livres (30 000 titres) et prêtent aux 14 500 lecteurs inscrits 4,5 millions de documents. Les services offerts sont envisagés selon 4 axes : l'information avec l'ambition de devenir le centre d'information public de la ville, l'enseignement avec des coopérations annuelles avec les établissements d'enseignements, la culture avec notamment la Grande fête des lecteurs (*Lezersfeest*) organisée chaque année, et un aspect récréatif car la bibliothèque possède une riche collection de cédéroms, cassettes, etc.

ÉLARGIR LES SERVICES OFFERTS

Dans le projet de développement culturel lancé pour 2001-2004 par le ministère de l'Éducation et de la Culture néerlandais, l'accent a été mis sur le public et l'élargissement des ser-



Bibliothèque publique d'Almeno.

vices offerts. Le lecteur doit pouvoir venir et consulter les collections sur place à des horaires très larges, mais il doit également pouvoir le faire à distance, ces deux services doivent se compléter. Fin 2000, toutes les bibliothèques publiques étaient connectées à Internet.

Le 23 novembre 2001, la bibliothèque publique virtuelle est ouverte avec le site www.bibliotheek.nl. On peut y consulter des liens avec d'autres sites Internet, mais surtout les différents catalogues d'imprimés ou de périodiques ainsi que des périodiques électroniques et des archives. Cette bibliothèque virtuelle entend bien continuer à se développer avec des ouvertures vers des systèmes très concrets de réservations de documents directement dans les bibliothèques en régions.

Les projets de numérisations ont été initiés par la Bibliothèque royale (Koninklijke Bibliotheek ou KB) en 1995. La numérisation concerne 2 secteurs : les collections spécialisées et les collections d'imprimés. Les collections numérisées sont accessibles *via* le net de façon à mettre à la portée du plus grand nombre le patrimoine culturel néerlandais. Citons le projet DELTA (Dutch Electronic Library Technology Association) mis en place en 2001 pour créer une bibliothèque de recherche virtuelle de ressources sélectionnées par les bibliothèques de recherche du pays.

Ces différents développements concluent par un trait un peu rapide l'importance donnée par ce pays aux technologies de pointe, axant son effort aussi bien sur des publics de chercheurs que sur un réseau de lecture publique visant à couvrir toutes les provinces. La lecture publique dans ce pays s'inscrit parfaitement dans la tendance du développement des bibliothèques publiques et de la lecture publique des autres pays européens aujourd'hui. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Alkhoven, Patricia. « La numérisation des collections. Les objectifs stratégiques de la Bibliothèque royale des Pays-Bas », *Bulletin des bibliothèques de France*, Tome 44, n° 6, 1999, pp. 80-87.
- *Honderd hoogtepunten uit de Koninklijke Bibliotheek / A hundred highlights from the Koninklijke Bibliotheek*. Zwolle, Waanders Uitgevers, 1994.
- Lankhorst, Otto S. « Bilan sur l'histoire de la lecture en Hollande pendant l'ancien régime », pp 125-193 in *Histoires de lecture : un bilan des recherches – Actes du colloque des 29 et 30 janvier 1993*. Sous la direction de Roger Chartier. Paris, IMEC, Maison des Sciences de l'Homme, 1995.
- Liesen, Bruno. *Bibliothèques populaires et bibliothèques publiques en Belgique (1860-1914)*. Liège, Éditions du CLPCF, 1990.
- Lillet, Rémy. *Pour une Europe du livre : rapport au secrétaire d'État aux Relations culturelles internationales*. Paris, La Documentation française, 1990.
- « Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique », *Bulletin de L'Unesco à l'intention des bibliothèques publiques*, tome XXVI, 1972, pp. 138-140.
- Meijer, Franz. « La Bibliothèque de Rotterdam au cœur de la cité », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, Tome 45, n° 5, pp. 81-85.
- *Regards croisés et perspectives : bibliothèques publiques en Europe – Actes du colloque – organisé par la BPI, le British Council et le Goethe Institut au British Council à Paris les 5 et 6 novembre 1998*. Paris, Bibliothèque publique d'information, 2000.
- Sous la direction de Berkvens-Stevelinck, C. *Le Magasin de l'univers. The Dutch republic as the centre of the book trade*. Leiden, E.J. Brill, 1992.
- Sous la direction de Poulain, Martine. *Les Bibliothèques publiques en Europe*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, collection Bibliothèques, 1992
- « The Netherlands, Pulman Country Report », *Information on Public Libraries*, pp. 2-15 (Rapport disponible sur le site www.nblc.nl).

Sites consultés

www.nblc.nl/news

www.bibliotheek.nl



MATTHIJS VAN OTEGEM
Policy officer à UKB
www.ukb.nl

Les BU néerlandaises se mobilisent

UKB est une association qui regroupe 13 bibliothèques universitaires, la Bibliothèque royale (nationale) et celle de l'Institut néerlandais des services de l'information scientifique, qui ont des intérêts communs dans le domaine de la gestion des collections. En quelques décennies, UKB est devenue une organisation capable de satisfaire les demandes de la société moderne de l'information.

On peut considérer UKB comme le successeur du comité consultatif d'État pour les bibliothèques. Créé en 1922, le comité a longtemps été le principal organisme de discussion sur la politique des bibliothèques aux Pays-Bas. Il était composé de bibliothécaires des bibliothèques d'universités, qui se rencontraient régulièrement à la Bibliothèque nationale. Quand le comité fut dissous en 1975, le besoin d'une organisation destinée à faire face au défi de leur temps se fit rapidement ressentir. La stagnation économique avait entraîné des coupes sombres dans les budgets pour l'acquisition et l'entretien des collections, et l'arrivée très rapide de l'automatisation était en train de changer les méthodes de travail. C'est dans ce contexte que fut créée l'association, en 1977, qui s'associa avec l'Open University en 2001. Depuis le début, UKB a pour objectif d'améliorer les services d'information scientifique et, en particulier, les services aux membres des différentes bibliothèques.

RESPONSABLES DU PAYSAGE DE L'INFORMATION

Les bibliothèques universitaires néerlandaises ressentent plus que jamais le besoin de coopérer : les développements tech-

ORGANISATION

Les membres du personnel des bibliothèques affiliées participent aux comités permanents et aux groupes de pilotage, comme le forum du catalogue, la convention des responsables du prêt inter, celle des bibliothèques médicales des Pays-Bas. Ces comités discutent de sujets particuliers qui sont l'objet des préoccupations permanentes des bibliothèques d'UKB comme la gestion des collections, la classification par sujet, et la sélection des ressources internet. Parfois, UKB crée des groupes de travail pour atteindre ses objectifs. Enfin UKB cherche aussi la coopération avec d'autres organisations. Un partenaire important d'UKB est SURF, l'association néerlandaise de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les services en réseau, l'information et les techniques de communication (ICT). Le Président d'UKB est membre du bureau de SURF. UKB n'est pas subventionné par le gouvernement néerlandais.

nologiques obligent les bibliothèques de recherche à un réexamen constant de leur place dans le champ des services d'informations qui évolue rapidement. L'accès à l'information est devenu plus important que la propriété. Une quantité de plus en plus importante d'informations est disponible sous forme numérique ; l'utilisateur est de moins en moins concerné par sa localisation.

L'innovation dans le domaine des produits et des services est plus rapide et plus efficace lorsque le travail est partagé et



les forces réunies. Les bibliothèques d'UKB se sentent responsables du modelage du paysage de l'information et considèrent qu'elles se doivent de garantir l'accès à l'information scientifique.

DES DÉPOTS NUMÉRIQUES

Dans son plan stratégique pour 2001-2003, UKB a défini 5 principaux objectifs. Premièrement, l'association veut encourager la fourniture de l'information scientifique sous forme électronique : toute l'information scientifique produite aux Pays-Bas devrait être accessible sur le Net. Les universités sont d'importants producteurs de savoir dans la société de l'information et leur position sur la place des éditeurs est en train d'évoluer. Les éditeurs devraient publier et diffuser les publications scientifiques, les bibliothèques d'universités servant alors de plates-formes numériques pour la conservation et la publication des productions de leur propre université.

Les bibliothèques étant expertes en matière de collecte de publications et de fourniture d'information, elles sont les partenaires naturels du développement de la production scientifique vers les archives. Elles ont à traiter des questions qui touchent à la fois à la technique et au contenu : comment construire une infrastructure standardisée et quelle est

L'association veut encourager la fourniture de l'information scientifique sous forme électronique.

la meilleure façon d'organiser la production du contenu ? Le groupe de travail « E. publishing » s'occupe de ces questions. Les efforts d'UKB

ont abouti à des résultats : récemment le gouvernement néerlandais a offert 2 000 000 € pour créer des dépôts universitaires numériques.

Le deuxième objectif d'UKB est de développer l'accès à l'information scientifique. Puisqu'il n'est plus évident que les bibliothèques détiennent actuellement l'information dont leurs

usagers ont besoin, leur rôle doit évoluer. En conséquence, l'un des fers de lance de la politique d'UKB a été d'arriver à des accords avec les éditeurs sur les prix des journaux électroniques. UKB a créé un groupe de travail « Relations avec les éditeurs », qui veille aux intérêts des membres d'UKB et souhaite sécuriser les accès à ce type d'information scientifique. Plus la position des éditeurs sera forte, plus le prix du savoir – ingrédient clé de la recherche – augmentera. Cela pourrait même réduire la marge d'innovation pour la plus grande perte pour la société de l'information¹.

L'association a créé son propre bureau de licence en 2001. Celui-ci répond à 2 besoins : faire face ensemble aux prix élevés imposés par les éditeurs pour les publications électroniques et construire une expertise professionnelle requise pour assurer le succès de l'introduction de cette information électronique auprès des usagers. Si le lieu de stockage n'a pas d'importance pour les usagers, les institutions doivent pouvoir rendre toute l'information accessible n'importe où. C'est pourquoi UKB vise une intégration maximum des ressources d'information, pas seulement au niveau local et national, mais également international.

CRÉATION D'UN PORTAIL

Le groupe de travail « Intégration et liens » a été créé dans ce but et a effectué une étude sur un logiciel pour des bases hétérogènes. Cela a eu pour résultat la création d'un consortium par plusieurs membres d'UKB pour la mise en œuvre d'un portail permettant l'accès à leurs collections.

Le troisième objectif d'UKB est l'intégration de la fourniture d'information dans la démarche éducative. Depuis long-

1. J. Stiglitz, *Public Policy for a Knowledge Economy*, London, 1999. (<http://www.worldbank.org/html/extdr/extme/knowledge-economy.pdf>)

temps, les bibliothécaires ont formé des étudiants et d'autres usagers à la recherche et à la découverte de l'information. Dans un environnement électronique, ces compétences sont devenues encore plus indispensables. L'abondance d'information sur Internet ne rend pas les bibliothèques obsolètes ; cela au contraire ouvre de nouvelles opportunités. Dès lors que la recherche avec un ou deux mots clés génère un immense flot d'information, les bibliothèques détiennent l'expertise qui permettra de sortir du chaos. Non seulement elles peuvent partager leur savoir, mais elles peuvent offrir un support technique pour atteindre les ressources d'information électronique les plus adaptées. C'est pourquoi UKB favorise la coopération avec les universités et les écoles d'ingénieurs.

Fournir l'accès aux ressources électroniques plus anciennes est possible si les dispositions juridiques permettant un accès perpétuel ont été prises et si les dispositifs techniques ont été testés pour en assurer l'accès. Les matériels et les logiciels deviennent rapidement obsolètes et l'inconnue sur la durée des supports va gêner l'accès aux publications électroniques dans un avenir proche. Les sites Web et leur contenu sont déplacés ou disparaissent d'un jour à l'autre.

La conservation à long terme est donc le quatrième but que s'est fixé UKB, ce qui demande une approche collective. La Bibliothèque nationale néerlandaise travaille avec IBM sur un futur système électronique de dépôt légal des données numériques qui soit stable, extensible, et souple. Cela constituera la base du dépôt légal des publications électroniques aux Pays-Bas.

Enfin, UKB poursuit plusieurs initiatives pour développer l'efficacité de la fourniture d'information scientifique en s'inspirant de la bibliothèque traditionnelle. Plus UKB s'attache au développement de l'information électronique, plus elle réalise que la majeure partie des collections de ses membres est faite de papier : monographies, séries, périodiques. À l'heure où les journaux électroniques remplacent rapidement leurs ancêtres imprimés, il s'agit de savoir s'il ne faut pas conserver ces journaux sous forme imprimée ou s'il faut se contenter d'une copie électronique.

UNE COLLECTION SCIENTIFIQUE NATIONALE

L'augmentation incessante des prix oblige les bibliothèques à diminuer leur nombre de titres. UKB insiste sur la nécessité d'une concertation sur les politiques de désabonnement pour garantir l'étendue et la diversité d'une collection nationale de publications scientifiques. Ce sujet fait l'objet d'une attention constante du comité pour la gestion des collections.

La notion de collection scientifique nationale peut trouver sa justification si chacun des usagers universitaires peut avoir accès à l'ensemble des collections de toutes les bibliothèques. Un bon système de prêts interbibliothèques est une condition préalable. Récemment UKB a proposé de faire une étude sur une structure à long terme pour rechercher et consulter les périodiques.

L'information qui ne peut être trouvée ou à laquelle on ne peut avoir accès est inutile. UKB se sent responsable de l'optimisation des échanges d'information scientifique aux Pays-Bas. La connaissance est un bien public dont certains utilisateurs ne peuvent être exclus. En conjuguant les forces de toutes les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque royale et la bibliothèque de l'Institut pour l'information scientifique, nos usagers pourront bénéficier d'une riche collection de publications scientifiques aux Pays-Bas sans se préoccuper de la localisation de ces ressources numériques ou physiques. La devise d'UKB : « Coopérer pour être plus fort » est toujours d'actualité. ■

Traduction en français : Gérard BRIAND

RÉFÉRENCES

- SURF est l'organisation partenaire de l'enseignement supérieur de la recherche pour les services en réseau : l'information et les technologies de l'information. www.surf.nl
- R. -L. Schuurmsma, « Vijftien jaar UKB : kanttekeningen bij de samenwerking van Nederlandse wetenschappelijke bibliotheken » in *Gedachtengoed : woordenstroom en klankbeeld : opstellen aangeboden aan Dr. R.L. Schuurmsma*. Rotterdam, 1992, p. 110-122.
- P. Soetaert, « Samenwerking tussen Nederlandse wetenschappelijke bibliotheken » in *Entre réel et virtuel : la coopération entre les bibliothèques de recherche en Belgique*, Brussels, 2002, p. 47-53 (résumé en français).
- H. de Swart, « Consortium of Academic Libraries » in *Libraries in the Netherlands*, The Hague, 1998, p. 4-5.

Quatre associations et une fédération

Depuis 1974, la FOBID (fédération des bibliothèques et des centres d'information et de documentation) fédère les 4 associations nationales de bibliothèques : la NBLC (association des bibliothèques publiques néerlandaises), la NVB (association néerlandaise pour les professionnels des bibliothèques, de la documentation et du *knowledge*¹), la KB (Bibliothèque nationale des Pays-Bas) et l'UKK (association de coopération entre les 13 bibliothèques universitaires, la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas et l'Open University).

Son objet est de défendre les intérêts de ces organismes, ainsi que celui des personnes qui y travaillent, et d'améliorer le niveau professionnel.

Ses principales activités sont de 3 ordres : le conseil pour les affaires juridiques et légales, le travail en réseau au niveau international, et la coopération internationale dans les domaines bibliographiques et éducationnels.

Depuis 2000, la FOBID a redéfini son rôle et a créé 4 comités travaillant sur les aspects légaux, le développement bibliographique, la formation et les projets de l'IFLA.

ASPECTS LÉGAUX

La question la plus importante est l'adoption de la directive européenne sur le droit d'auteur dans la loi néerlandaise. Pour obtenir la réglementation la plus avantageuse possible pour les bibliothèques, le comité légal travaille avec un lobbyiste engagé par la FOBID sur ce dossier.

Le comité donne aussi son avis sur les licences et la législation sur les banques de données, la gestion des droits numériques et sur tout ce qui peut se rattacher à ces problèmes.

Le comité coopère avec Eblida et le comité CLM de l'IFLA dans le domaine de la propriété intellectuelle (WIPO) et l'Organisation pour le commerce international (WTO).

QUESTIONS BIBLIOGRAPHIQUES

L'un des principaux rôles de ce comité est d'établir et de maintenir la qualité des normes.

Les différents moyens de contrôle bibliographique y sont analysés avec pour objectif la coopération internationale.

Le comité donne son avis sur les décisions à prendre dans le domaine bibliographique, en tenant compte des normes internationales existantes ou à venir.

FORMATION

Le comité réfléchit sur le développement prévisionnel de l'enseignement professionnel, dans un environnement où le corps professionnel vieillit. Cette réflexion a abouti à un rapport qui préconise des projets-pilotes pour recruter de nouvelles équipes, améliorer le niveau professionnel et participer aux projets européens.

INTERNATIONAL ET IFLA

La FOBID s'efforce de promouvoir l'implication des professionnels dans le développement international des bibliothèques et des réseaux. Dix-huit personnes environ participent régulièrement aux comités permanents et aux instances de l'IFLA, 40 à 50 personnes assistent

chaque année à la conférence annuelle.

Le site de la FOBID présente des informations partiellement en anglais et encourage les bibliothèques des Pays-Bas à rendre leurs sites accessibles dans d'autres langues.

LA NVB

www.nvb-online.nl/nvbinfo@wxs.nl

L'association pour les professionnels des bibliothèques, de l'information et du *knowledge management* a été fondée en 1912 et regroupe environ 2 500 individus et 700 membres institutionnels. Elle encourage les contacts et les relations entre ses membres par des ateliers, des séminaires, des conférences, des cursus de formations et des voyages d'étude.

Elle publie une lettre mensuelle et participe à l'organisation de la Conférence biennale néerlandaise *on-line*.

Les contacts institutionnels sont formalisés avec les organisations et institutions qui proposent des formations professionnelles, comme les écoles de bibliothécaires, les universités et Stichting Go, une fondation privée pour la formation des bibliothécaires, documentalistes et archivistes.

La NVB est organisée en 4 sections selon les types de bibliothèques ou les domaines, lesquelles sont recentrées en sous-sections et leurs groupes de travail sur :

- les publications en séries, les chercheurs, VOGIN (union des utilisateurs pour l'utilisation des systèmes d'informations interactifs) et l'intelligence artificielle (CIS),
- les bibliothèques de recherche et d'université,
- les bibliothèques publiques,
- les bibliothèques biomédicales, juridiques et les bibliothèques spécialisées.

Le comité exécutif est élu en assemblée générale par les membres et se réunit 4 fois par an. Chacune des sections y est représentée par un siège. Le comité exécutif est éclairé par les comités permanents *ad hoc*, par exemple, le comité consultatif pour la formation.

Lors de l'assemblée générale annuelle, les membres décident de la politique et du budget.

Le secrétariat est géré par 3 personnes à temps partiel et un chargé de mission pour la politique générale de l'association. Toutes les autres fonctions sont fondées sur le bénévolat.

L'association s'autofinance et ne reçoit aucune subvention gouvernementale.

LA NIWI

www.niwi.nl

L'institut néerlandais des centres d'information scientifique soutient la communauté des chercheurs en constituant et gérant un fonds très important de revues, livres et rapports et en fournissant les documents aux universités, instituts de recherche, instituts divers, entreprises.

MARIAN KÖREN

Responsable de la recherche et des relations internationales
Association néerlandaise des bibliothèques publiques (NBLC)

Traduction en français : Sylvie HAMZAOU

1. Le *knowledge* ou *knowledge management* est la collecte de l'information de l'ensemble des processus de création, diffusion et d'utilisation du savoir et des savoir-faire. Il s'agit d'une pratique ancienne formalisée sous un nouveau terme qui est de plus en plus utilisé dans la documentation. NDT.



MATTHIJS VAN OTEGEM
Policy Officer à l'UKB
www.ukb.nl

La Bibliothèque royale **royale** à l'heure du **numérique**

Bibliothèque royale sous Louis Napoléon en 1806, bibliothèque municipale de La Haye pendant l'annexion française, Koninklijke Bibliotheek (KB) après la restauration de l'indépendance néerlandaise en 1815, la Bibliothèque royale des Pays-Bas, fondée depuis 1798, est aussi Bibliothèque nationale et s'est imposée comme un partenaire incontournable des projets internationaux de recherche numérique.



Depuis 1993, la KB est une organisation administrative autonome, financée par le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences. Le bureau est constitué d'un Conseil des Gouverneurs formé de 4 membres et présidé par le professeur H. J. L. Vonhoff, ancien secrétaire d'État à la Culture. Elle est dirigée depuis neuf ans par Wim van Drimmelen, directeur général, son adjoint et le directeur de l'information et de la gestion des équipements

Quatre divisions principales et 7 départements emploient au total 260 personnes équivalant à des temps pleins. C'est l'une des rares bibliothèques nationales à disposer de son propre département de recherche qui possède une compétence propre et fonctionne en coopération avec un réseau étroit de partenaires.

Elle coordonne de grands projets internationaux – Gabriel, Renardus, la Bibliothèque européenne – et participe aux activités d'une vingtaine d'organisations nationales et internationales, dont la conférence des BN européennes (CENL), le groupe sur l'informatisation des bibliothèques européennes (ELAG), la conférence des directeurs des BN (CDNL). La KB a signé des accords de coopération avec la British Library (Londres), la Bibliothèque royale Albert 1^{er} (Bruxelles), la Bibliothèque du Duc Auguste (Wolffenbüttel) et la BN d'Indonésie.

NUMÉRISATION DES FONDS EN COURS

Ses missions sont décrites dans la loi sur l'éducation supérieure et la recherche .

La première consiste à offrir des services de haute qualité à une grande variété de groupes-cibles. Des services bien équipés sont disponibles pour l'étude des documents. Les livres et périodiques peuvent être empruntés aussi souvent que possible. Le nombre de guides de travail et de documents numérisés consultables sur Internet ne cesse de croître. La KB fournit des informations sur ses fonds, sur ceux d'autres bibliothèques et centres de documentation aux Pays-Bas et à l'étranger.

Elle mène une politique active de conservation, en coordination avec celle des autres bibliothèques d'études. Le développement des fonds s'articule autour de l'histoire de la langue et de la culture néerlandaise, dans un large contexte international. Elle reçoit le dépôt légal des publications hollandaises et préserve son patrimoine culturel.



Depuis fin 2002, la Bibliothèque royale reçoit le dépôt légal des documents numériques.

La création de l'actuelle bibliographie néerlandaise s'appuie sur le dépôt légal des publications néerlandaises. La KB travaille également à la bibliographie rétrospective hollandaise, de 1540 à 1800, et compile des fichiers bibliographiques dans les domaines de la linguistique, de l'histoire, de l'histoire du livre et de la philosophie. Avec le développement des guides Internet et des banques de données intégrées, comprenant du texte numérisé, des images, du son, des liens et des bases de données, la KB contribue à l'innovation dans le domaine des techniques d'accès et des produits. Certaines parties des fonds sont en cours de numérisation et sont pourvues d'une structure de recherche disponible sur le Web.

Enfin, la KB a des responsabilités nationales. En menant à bien ses travaux de recherche et développement, elle contribue à l'innovation dans les services d'information universitaires, souvent en partenariat avec des organismes hollandais et étrangers. La KB est ainsi devenue centre d'expertise en numérisation, conservation et restauration.

STRATÉGIE 2002-2005

La KB souhaite améliorer ses services et en intensifier l'usage de plusieurs façons. La possibilité de faire des recherches dans un grand nombre de fichiers informatisés de la KB au moyen d'une seule interface et par une seule opération de recherche est en train d'être étendue à d'autres fichiers. En sous-traitant la numérisation du catalogue sur fiches, tous les documents de

la KB seront enregistrés dans le catalogue public en ligne d'ici trois ans, de sorte que toute l'information concernant le fonds sera également accessible sur le site Web.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, toute personne peut accéder au « bureau informatisé de renseignements » et s'informer sur les fonds de la KB, l'histoire, la langue et la culture hollandaise ou poser des questions d'information générale. La KB prévoit de proposer un ensemble complet de services électroniques pour permettre à chaque habitant des Pays-Bas d'avoir sa bibliothèque à domicile.

Les services dans les locaux de la bibliothèque seront également améliorés. Une salle de lecture est en cours d'équipement avec un large assortiment de livres et revues sur l'histoire des Pays-Bas, la langue et la culture. L'espace d'exposition est réaménagé pour accueillir une exposition semi-permanente des ouvrages uniques, remarquables et intéressants des fonds de la KB.

La KB développe un centre vivant d'étude et de recherche. Elle souhaite que ses liens avec la communauté scientifique et universitaire s'intensifient. Les autres communautés scientifiques et les chercheurs devraient trouver un accueil plus favorable. On attend 40% de visiteurs supplémentaires d'ici les quatre prochaines années.

La KB compte créer un centre de service et d'information

La KB coordonne le projet « mémoire des Pays-Bas », un programme de numérisation transversal et de grande ampleur, qui permettra à l'usager un accès unique à plus de 20 collections d'archives, de bibliothèques et de musées des Pays-Bas.

pour les bibliothèques, les archives et les musées. Les connaissances et résultats acquis par l'innovation et la recherche en numérisation et conservation seront mis à la disposition d'autres institutions. L'infrastructure prévue pour le dépôt des publications électroniques implique que les instituts universitaires puissent servir d'hôtes pour ces publications.

MÉMOIRE DES PAYS-BAS

La KB met en place un portail d'accès sur l'histoire hollandaise, sa langue et sa culture, orienté vers les chercheurs et toute personne intéressée : un seul point d'entrée intégré permet d'accéder à une large gamme de sources d'informations, y compris d'autres sites Web de bibliothèques, d'archives et de musées.

Par ailleurs, la KB coordonne le projet « mémoire des Pays-Bas », un programme de numérisation transversal et de grande ampleur. Les premiers résultats de ce travail seront disponibles début 2004 sous forme d'un site Web qui permettra à l'utilisateur, tant aux élèves du secondaire qu'aux étudiants et aux chercheurs, un accès unique à plus de 20 collections d'archives, de bibliothèques et de musées des Pays-Bas. Enjeu important pour le savoir, ce projet est un indice des capacités de numérisation de chaque institution participante. Il renforce les liens entre institutions culturelles, dans un effort commun de rendre le patrimoine scientifique et culturel accessible et utilisable par tous.

L'ARCHIVAGE NUMÉRIQUE À LONG TERME

Responsable de l'archivage et de la conservation à long terme des publications électroniques, la KB bénéficie d'une expérience pratique qui lui a procuré une notoriété au plan national. Au niveau international, elle travaille avec les éditeurs à la recherche de solution pour l'accès à long terme aux publications électroniques.

Depuis fin 2002, le dispositif du dépôt légal est complété par celui des documents électroniques. Afin d'assurer le coût de cette opération, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science prévoit un crédit annuel d'un million d'euros. L'étape suivante consistera à rendre opérationnel le dépôt légal des documents électroniques.

La KB doit mettre en place un environnement expérimental pour développer des recherches supplémentaires sur les technologies de conservation et d'accessibilité sur le long terme. Il faudra aussi s'assurer que les recherches avancent sur le plan international et maintenir une étroite coopération avec les principaux opérateurs dans le domaine des nouvelles technologies de la communication. Les connaissances dans le domaine des métadonnées, du catalogage, des formats et de bases de données bibliographiques, de la conversion de données, de langage XML, seront rassemblées en un centre de ressources des métadonnées.

Enfin, elle prévoit l'archivage expérimental de pages de sites Web nationaux. Une politique de collecte va être développée, des critères de sélection seront établis. Des tests permettront d'acquérir une expérience pratique. ■

Traduction en français : Françoise DANSET

LA KB EN CHIFFRES

- Collections : 3,3 millions de volumes, plus de 67 km linéaires, incluant 48 km d'ouvrages (2,5 millions), 18 km de périodiques (dont 15 000 périodiques vivants) et plus d'1 km de microformes.
- Les dépôts s'accroissent en moyenne de 45 000 ouvrages et publications électroniques par an. Les collections de recherches croissent en moyenne de 24 000 titres par an.
- 30 fonds spéciaux incluent les manuscrits médiévaux et modernes, les livres rares et précieux, les brochures, reliures, papiers marbrés et ouvrages sur l'histoire du papier, la collection de jeux d'échecs et de jeux de dames, les quotidiens, les livres de cuisine et les livres pour enfants.
- Budget : 26 millions €.
- Personnel : 254,5 équivalent temps plein, à savoir 320 employés.
- Surface SHON : 55 000 m² dont 37 000 m² pour la bibliothèque avec 18 000 m² de magasin et pour les autres institutions 18 000 m².
- Places : 500 places dont 80 informatisées.

ACTIVITÉS

- 16 000 abonnements,
- 77 000 demandes de recherches par an,
- 45 000 documents mis à disposition par an,
- 62 000 entrées par an,
- 163 000 demandes de prêt ou de consultation,
- 1 400 000 consultations dans le réseau par an.

www.kb.nl et info@kb.nl

VIRGINIE KREMP
Rédactrice en chef de
BIBLIOTHÈQUE(s)



L'Institut néerlandais à Paris

De l'isolement des centres culturels étrangers en France



© Fondation Custodia

L'une des 40 miniatures indiennes de la collection Frits Lugt.

Le 121 de la rue de Lille cache une collection d'art et une bibliothèque spécialisée connue de quelques initiés : la Fondation Custodia, créée en 1956 par le Hollandais Frits Lugt (1884-1970), collectionneur averti, qui constitua une collection unique de tableaux atypiques dans l'œuvre d'artistes tels que Jacobus Vrel ou Hendrick Avercamp, de dessins et de gravures, mais aussi de livres anciens et d'autographes d'artistes.

Frits Lugt est aussi à l'origine de la création en 1956 de l'Institut néerlandais, sis à la même adresse, dont la bibliothèque s'appuie sur les collections de la Fondation Custodia. Bibliothèque et fondation rassemblent quelque 200 000 documents. La bibliothèque est spécialisée dans l'art néerlandais ancien et contemporain. L'objectif est de proposer un fonds aussi complet que possible des beaux-arts et des arts décoratifs en Flandre et aux Pays-Bas. On y trouve des ouvrages de références, des monographies d'artistes, des catalogues de musées et collections néerlandais et belges. L'art des pays européens est représenté, notamment pour les œuvres antérieures à 1900.

La Fondation Custodia – dont un conservateur gère le fonds ancien – et la bibliothèque de l'Institut poursuivent leur politique d'acquisitions. Auparavant organisée selon l'ancien classement de la Bibliothèque royale des Pays-Bas, la bibliothèque a finalement adopté la classification Dewey. Le catalogage rétrospectif est achevé à 70 % sur le logiciel Paprika, que la bibliothécaire Anneke Kerkhof trouve plus convivial que les logiciels d'histoire de l'art.

Installée dans des locaux au style contemporain – bois, acier et transparence du verre – la bibliothèque propose une

consultation sur place gratuite, un prêt (pour la littérature néerlandaise) de 15 € par an. Ce lieu privilégié à Paris côtoie l'hôtel Turgot qui abrite la collection d'art et de livres anciens élaborée par Frits Lugt. Une vitrine pour la culture hollandaise en France. Une des salles de l'hôtel Turgot – qui abrite les 90 000 pièces anciennes d'art et de littérature de la collection Lugt – reproduit l'intérieur domestique hollandais. L'Institut est aussi une plate-forme où créateurs français et néerlandais se rencontrent. Il exposera bientôt les œuvres de Franck Bragigand, artiste français installé à Amsterdam.

L'objectif est de proposer un fonds aussi complet que possible des beaux-arts et des arts décoratifs en Flandre et aux Pays-Bas.

UNE BIBLIOTHÈQUE DÉMOCRATIQUE SPÉCIALISÉE

Le lectorat de la bibliothèque est composé à 85 % de chercheurs et d'historiens d'art français. Comme ses consœurs à Paris, elle souffre d'isolement, car elle est rattachée à une institution étrangère tout en étant exclue du réseau des bibliothèques du pays d'origine. Ni bibliothèque publique française, ni bibliothèque étrangère, ni même, comme on l'imagine à tort, centre de documentation réservé aux étrangers. Les col-



L'hôtel Turgot abrite la collection d'art et de livres anciens constituée par Frits Lugt.

lections de l'Institut, indifféremment en français, anglais et néerlandais, sont celles d'une vraie bibliothèque gérée comme telle, d'une bibliothèque spécialisée démocratique qui mérite d'être davantage connue du public français

Pour mieux se faire connaître du public parisien et rompre avec l'isolement, les bibliothèques des centres culturels parisiens organisent depuis 2001 une semaine autour d'une thématique où conférences, expositions, projections cinématographiques permettent d'accueillir un plus vaste public et de valoriser leurs fonds.

Ces manifestations s'articulent autour de la journée de l'Europe, le 9 mai prochain, dans le cadre d'ECALIS (association des centres culturels européens, bibliothèques et centres d'information). ECALIS a été créée en 1999 pour promouvoir les cours de langues. Les bibliothèques se sont raccrochées à l'opération et proposent désormais des rendez-vous bibliothéconomiques et culturels. ■



Bibliothèque de l'Institut néerlandais à Paris.

Instituts néerlandais dans le monde :

Paris, Florence, Rome, Djakarta, Caire, Athènes, Saint-Pétersbourg, Tokyo et Ankara

Adresse à Paris :

121, rue de Lille
75007 Paris
Tél. : 01 53 59 12 43

Heures d'ouverture :

Lundi de 13 h à 21 h,
du mardi au vendredi de 13 h à 19 h.

biblio@institutneerlandais.com

www.institutneerlandais.com

www.fondationcustodia.fr

Bibliothécaire : Anneke Kerkhof

Au programme d'ECALIS, du 12 au 17 mai 2003

Thème : jungle urbaine en Europe

- Conférence pour bibliothécaires : travail des bibliothèques dans les milieux défavorisés et difficiles des grandes villes européennes (Allemagne, Angleterre, Finlande, France, Suède).
- Conférence sur le réseau des bibliothèques publiques au Portugal.
- Conférence « Rachats pour la littérature ».
- Rencontre à la Bilipo de Paris.
- Soirée littéraire « Multitudes et solitudes – l'individu dans la ville ».
- Poésie Slam.
- Expositions.
- Projection de films.

PARTICIPANTS : Ambassade de Norvège à Paris, Bilipo de Paris, British Council, Centre culturel suédois, Centre culturel Calouste Gulbenkian, Centre culturel irlandais, Goethe-Institut InterNationes Paris, Institut finlandais, Institut néerlandais, Instituto Cervantes avec la collaboration de Paris bibliothèques.

La société des bibliothèques d'art aux Pays-Bas

ARLIS – Pays-Bas (OKBN/ARLIS-NL) est une association regroupant bibliothécaires généralistes et spécialistes des Pays-Bas qui gèrent des collections sur les arts visuels, l'histoire de l'art et l'architecture. Créée en 1982, elle rassemble quelque 30 à 40 institutions, bibliothèques universitaires, de recherche, de musées, d'écoles d'architecture, d'art et de design, etc.

Hormis les problèmes liés à la diminution des ressources et à la hausse du prix du livre, ARLIS milite pour la création d'un centre de documentation sur l'histoire des arts visuels aux Pays-Bas, accessible aux universitaires comme au grand public.

La coordination des acquisitions est un thème récurrent de nos réunions : les nouveaux abonnements aux périodiques et aux publications en série, les acquisitions de livres et les supports numériques onéreux figurent parmi les principales préoccupations.

Il s'est révélé nécessaire d'établir une carte de l'infrastructure de la documentation d'histoire de l'art. Nous avons réalisé une enquête sur l'étendue des collections aux Pays-Bas, complétée par un inventaire des archives, bibliographies, microformes, catalogues de ventes aux enchères, périodiques et cédéroms auprès des institutions. Nous avons aussi mené une enquête sur les systèmes de recherche documentaire locaux, le classement, les méthodes de description des catalogues d'exposition, les méthodes de formation des usagers et de gestion de prêts interbibliothèques.

L'association s'efforce de coopérer avec les organisations et les institutions nationales, en particulier avec UKB (corporation de la Bibliothèque royale et des BU) et la Dutch Union (catalogue collectif) mis en place par la Bibliothèque royale et PICA (centre d'informatisation des bibliothèques).

OKBN a contribué à l'élaboration de la classification par sujet mise en place par UKB.

Sur une initiative de OKBN, les fonds de périodiques ont pu être versés au catalogue collectif des périodiques néerlandais, y compris ceux provenant d'institutions qui ne participent pas intégralement au catalogue collectif.

En 1989, le Rijksmuseum commença l'informatisation de son catalogue avec TINlib, le système informatique de la British Library, traduit et adapté par les bibliothèques d'art néerlandaises, notamment celle du musée Stedelijk d'Amsterdam.

Comme ce système était installé sur MS-DOS, plusieurs bibliothèques, comme celle du musée Van Gogh ou le Rijksmuseum, l'ont remplacé par le système ADLIB qui permet de lier l'enregistrement des collections du musée avec celles de la bibliothèque. Ce nouveau système qui repose sur le protocole Z 39 50 permettra de réunir les catalogues des bibliothèques afin de former un sorte de catalogue collectif ou partagé.

Les membres des sous-groupes sont présents dans les instances internationales. C'est ainsi que Maggy Wishaupt, bibliothécaire d'art néerlandaise fut présidente du comité permanent de l'IFLA de 1989 à 1993. En 1998, OKBN a accueilli les professionnels flamands et néerlandais, réunis par le même intérêt pour l'art hollandais. Le consortium flamand des bibliothèques d'art a donc vu le jour et s'est réuni le 13 décembre 2002 pour débattre des problèmes et du rôle des bibliothèques de musées.

MICHEL NIJHOFF

Bibliothécaire, Stedelijk Museum, Amsterdam

BIBLIOGRAPHIE

- « Art Libraries and Art Librarianship in The Netherlands » in *Special Issue of Art Libraries Journal* 12 (1987) n° 1.
- Geert-Jan Koot. « 10 Years of ARLIS in The Netherlands » in *Art Libraries Journal* 17 (1992), pp. 27-30.
- Geert-Jan Koot, « What's Wrong with Museum Libraries? The Impact of Electronic Developments on Museum Librarians » in « Lezing Conferentie ARLIS/UK & Ireland : The Changing Agenda for Art Libraries », Cambridge, July 2000.
- Koos Wynia, in collaboration with Geurt Imanse, Sophie Pabst, Hellen Scholten, Else van der Vossen, Maggy Wishaupt (eds.), *Art Periodicals: Papers of the 2nd European Conference of Art Libraries of IFLA*, Amsterdam, 1988.
- Michiel Nijhoff, « Museum Libraries : From Hidden Treasures to Treasured Information Centers », in *Paper 64th IFLA General Conference*, Amsterdam, August 16-21, 1998.
- Wim Verbei, « Bibliotheek Rijksmuseum staat open voor bredere taak : van educatief naar informatief », in *Informatie Professional : vakblad voor informatiewerkers* jrg. 4 (2000), n° 5 (mei), pp. 24-29.

Site Internet : www.let.uu.nl/~okbn/

AZADEH KAVIAN
 Doctorante en littérature
 française



Une maison pour le néerlandais



Bailleul et ses maisons typiquement flamandes.

À quelques kilomètres de Dunkerque, Bailleul, petite bourgade à l'architecture typiquement flamande, abrite une bibliothèque d'un autre genre, située en face de la bibliothèque municipale : la Maison du néerlandais. Nous sommes en Flandre française, appelée autrefois la Flandre *flamingante* (ou Flandre maritime), cette région frontalière de la Belgique, où le flamand est parlé depuis plus d'un siècle. Mais le flamand a perdu tout lien avec le développement linguistique et culturel en Belgique et aux Pays-Bas. Il ne survit aujourd'hui que par tradition orale. Pour les habitants de la Flandre française, le néerlandais est devenu « la langue de l'avenir ».

À Bailleul, telle une irréductible enclave, on s'est battu pour promouvoir la culture, la langue et la littérature néerlandophone. Car ici, la frontière n'a jamais vraiment existé. Les relations entre les 2 pays ont toujours été étroites, les mariages fréquents. Un moyen aussi de pouvoir échanger quelques mots de néerlandais avec les grands-parents qui pratiquent toujours le flamand.

L'association « La Maison du néerlandais » a ainsi été créée en avril 1999 à l'initiative du bourgmestre de Bailleul, Jean Delobel. Elle s'est dotée en 2001 d'un centre de ressources dans lequel chacun peut trouver les outils pour apprendre ou enseigner le néerlandais, pratiquer la langue et découvrir les cultures flamande et néerlandaise grâce à un personnel disponible.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, toute une région frontalière de la Belgique flamande voisine se mobilise pour promouvoir le néerlandais. Face à l'engouement général, une médiathèque spécialisée a vu le jour.

APPRENDRE À LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque spécialisée dispose ainsi de près de 4 000 ouvrages, de cédéroms usuels, cassettes, livres jeunesse, livres d'art et d'histoire, méthodes de langues, et d'une malle pédagogique pour les enseignants. Des espaces informatique, audio et vidéo permettent à chacun de travailler selon son propre rythme, en autodidacte. Un point accueil et traduction renseigne et aide également le public dans ses démarches transfrontalières, et des salles de cours accueillent stages et réunions. Les ordinateurs équipés de caméras permettent aux néerlandophones de correspondre en visio-conférence. La médiathèque compte aujourd'hui plus de 150 inscriptions individuelles, 27 groupes scolaires, et près de 140 documents sont empruntés chaque jour.

Le site Internet propose, outre des cours et des échanges linguistiques, d'établir des correspondances, de s'informer sur l'emploi et l'économie de la région néerlandophone au-delà de la frontière. Il permettra bientôt l'accès en ligne au catalogue informatisé de la médiathèque.

L'évolution croissante de l'activité de la Maison du néerlandais de Bailleul et le développement de l'apprentissage de la langue dans les écoles du Nord-Pas-de-Calais ne voilent pas le problème inhérent à l'histoire même de la région : la rivalité de 2 langues sœurs, le flamand et le néerlandais. Car la langue régionale, protégée par la loi, est bien le flamand, un patois, dont la forme littéraire est aujourd'hui le néerlandais.

Aussi la langue néerlandaise est-elle enseignée comme langue étrangère au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, tandis que l'intérêt pour le flamand régional ne cesse de diminuer. Il n'est pas question pour l'État français d'instaurer une vraie possibilité de bilinguisme, bien que la Maison du néerlandais soit soutenue financièrement par l'État, la région et les communautés de communes, dans le cadre des fonds de développement ruraux, et par l'Europe, dans le cadre de l'Interreg.

L'exemple de Bailleul montre qu'une municipalité active et résolue peut doter sa jeunesse des atouts indispensables pour une bonne insertion dans cette région hébergeant quelque 300 entreprises flamandes et néerlandaises, où plus de 25 000 Flamands de France passent la frontière pour aller travailler. ■

Site Web : <http://mnl.bailleul.free.fr/>



Maison du néerlandais
37, rue d'Ypres 59 270 Bailleul
Tél. Fax : 03 28 41 17 32

Septentrion, arts, lettres et culture de Flandre et des Pays-Bas

La revue trimestrielle *Septentrion*, entièrement rédigée en français, est une initiative de la fondation flamando-néerlandaise Stichting Ons Erfdeel (Fondation Notre Patrimoine) qui poursuit un double objectif : promouvoir la coopération entre tous les néerlandophones et informer l'étranger sur la culture de la Flandre et des Pays-Bas. La fondation s'efforce de réaliser ces objectifs par l'édition et la diffusion de publications périodiques, rédigées en diverses langues.

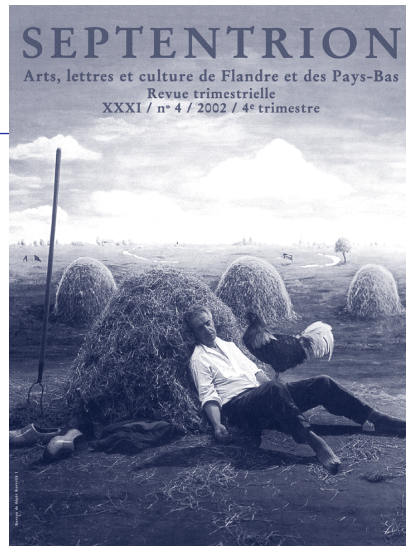
Septentrion, la première revue de culture néerlandaise à s'adresser aux francophones dans leur langue maternelle, vit le jour en juin 1972. Elle présente tout un éventail de thèmes ayant trait aux arts, à la culture et à la vie sociale en Flandre et aux Pays-Bas. Par ailleurs, *Septentrion* porte un intérêt particulier aux interactions séculaires entre les cultures de langues néerlandaise et française.

Ces dernières années, quelques numéros à thème ont été publiés, sur la Grande Guerre (novembre 1998), l'Escaut (mars 2001) et la Meuse (décembre 2001). Le numéro de mars 2003 présentera une esquisse de l'influence de Paris sur la vie littéraire, artistique et intellectuelle en Flandre et aux Pays-Bas.

Septentrion est publiée en moyenne à 10 000 exemplaires, dont plus de la moitié est diffusée en France, l'autre moitié étant diffusée essentiellement en Belgique francophone. La revue compte également des lecteurs au Canada et en Suisse. L'accueil fait à *Septentrion* par la presse francophone – tout comme sa réception aux Pays-Bas et en Flandre – est particulièrement positif. La revue est considérée comme «une main tendue» de la néerlandophonie à la francophonie. En effet, *Septentrion* est un moyen rêvé de transcender les barrières linguistiques et de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle entre francophones et néerlandophones.

Septentrion est publiée en moyenne à 10 000 exemplaires, dont plus de la moitié est diffusée en France, l'autre moitié étant diffusée essentiellement en Belgique francophone. La revue compte également des lecteurs au Canada et en Suisse. L'accueil fait à *Septentrion* par la presse francophone – tout comme sa réception aux Pays-Bas et en Flandre – est particulièrement positif. La revue est considérée comme «une main tendue» de la néerlandophonie à la francophonie. En effet, *Septentrion* est un moyen rêvé de transcender les barrières linguistiques et de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle entre francophones et néerlandophones.

Adresse : Stichting Ons Erfdeel
Murissonstraat 260
B-8930 Rekkem
Tél.: + 32 (0)56 41 12 01
Fax: +32 (0)56 41 47 07
septentrion@onserfdeel.be
<http://www.onserfdeel.be>



AZADEH KAVIAN
 Doctorante en littérature
 française



Les phares du Nord

Ce n'est pas un pays, mais bien une langue qui sera l'invitée d'honneur du prochain Salon du livre de Paris. Le pavillon néerlandais de la Flandre et des Pays-Bas accueillera pour la première fois en France plus d'une cinquantaine d'écrivains néerlandophones.

un choix de poèmes paraît dans une traduction de la Belge francophone Liliane Wauters, sous le titre *Un compagnon pour toutes les saisons* (1999), alors qu'*Eline Vere*, Emma Bovari

Une occasion unique de découvrir cette littérature quasiment inconnue, un certain nombre d'œuvres restant longtemps non traduites. Certes, il faut attendre les années 1990 pour voir apparaître des classiques du XIX^e siècle, dont le *Multatuli* de Max Havelaar (1991), témoignage du passé colonial des Pays-Bas, dans une traduction de Philippe Noble, ou Guido Gezelle, autre figure emblématique, dont

locale, campée par Louis Couperus, attend toujours d'être traduite.

Mais, depuis 1991 et la création de la Fondation pour la production et la traduction de la littérature néerlandaise (NLPVF), Rudy Wester¹ fait bouger les choses et s'attache à valoriser l'actualité littéraire et à faire sortir les auteurs de l'ombre.

Cette année, les Flamandes ne sont pas en reste : Lieve Joris avec *La Danse du léopard*, Kristien Hemmerechts avec *Anatomie d'un divorce*, et Margriet de Moor avec son *Gris d'abord, puis blanc, puis bleu*. Du côté des Pays-Bas, outre l'inévitable Hella S. Haase davantage connue du public français grâce à des traductions régulières chez Actes Sud depuis une dizaine d'années et Hugo Claus ou Harry Mulish, connus de quelques initiés, des talents originaux méritent l'attention, notamment certains écrivains émigrés s'exprimant directement en néerlandais, tel Kader Abdolah, dont le *Cunéiforme* paraîtra ce mois-ci chez Gallimard. ■

1. Rudy Wester est directrice de la NLPVF depuis sa création.

Les acteurs incontournables de la promotion de la littérature néerlandophone

NLPVF

Créée en 1991, la fondation pour la production et la traduction de la littérature néerlandaise gère les subventions accordées par le gouvernement néerlandais pour favoriser l'exportation de la littérature. Elle entretient des contacts avec les éditeurs à l'étranger et se charge de sélectionner et de recruter des traducteurs qui peuvent séjourner à la Maison des traducteurs, (Amsterdam). Elle coordonne divers événements internationaux destinés à la promotion de la littérature. En collaboration avec la Communauté flamande de Belgique, la Fondation publie 2 fois par an *Dix Livres de Flandre et des Pays-Bas*, un bulletin d'information réservé aux éditeurs étrangers. Elle abrite une bibliothèque de littérature néerlandaise et ses traductions.

www.nlpvf.nl

SFB'93

La fondation pour la promotion de la littérature néerlandophone, organisme de coopération entre la Flandre et les Pays-Bas, a été créée en 1993 à l'occasion de la Foire du livre de Francfort où les 2 pays voisins se trouvaient invités d'honneur.

Sichting fonds voor de letteren

La fondation flamande pour la littérature néerlandophone est le pendant flamand de la NVPLF avec laquelle elle collabore. Elle subventionne les maisons d'édition des auteurs flamands, et participe aux frais de traduction. Sa Maison des traducteurs s'est ouverte récemment à Louvain.

<http://www.fondsvoordeletteren.nl/>

Het beschrijf

L'association littéraire flamande, subventionnée par le Fonds flamand des lettres est spécialisée dans l'organisation de manifestations littéraires internationales et flamandes. Elle organise tous les deux ans un festival international littéraire à Bruxelles.

beschrijf@skynet.be

Nederlandse Taalunie

L'union de la langue néerlandaise est un organisme officiel belgo-néerlandais qui a pour but de promouvoir la langue néerlandaise dans le monde, et d'encourager la coopération entre les instances néerlandaises et flamandes.

www.taalunie.org





JAN H. MYSJKIN
Poète

Sonnet



1

Hier zoek ik een antwoord – in de woorden. Nochtans was er geen vraag, nooit, tenzij een vraag naar woorden. Daar is het salamander

Kacheltje met ogen van blauwachtig mica: een zonnetje waar rond de tafel draait, de stoel, de lamp, de pen. Ook ik ben In deze kamer een lichaam een maan cirkelend rond papier en schaduwen werpend, nu eens nauwelijks aanwezig en Kenbaar, dan weer het licht met alle volheid weerkaatsend; maar ook geheel blootgelegd lijken mijn woorden die van een ander:

2

Dus zoek ik hier het antwoord in de woorden die voor mij geschreven zijn – in de boeken, en boeken, en boeken. Ik kan er De adem in vinden die me opnieuw in beweging zet, ook wanneer dit leven slechts een papieren leven is, de pen Die daar geschreven heeft hier enkel een pen tot schrijven brengt. Deze boeken zijn mij broodnodig – en bepalen wie ik ben: Een lezer, een schrijver: onlosmakelijk en solidair in een dubbelsteen verbonden, levend van elkaars elkander.

3

En terwijl het licht van buiten op mijn tafel valt, vind ik tussen de woorden een vliegje dat zijn vleugels heeft verbrand aan De lamp. Kan dat – in die seizoen? Maar het is dit seizoen al lang niet meer. Met dit vliegje is voor mij de tijd opengegaan, Een geheugen dat ik wel het mijne moet noemen (en waarin soms een persoonlijk treffen, als dit vliegje, tot woorden vriest).

4

En terwijl ik voor mij, achter glas, de eksters vind, regerend in kastanjelaars, houd ik dit betoverd in de gaten: Noteer hoe *het blad tot de nerven geel versleten is als een dromen dat voor immer is doorzien*, open dan de schate-Rende ramen en steek mijn hand uit want nu wil ik meer dan enkel woorden – terwijl ineens het landschap het hazepad kiest.

Extrait de : Jan H. Mysjkin, *Jeu de miroirs / Sonnets en mouvement*, traduction du néerlandais, relue et complétée par Pierre Gallissaires et l'auteur. Collection Les cahiers de Royaumont, Grâne, Éditions Créaphis, 2003.

1

Ici je cherche une réponse – dans les mots. Pourtant il n’y avait aucune demande, jamais, sauf une demande de mots. Là, une salamandre

Petit poêle aux yeux de mica bleuâtre : soleil, la table tourne autour, la chaise, la lampe, la plume. Moi aussi dans cette chambre

Je suis un corps – une lune qui gravite autour du papier et jette des ombres, tantôt à peine présente et reconnaissable, tantôt réfléchissant la pleine lumière ; même au grand jour mes mots semblent ceux d’un autre :

2

Donc je cherche ici la réponse dans les mots avant moi – dans les livres, les livres, les livres. Et j’y trouve

Le souffle qui me remet en mouvement même si cette vie n’est qu’une vie de papier, la plume

Qui écrivait là ne fait écrire qu’une plume ici, les livres me sont indispensables – ils déterminent qui je suis :

Un lecteur, un écrivain : indissociables et solitaires, unis dans une double face, vivant l’un et l’autre de l’un l’autre.

3

Et pendant que la lumière du dehors tombe sur ma table, je trouve entre les mots une mouche qui a brûlé ses ailes à

La lampe. Est-ce possible – en cette saison ? Mais ce n’est plus cette saison depuis longtemps. Avec cette mouche par exemple, le temps pour moi s’est ouvert,

Une mémoire que je dois bien appeler la mienne (où parfois une rencontre, avec cette mouche par exemple, se fige en mots).

4

Et pendant que derrière la vitre je découvre les pies, souveraines dans les châtaignes, voici ce que j’observe, fasciné :

Je note comment *la feuille a jauni jusqu’aux nervures tel un rêve à jamais éclairci*, j’ouvre alors les fenêtres

Jacassantes et tends la main car maintenant il me faut plus que des mots – pendant que le paysage, d’un coup, prend la clé des champs.

Jan H. Mysjkin est né le 16 novembre 1955 à Bruxelles, mais il réside à Paris depuis 1991. Il a publié 4 recueils de poésie : *Vormbeeldige gedichten* (Poèmes exemplaires, 1985), *Spel van spiegels / Sonnetten in beweging* (Jeu de miroirs / Sonnets en mouvement, 1990), *Verlangen, explosie* (Désir, explosion, 1993) et *Hersenslag* (Battement de cerveau, 2000).

Il est aussi traducteur en néerlandais de Hugo Ball, Cyrano de Bergerac, Velimir Chlebnikov, Jerome Rothenberg, Arno Schmidt, Tristan Tzara, ... Ses traductions ont été couronnées par le Prix de la Communauté flamande en 1991.

Il travaille à une anthologie dont l’ambition est d’ouvrir la poésie française du XX^e siècle aux

Néerlandais, dont 3 volumes sont déjà parus. Depuis 1999, il a entrepris de traduire la poésie néerlandaise contemporaine en français, toujours en collaboration avec Pierre Gallissaires.

En vue du Salon du livre de mars 2003, paraîtra son propre recueil *Jeu de miroirs / Sonnets en mouvement* (Grâne, Éditions Créaphis, 2003), un choix de poèmes de Gerrit Kouwenaar (*Une odeur de plumes brûlées*, Chambéry, Éditions Comp’Act, 2003), ainsi qu’un double fronton de 5 poètes néerlandais et 4 poètes flamands d’aujourd’hui (Poésie 2003, n° 96, février 2003). Sont également parus en français, *Poètes néerlandais, aujourd’hui* (Action Poétique n° 156, automne 1999) et *CobrAmsterdam* (Java n° 23-24, mai 2002).

Les gens



Françoise DANSET, directrice de la BDP de Marseille, a reçu l'ordre national du Mérite lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 25 novembre au conseil général des Bouches-du-Rhône.



Arnaud DEGRÈVE, BM de Charleville-Mézières, a été élu président

du groupe Champagne-Ardenne, en remplacement de Pascale Martre.

Joëlle GUIDEZ quitte la BM de Bron (69) pour diriger la BM d'Albertville (73).

Marie-Claude BELLANGER quitte la BM de Voiron (38) pour prendre la direction de la BM de Thonon-les-Bains (74).

Christian MASSAULT quitte la BM de Givros (69) pour prendre la direction de celle de Grigny (69).

Céline CARRIER prend son premier poste de conservateur en tant qu'adjointe de Nelly Vingtdeux à la BDP de l'Ardèche (07).

Christiane MONCHATY a quitté la médiathèque de l'Institut français d'Athènes pour la DRAC de Martinique.

Correspondants régionaux de BIBLIOTHÈQUE(S)

Vos contacts en région pour valoriser la vie du livre et des bibliothèques



ALSACE
Aude ROLLER
BM de Strasbourg
Tél. : 03 88 44 22 44
aude.roller@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNE
Arnaud DEGRÈVE
BM de Charleville-Mézières
Tél. : 03 24 33 33 53
arnaud.degreve@bm-charlevillemezieres.fr



PAYS DE LOIRE
Jean-Michel LE BOHEC
Médiathèque de la Roche-

sur-Yon
Tél. : 02 51 47 48 34
lebohecjm@ville-larochesuryon.fr

MIDI-PYRÉNÉES
Christine BATAILLE
BM de Colomiers
Tél. : 05 61 78 73 14
christinebataille@wanadoo.fr



AQUITAINE
Pierre CHALVE
SICOD - Université de Bordeaux
Tél. : 05 56 84 86 89
p.chalve@bu.u-bordeaux.fr



ILE-DE-FRANCE
Nadine BATUDE
BU de Paris X - Nanterre
Tél. : 01 40 97 72 64
nadine.batude@u-paris10.fr



RHÔNE-ALPES
Sylvie-Anne CARACO
Médiathèque municipale de

Montmélian
Tél. : 04 79 84 21 08
sylvie-anne.caraco@wanadoo.fr



PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
Cécile GHIOLDI

CRFCB de Marseille
Tél. : 04 91 10 67 40
cecile.ghioldi@mailup.univ-mrs.fr



BOURGOGNE
Pascal SCHMITT
SCD de l'université de Bourgogne
Tél. : 03 80 39 51 01
pascal.schmitt@u-bourgogne.fr



LORRAINE
André ANSROUL
BDP de Meurthe-et-Moselle
Tél. : 03 83 90 87 50
aansroul@cg54.fr

LANGUEDOC-ROUSSILLON
Anne DUJOL
BU de Montpellier
Tél. : 04 67 41 58 18
dujol@upm.montp.inserm.fr

LA RÉUNION
Laurence MACE
Médiathèque de Saint-Benoît
Tél. : 02 62 50 88 20
laurencemace@wanadoo.fr



BRETAGNE
Françoise SARNOWSKI
Médiathèque municipale de Saint-Jacques-de-la-Lande
Tél. : 02 99 31 18 08
francoise.samowski@wanadoo.fr



NORMANDIE
Marianne FAURE
BU Sciences de Caen
Tél. : 02 31 56 54 12
marianne.faure@scd.unicaen.fr

POITOU-CHARENTES-LIMOUSIN
Françoise ROBOAM
Médiathèque de la Communauté de ville de La Rochelle
Tél. : 05 46 45 71 27
roboam@cda-larochelle.org



PICARDIE
Christiane MECOZZI
BM de Pont-

Sainte-Maxence
Tél. : 03 44 31 71 71
cmecozzi@aol.com

En bref

■ La commission coopération et développement a adressé un questionnaire à tous les groupes afin de recenser les partenariats menés en région avec les bibliothèques étrangères.

■ La commission pédagogique prévoit de publier un nouveau livret qui paraîtrait dans la collection « Médiathèmes » et servirait de support de secours. Un groupe de travail est en cours de constitution. Pour y participer, contacter Christine au secrétariat.

■ LE GROUPE PICARDIE ORGANISE UN VOYAGE D'ÉTUDE À DUBLIN LE 31 MARS

Programme des visites :

- Pearse Street Library, bibliothèque du réseau de lecture publique de Dublin,
 - Chester Beatty Library, bibliothèque-musée des traditions religieuses et artistiques,
 - Marsh's Library, la plus ancienne bibliothèque publique d'Irlande,
 - Trinity College Old Library, célèbre pour le livre de Kells.
- Fax : 03 44 72 44 23.

L'ABF a rencontré Éric Gross

■ Gérard Briand, Jean-François Jacques et Gilles Éboli ont rencontré le 13 janvier M. Éric Gross, conseiller du ministre de la Culture, qui s'est engagé sur plusieurs points, à commencer par le rétablissement, dans les plus brefs délais, du Conseil supérieur des bibliothèques (CSB).

■ Le texte de la directive européenne sur le droit d'auteur doit encore être discuté par l'ensemble des ministères concernés mais l'ABF sera consultée par le conseiller juridique du ministre, maître Olivier Japiot.

■ M. Gross s'est révélé favorable à la remise en chantier du projet de loi sur les bibliothèques, une fois réglée définitivement la question du droit de prêt à propos duquel l'ABF a réitéré son souhait de voir le texte adopté en l'état. Elle a rappelé les nécessaires compensations pour la perte du pouvoir d'achat engendrée par la diminution importante des remises.

■ Échanges de bons procédés, Gérard Briand a invité le ministre au congrès d'Aubagne en juin prochain et M. Gross a invité l'ABF à rester en contact avec les services du ministère en précisant qu'elle serait reçue prochainement par Jean-Jacques Aillagon.

LES BIBLIOTHÈQUES ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU COMMERCE : UNE MENACE POUR LES SERVICES PUBLICS

LA POSITION D'EBLIDA

Qu'ont donc à faire les bibliothèques avec l'OMC (Organisation mondiale du commerce) ?

Réponse : l'accord général sur le commerce et les services (GATS).

Dans les textes de l'OMC, un article, repris par 144 gouvernements, libéralise progressivement le commerce des services. Ceci inclut les services culturels proposés par les bibliothèques, archives, musées, de même que les services de l'éducation et de télécommunications.

Les membres de l'OMC doivent entrer dans une succession de « rounds », étapes successives de négociations, et traitent les différents secteurs des services. Ce qui inclut les services des banques, l'architecture et le conseil, les achats des gouvernements, les services sportifs et de bibliothèques, et pas mal d'autres choses.

Quand un pays fait une disposition spécifique, le principe du « traitement national » s'applique. Cela veut dire que les services à domicile, y inclus les services du secteur public, sont ouverts à la concurrence d'organismes ou de sociétés étrangères, qui peuvent réclamer les mêmes aides ou subventions.

Ceci pourrait avoir des conséquences alarmantes. Alors que la préservation de l'héritage et du patrimoine culturel, l'accès libre à l'information et la notion de bibliothèque ouverte à tous les publics sont les missions principales

des bibliothèques, à disposition des différentes communautés locales, le risque serait grand pour les services culturels et éducatifs, que la recherche des marges de profit prenne le pas sur ces missions.

Les autorités publiques seraient alors en devoir d'octroyer les mêmes subsides aux uns et aux autres. À partir de là, une seule alternative : réduire les subventions aux services publics existants, ou – moins probable – étendre le niveau de subvention dans les mêmes proportions au service privé concurrentiel.

La position d'EBLIDA sur les bibliothèques et le commerce des services en appelle à la Commission européenne, qui négocie au nom des gouvernements européens, pour exclure les bibliothèques et les services éducatifs du secteur des négociations. Nous croyons que les valeurs et la diversité culturelle ne doivent en aucun cas tomber sous la coupe du secteur privé au nom de la liberté du commerce.

Le gouvernement français a fait savoir qu'il demanderait l'exclusion des services culturels et éducatifs du champs du GATS.

Pour plus d'informations, lire les positions et analyses d'EBLIDA sur le commerce des services :

<http://www.eblida.org/topics/wto/statementnovo2.htm>

Sur la position de la France, voir :

www.premierministre.gouv.fr/fr/p.cfm?ref=37457#3

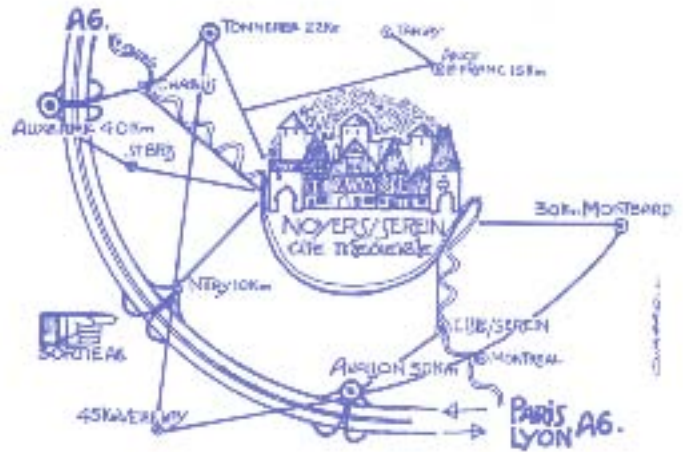
Voir aussi le site de l'IFLA : www.ifla.org

Traduction française de Claudine BELAYCHE, représentante des associations françaises à EBLIDA (associations françaises membres : ABF, ADBDP, FFCB, ADBS).

Une région, un groupe

Mois du patrimoine : journal d'une bibliothèque rurale

Noyers-sur-Serein, son église gothique, son château et sa bibliothèque intercommunale gérée à mi-temps par une assistante de conservation ! Ce sympathique village médiéval de Bourgogne de moins de 3 000 habitants réunit tous les ingrédients nécessaires pour monter une opération culturelle dans le cadre du Mois du patrimoine écrit.



Février

Le CRL Bourgogne communique le thème 2002 du Mois du patrimoine : « Images du Moyen Âge ». Thème pertinent pour Noyers, village médiéval cerné par 23 tours. On y accède en franchissant d'imposantes portes qui laissent place à des maisons à pans de bois, une église gothique, les vestiges du château sur l'éperon dominant le méandre enserrant le village. C'est le lieu rêvé.

La bibliothèque intercommunale – relais de la bibliothèque départementale – est le seul site culturel accessible toute l'année au milieu d'un désert rural. Quatorze communes participent à son fonctionnement. Elle dispose d'un demi-poste d'assistante de conservation, d'un local de 240 m², d'un bibliobus l'« Alphas » qui circule vingt-cinq heures par mois dans le canton. Informatisée depuis 1995, elle offre plus de 30 000 documents à une population inférieure à 3 000 habitants. Elle dessert toutes les écoles, le collège, la maison de retraite et est ouverte au public trente heures par semaine. Une association, Objectif lire, gère les animations.

11 mars

Première rencontre avec Léon, président de La belle du Serein qui assure la pro-

motion des contes et musiques populaires dans le canton. Nous allons faire « quelque chose ensemble ». Nous rassemblons une dizaine d'associations.

Du côté des bibliothèques, trois pistes s'imposent. Le fonds de livres sur le Moyen Âge, qui s'est constitué naturellement, à la demande des estivants, des lecteurs et des enseignants. C'est l'occasion de faire une demande de crédits thématiques au CNL. Pour 1 524 €, la sélection sera difficile.

Pour monter une exposition sur les « Images du Moyen Âge dans le canton de Noyers », il est possible de consulter à la DRAC de Dijon les 20 volumes de plans, cartes, photos, commentaires sur notre canton. Enfin, le directeur de l'école de Noyers ne semble pas opposé à participer dans le cadre d'une « classe à PAC (projet artistique et culturel) ».

18 mars

Dans le cadre des tournées de l'Alphas, je vois tous les instituteurs. Il s'agirait de concevoir, écrire, illustrer, éditer une fiction se déroulant au Moyen Âge. Deux cents enfants du CP au collège sont concernés. Le projet est à boucler avant fin 2002. L'inspecteur en primaire est enthousiaste (il n'a qu'à donner son accord et les retombées

positives seront pour lui...). La principale du collège est partante. Ce lien primaire/collège forme un « projet de zone » du meilleur effet dans le cadre d'un PAC. Le ministère peut ronronner.

20 mars

Réunion de mise au point : le thème des Journées du patrimoine doit être celui de l'année 2001, reporté pour cause de 11 septembre. Il met en valeur le tissu associatif français. Excellent, ces associations qui se réunissent sur un projet commun ! On animera ces deux journées avec la foire médiévale.

29 mars

Journée de travail à la DRAC. Sur les 15 communes du canton, 3 ne conservent aucune trace visible de la période. Reste à accomplir le travail de terrain.

31 mars

Lionel Benjamin, graphiste, imprimeur et président d'une nouvelle association Aux tours des arts de Noyers aimerait s'allier à nous. Un autre imprimeur dont l'entreprise est localisée à Nuits étudie des prix très serrés pour l'affiche et le programme : c'est sa part de mécénat. Et voilà que, pour des raisons d'antago-

nismes strictement personnels, Le patrimoine oublié refuse de travailler avec Aux tours des arts. Cette petite guerre va pourrir une atmosphère jusque-là idyllique.

19 avril

Première réunion générale : 8 associations et la commune sont représentées. Tous semblent conscients de l'enjeu : réussir une manifestation où chacun donnera du temps, de l'argent et des bras...

Le groupe ABF-Bourgogne en chiffres

140 personnes :

50 élèves en formation ABF,
90 membres,
dont 48 en Côte-d'Or,
27 en Saône-et-Loire,
5 dans la Nièvre,
10 dans l'Yonne.

3 centres de formation ABF :

2 en Saône-et-Loire à Charnay-lès-Mâcon et à Saint-Rémy,
1 en Côte-d'Or, à Dijon.

Depuis dix-huit ans, les 2 centres de Saône-et-Loire ont formé 500 stagiaires qui fonctionnent grâce au vivier que représentent les bénévoles du réseau de la BDP. Le centre de Dijon, qui connaît quelques difficultés avec des candidats peu nombreux, extérieurs au département et au statut difficile, risque de fermer, d'autant que la responsable souhaite être remplacée.

Trois membres du CA s'investissent plus particulièrement dans les instances nationales, Sophie Rat au Prix Sorcières, Christine Marcel et Marie-Odile Armand-Mérigot au Conseil de perfectionnement de la formation.

Le CA réfléchit à la manière de relancer les adhésions et s'interroge sur la possibilité de mettre en place des correspondants dans chaque bibliothèque.

Présidente : Brigitte Lévêque

Vice-présidente : Christine Marcel

Secrétaire et correspondant régional : Pascal Schmitt

Trésorière : Martine Spéranza

13 mai

Réunion au collège, pour le projet avec les classes. Didier Dufresne (écrivain pour la jeunesse) est venu de Côte-d'Or. Mais l'ensemble du financement Éducation nationale, même le plus optimiste, ne suffirait pas à le rémunérer. Exit l'écrivain.

D'autre part, pas question d'une classe de 6^e. Le Moyen Âge est au programme de 5^e. Ce sera donc une 5^e, avec un duo prometteur : la prof. de français, et le prof. de math., alliance qui devrait être fructueuse. La principale s'ingénie à trouver des possibilités d'économies sur les transports scolaires (les écoles sont très dispersées).

23 mai

Nouvelle réunion générale. L'Union commerciale annonce qu'elle ne trouve pas d'exposants. Pour le banquet, il faudra décorer la salle. Le financement n'avance guère.

5 juin

Le conseil général ne donne rien (il faudrait avoir déjà bouclé la demande de subvention pour 2003 !). On fournit des listes d'adresses à l'Union commerciale, toujours aussi peu active.

13 juin

Dernière réunion avec les instits. La structure PAC ne marche pas (les dossiers n'ont pas été remis à temps), en revanche on a les « Actions éducatives et innovantes ». Un des instituteurs n'est plus partant.

22 juin

La commune subventionne la Fédération d'associations à hauteur de 3 000 € à condition qu'elle augmente ses ressources propres grâce au banquet. Je demande au traiteur de serrer le prix. La belle du Serein fournira les serveuses. L'équipe est bien rodée. Le traiteur est sceptique. L'avenir lui donnera raison. Il lui faudra trouver des extras en catas-



trophe. Autant de manque à gagner dans un budget limité !

Je fais l'inventaire des livres de la bibliothèque traitant du Moyen Âge : j'aimerais rédiger pour chacun une courte fiche critique et sortir une bibliographie. Avec les achats sur crédits CNL, cela fera plus de 600 notices !

28 juin

Réunion du conseil municipal à laquelle il m'est demandé d'assister pour défendre le dossier. Discussion assez âpre. La subvention est quand même votée. Rideau.

4 juillet

Neuf exposants pour la foire ! Ce sera un marché ! Le programme des Journées du patrimoine est enfin bouclé : samedi 21 septembre, vernissage de l'exposition, remise des prix du concours photo, visite nocturne. Dimanche 22, équidanse, jongleurs, lâcher de pigeons, démonstration de tir à l'arc, promenades en calèche, apéro-conférence d'Hervé Mouillebouche, visites guidées de Noyers et du Vieux Château. On exposera aussi des gargouilles sculptées sur le site du château pendant le stage d'été. Il est question d'un stand de librairie.

7 juillet

Fête médiévale à Cravant. Prise de contact avec des exposants, liste d'erreurs à éviter.

Passent les vacances...

Le début de septembre est fébrile

Il est question de communication. Nous avons une très belle affiche, un programme détaillé. À la lecture du dépliant officiel, nous mesurons l'ambition de notre projet. Peu de petites communes se lancent dans cette aventure.

Le journaliste de *L'Yonne républicaine* est prié de suivre les événements au jour le jour. Il sera régulier. Pour *Yonne Magazine*, ce sera plus difficile, mais on y arrivera au forcing !

On a oublié les radios locales ! Au dernier moment nous obtenons un passage quotidien sur France Bleu Auxerre et de la publicité sur Radio Avallon.

La semaine précédant les Journées du patrimoine est dure : l'Union des commerçants n'a personne pour monter les chalets (ils travaillent, eux !...). On ne parle plus de tir à l'arc ni d'envol de pigeons. Il faut rédiger et envoyer les invitations pour l'inauguration de l'expo. Elle arrive le 21 au matin. Qui va la monter ?

17 septembre

Problème inédit : où caser les gargouilles (qui pèsent entre 100 et 300 kg pièce) ?

Gag : il faut aménager l'entrée du pré où vont évoluer les cavaliers. L'ouvrier municipal qui en est chargé se trompe de pré !

Ne pas oublier de commander les gougers pour le vin d'honneur, de mettre l'aligoté au frais pour le kir. A-t-on bien



acheté la crème de cassis ? Qui va servir l'apéritif ? Ouf ! Ma fille est là ! La secrétaire de mairie a-t-elle sorti les verres ? Et où est passée la table à tréteaux ? Ne pas oublier non plus d'écrire un petit discours d'inauguration avec ce qu'il faut d'aimable pour chacun.

23 septembre

La première vague de stress est passée. Il n'a pas plu, les jongleurs étaient bien, le spectacle équestre moyen. Le marché médiéval pas à la hauteur. Les promenades en calèche annulées. Pas de stand de librairie, trop juste pour le préparer ! Avec le recul, ça aurait pu être pire !

Nous voilà partis pour les animations suivantes : 5 samedis d'affilée. Concert de Laostic, formidable. On a invité tous les enfants des écoles. C'est un samedi, il faut donc que les parents s'y collent. Ah ! Si nous l'avions fait en temps scolaire ! Il n'empêche que 12 des 14 enfants d'Étivey sont là ! L'église était quasi pleine, près de 200 auditeurs : hors saison, c'est un succès. Comme vont l'être les apéros-conférences réunissant 30 à 50 auditeurs qui retiennent les conférenciers longtemps après la fin de l'exposé. La palme revient à « Sorcellerie et déviances religieuses », thème porteur. Mais « Châteaux, maisons fortes et fortifications », « Être enfant au Moyen Âge », « Maisons à pans de bois et habitat », ce sont des sujets pointus, et à Noyers, et en octobre !

L'après-midi jeune public a tourné au désastre avant même d'exister : le spectacle était annulé, le conteur aphone s'était récusé, l'organisation des jeux était si bancal qu'on a préféré la reporter au 21 décembre.

26 octobre

Fin du cycle avec la conférence « Mets du vilain, table du seigneur » suivie du banquet médiéval. 110 convives réjouis. Animation par une musicienne et deux danseurs, récitant des poèmes.

21 décembre

À la veille de l'hiver, clôture du premier « Automne médiéval à Noyers ». À côté de l'animation destinée aux enfants, il y a eu un atelier-conférence autour du blason et le décrochage de l'exposition, accompagné par la chorale de La belle du Serein.

C'est la gestion humaine qui a été de loin la plus pénible. Au cours de la préparation nous avons maintes fois été proches de tout abandonner, et finalement, nous allons sans doute recommencer l'an prochain. Beaucoup d'idées n'ont pas abouti, mais restent en gestation. Et nous mettrons une louche de musique dans notre « Automne médiéval » puisque tel sera le thème du Mois du patrimoine écrit 2003.

Christine ALMÉRAS



Journées d'étude

Groupe PACA

Former les usagers : enjeux et écueils



Alors que l'ABF consacrait un dossier sur la formation des usagers (BIBLIothèque(s) Usages-Usagers), le groupe PACA organisait une journée d'étude en octobre. La présentation des expériences menées en BM et en BU, à Toulon, Nice, Aix et Marseille, permet de dégager de nouvelles orientations. Bilan.

Le cas de la BPI, à la fois bibliothèque publique et universitaire, était présenté par son ancienne directrice, Martine Blanc-Montmayeur. Quels ont été les principes directeurs qui ont guidé les responsables de la BPI en matière de formation des usagers lors de la restructuration de la bibliothèque ? Pour l'ancienne directrice de la BPI, le concept de « lecteur autonome » dans une bibliothèque en libre accès semble trop élitiste.

Les bibliothèques doivent avoir une politique volontariste en matière d'aide aux usagers.

Outre les sessions propres de formation à l'information, 2 points paraissent particulièrement importants : la signalétique, qui doit être la plus claire et la plus simple possible, chaque support étant nettement individualisé, et la multiplication des points d'accueil et d'information.

Au SCD de Nice, Dominique Laredo, professeur certifiée en documentation, a élaboré, sur le premier trimestre, un programme de 13 séances intégré au module pédagogique des 1 200 étudiants de première année. Au-delà du DEUG, les préparations se font plutôt à la demande des enseignants ou des étudiants. D. Laredo a souligné la nécessité des supports en ligne qui doivent être

assurés par une équipe pédagogique et a relevé quelques points essentiels pour la réussite de ces formations : le travail en équipe, une relation étroite avec les nouvelles technologies (salle virtuelle, cours en ligne, etc.), et le partenariat virtuel (Formist, Fourmi¹) qui permet de mutualiser les moyens pédagogiques.

1. **Formist** : Réseau francophone pour la formation à l'usage de l'information dans l'enseignement supérieur.

Fourmi : Formations universitaires en réseau aux méthodologies de l'information.

Petits groupes et convivialité

En 1995-1996, la BU de Toulon avait lancé une expérience intégrée dans une UV « méthodologie de travail universitaire ». Présenté par Chantal Marie, ce projet avait été réalisé avec le recours de moniteurs étudiants. Projet difficile pour le formateur, qui dut corriger 2 000 copies en un mois, mais intéressant par ses retombées sur la BU dont la signalétique a été revue, et qui a vu le nombre de lecteurs, de prêts et les demandes de renseignements augmenter de façon considérable. En revanche, les enseignants ne s'étaient pas sentis concernés. C'est pourquoi, Daniel Eymard a insisté sur plusieurs points essentiels pour la réussite de telles formations : la synergie enseignants/bibliothécaires, la nécessité de travailler par petits groupes, le renoncement au cours magistral et le recrutement des tuteurs à organiser dans des délais très courts en début d'année universitaire.

Trois heures, trois fois par semaine

À la bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence, Céline Serena anime l'espace culture multimédia depuis 1999 avec 4 autres personnes. Le but de leur mission est de rendre autonomes les usagers de tout âge et de toute catégorie sociale en proposant une initiation conviviale : des sessions de

formation de trois heures au rythme de 3 fois par semaine ont été suivies avec succès.

Très intéressante est également l'expérience tentée par la bibliothèque de La Bouilladisse, commune de 5 000 habitants employant 5 salariés, qui a pu mettre à la disposition des lecteurs un espace de consultation Internet pourvus de deux postes sur crédits de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) qui a également financé les bibliothèques de Lançon et de Velaux.

Cette offre, la première de la commune, a connu un grand succès auprès du public de plus de 45 ans.

Des séances d'initiation de 3 fois une heure, pendant 3 semaines, avec regroupement de niveaux homogènes, ont été suivies avec assiduité.

Actuellement, les demandes sont plus ponctuelles et les séances d'initiation s'adressent à des groupes structurés répondant à une recherche assez ciblée : accueil de classes maternelles et primaires, etc. Expérience d'autant plus intéressante qu'elle est peu pratiquée en BM, faute de crédits et de connaissance des possibilités de subventions.

Questions en suspens en BU

Les BU, quant à elles, sont en train de mettre en place des formations pour l'année en cours : Aix-Marseille-I a constitué une commission

où tous les directeurs d'UFR ont été associés à ce projet.

Un service d'accueil-enseignements et de formation des usagers a été constitué pour le SCD par Véronique Vassiliou en s'appuyant sur une salle de formation équipée de 15 postes.

Ce service organise plusieurs types de visites et a élaboré avec les enseignants un protocole de formation d'au moins dix heures, sans cours magistraux et avec l'élaboration d'une bibliographie comme fil conducteur.

Beaucoup de questions restent néanmoins en suspens. Quel est le statut du formateur ? Quel est l'impact des visites ? Comment coordonner les enseignements de méthodologie de première année ? Comment évaluer cette formation ?

Formation obligatoire en 1^{er} cycle

À la bibliothèque de la faculté de Sciences économiques d'Aix-Marseille-II, une formation à la méthodologie documentaire de quatre heures a été mise en place cette année par Thierry Spony, en concertation avec les responsables universitaires. Obligatoire pour les étudiants de 1^{er} cycle, cette formation, concentrée sur la première semaine de cours, n'est pas notée. Des documents pédagogiques ont été préparés par la bibliothèque

et l'évaluation pourra se faire en interaction avec les étudiants, grâce à un QCM distribué à la fin de la formation.

Une table ronde, animée par Georges Perrin, a permis de dégager quelques points importants, notamment l'interférence de la formation des usagers sur l'ensemble du fonctionnement de la bibliothèque.

Autre problème soulevé : celui du volontariat car il n'existe pas de formation des usagers sans formation des formateurs.

Pérenniser les postes

Un bon équilibre entre enseignants et bibliothécaires doit être trouvé. Le choix et le recrutement de tuteurs bien formés semblent indispensables à toute action de formation car leur jeune âge leur permet d'être de bons intermédiaires avec les étudiants.

Il serait bien également d'arriver à pérenniser ces postes afin que l'investissement de la formation de ces tuteurs soit rentable.

Enfin, pour les BM comme pour les BU, la recherche des moyens est une des clés du succès.

Les ressources disponibles sont souvent très opaques et nécessiteraient une lisibilité beaucoup plus grande pour aider les bibliothèques dans cette tâche dont elles mesurent l'ampleur, la nécessité et l'urgence.

Claude TACCETTI et
Corinne PRÉVOST

Groupe Rhône-Alpes

Comment gérer les espaces multimédias ?

180 participants sont venus de toute la France pour assister à une journée d'étude organisée par le groupe ABF Rhône-Alpes à la médiathèque de Vénissieux. Un chiffre qui témoigne de l'intérêt que suscite la question de l'offre multimédia.



Le multimédia engage l'avenir de notre profession.

Médiateurs de l'information hier, médiateurs de la création aujourd'hui...

Avec l'arrivée massive des multimédias, les bibliothécaires s'interrogent sur leurs fonctions et leurs missions car l'offre de cédéroms et la généralisation de leur prêt a évolué rapidement en un an.

Les communes de moins de 20 000 habitants ont fait de gros efforts qu'a soulignés Michèle Baronnier, responsable de la médiathèque de Saint-Genis-Laval. Elle a présenté les conclusions tirées de 2 questionnaires envoyés à une centaine de bibliothèques de communes comptant entre 10 000 et 40 000 habitants.

Les résultats font apparaître un succès important des documents multimédias dans les sections jeunesse. En section adulte, on note une baisse de l'intérêt mais un accès plus important à Internet assortie d'une augmentation des postes d'accès au public et d'une généralisation des postes en interne.

Pour une République de l'information

L'État n'est pas inactif en région. Carole Dabrigéon, chargée de mission NTIC auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, l'a démontré en présentant le dispositif EPN (Espaces publics numériques) mis en place par la circulaire du 23 août 2001 avec un accompagnement budgétaire.

Elle a constaté que de nombreux espaces multimédias du type ECM (Espace culturel multimédia), Points Cyb, etc. ne sont pas encore labellisés et qu'ils pourraient le devenir grâce à la dernière disposition de RESO 2007 (pour une république de la société de l'information) qui date du 12 novembre 2002.

En effet, RESO a pour but de simplifier le dispositif actuel afin de le mettre au service de la formation des citoyens aux TIC, par une nouvelle appellation, une nouvelle charte de fonctionnement commune à tous les points d'accès, et des lieux de

formation à l'utilisation des services en ligne de l'administration. Carole Dabrigéon a insisté sur la nécessité de faciliter la communication entre tous ces espaces.

L'exemple de l'ECM de la médiathèque de l'agglomération troyenne, présenté par son responsable, Cédric Lefevre, n'aura pas manqué de faire quelques envieux. En effet, le label ECM, la richesse du patrimoine troyen à exploiter et l'engagement de la collectivité territoriale ont permis que cet espace ne soit pas seulement un lieu d'accès à l'information, mais également et surtout un lieu d'animation autour du multimédia, de création d'œuvres numériques, en développant le partenariat avec les écoles et différentes associations.

On y propose des ateliers de découverte, de création de sites, une initiation au français comme langue étrangère. Original, un atelier d'écriture de roman

policier qui se déroule à Troyes met en avant le patrimoine local ; un dessin animé est réalisé en DVD et met en scène Chrétien de Troyes. Toutes ces activités sont encadrées par 7 personnes à plein temps.

Droits et propriété intellectuelle

Des questionnements d'ordre législatif demeurent. D'où la nécessaire intervention du président de l'ADDNB (Association pour le développement des documents numériques en bibliothèques), Guy Hédon, qui a abordé les problèmes de droit et de propriété intellectuelle.

En effet, les contraintes imposées par la loi sont mal connues et mal appliquées dans les bibliothèques ; or tout est protégé par les droits d'auteurs : le contenu des cédéroms, le support, les logiciels qui servent à visionner, les bases de données qui sont utilisées dans les cédéroms, etc. À ceci s'ajoutent les

directives européennes.

La loi sur le droit de prêt va permettre de se mettre en règle avec les auteurs, mais le manque à gagner pour les bibliothèques est évalué à environ 15 %.

Guy Hédon renvoie au Code de la propriété intellectuelle qui contient 2 parties : la propriété intellectuelle, pour les droits d'auteurs et les droits voisins, et la propriété industrielle, pour les logiciels, la reprographie, la durée de protection, la création de bases de données.

Les droits de l'Internet sont en préparation.

(On peut consulter les textes de Yves Alix et le site de l'ADDNB à l'adresse www.addnb.org)

Comment s'organiser ?

D'après les différentes enquêtes menées à Vénissieux, Chambéry et Lyon, il est impératif de mieux s'organiser.

Dominique Villa, responsable de l'atelier multimédia à Chambéry, insiste sur la nécessité d'apprendre à gérer les plannings, les inscriptions, la durée des ateliers. Elle s'interroge aussi sur les moyens d'installer une discipline, de former le personnel.

Pour Laurence Khamkham, directrice adjointe et chef de projet multimédia à Vénissieux, le succès remporté auprès des usagers depuis un an rend

indispensable la mise en place d'un véritable programme de formation des différents publics au maniement des navigateurs, à l'usage des contenus, de la messagerie, à la création de pages Web, à la production artistique numérique, car le service actuellement proposé relève plus de l'assistance que de la véritable formation.

D'après Bertrand Calenge, responsable de la communication interne et de l'évaluation à la BM de Lyon, la réflexion doit s'engager dans plusieurs directions : une régulation automatique des flux sans censure des usages différenciés, avec par exemple des postes assis et

un temps d'utilisation plus long pour un travail approfondi.

B. Calenge revendique l'intégration d'Internet dans l'offre documentaire et donc le développement de la version documentaire du Web ainsi qu'un accompagnement autour de la demande très forte des jeux et de hobbies.

Des débats riches, clôturés par Martine Souvignet, adjointe à la Culture au maire de Vénissieux et François Marin, président du groupe ABF Rhône-Alpes qui modérerait cette journée, ont souligné combien le multimédia engage l'avenir de notre profession.

Michèle LANGARA



La notion d'accompagnement remplace celle de prise en charge.

Une nouvelle approche du handicap mental

Le handicap a longtemps été défini de manière médicale et négative comme une lésion des organes ou des fonctions : déficience ou altération de la structure physique, mentale, psychologique, physiologique ou anatomique.

En 1980, l'OMS propose une autre définition qui met en avant sa dimension sociale : la personne handicapée est un sujet dont l'intégrité physique et psychique est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie, d'un accident, de sorte que son autonomie, sa fréquentation de l'école et sa capacité à exercer un emploi sont compromis.

Pour travailler avec les handicapés mentaux, il n'est

pas nécessaire de rentrer dans leurs problématiques, précise François Barissat de l'UNAPEI¹ (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales). Malgré leurs difficultés de repérage, de compréhension et de communication, le professionnel peut adopter un comportement identique à celui qu'il a avec les autres publics. Il importe de développer un projet dans lequel chacun est bien à sa place selon ses missions et sa profession, sans oublier la personne handicapée qui a souvent quelque chose à dire dans sa propre compensation. La notion d'accompagnement remplace celle de prise en charge. Si la relation humaine reste indispensable, il existe un certain nombre de techniques et d'outils différents selon l'importance du handicap (voir encadré).

Groupe Ile-de-France Bibliothèques publiques et handicap mental

Mieux connaître les handicapés mentaux pour améliorer leur accueil était l'objectif d'une journée d'étude organisée par le GIF en novembre. Il y a en effet peu d'écrits ou de stages sur ce sujet, les quelques expérimentations connues concernant plutôt les handicapés physiques. Une réflexion inhabituelle, qui devrait permettre aux bibliothécaires généralistes de s'interroger sur leurs pratiques en mettant à l'épreuve les valeurs de tolérance et de relations aux autres.

Associer plaisir et jeux

Stéphanie Schulze, conférencière au musée national d'Art moderne, a expliqué le fonctionnement des handicapés mentaux, pour lesquels, semblables aux enfants avant l'apprentissage de l'écrit,

lettres et images sont dans des réseaux différents. Il faut donc réapprendre la mise en place des circuits avant la lecture, insister sur la relation entre le mot et l'image qui peut apporter une modification du lien avec l'environnement social. Dans un premier temps l'intervenante amène des

Conseils pratiques

Pour la communication orale, quelques éléments sont à respecter :

- parler lentement, faire des phrases courtes,
- répéter, éviter de recourir à des concepts,
- rester proche du concret, de la réalité,
- laisser le temps à l'autre.

Pour faciliter l'accès à la communication écrite :

- utiliser une taille de caractère de 14 ou plus,
- recourir à des pavés synthétiques au milieu du document,
- utiliser des images et des illustrations pour répéter ce qu'il y a dans le texte.



L'apport des NTIC à la personne handicapée mentale

À l'UNAPEI on ne parle pas de NTIC, mais de TICA (Technologies de l'information et de la communication adaptées).

Pour les personnes qui n'ont pas accès à l'écrit, on peut avoir recours à des pictogrammes.

Deux outils sont commercialisés :

- Pictomedia est une base de données de pictogrammes liés à la vie quotidienne (par exemple pour exécuter des recettes de cuisine, donner des consignes...

www.pictomedia.com

- Le logiciel Intercom est un traducteur de texte en pictogrammes qui permet la communication par Internet. www.widgit.uk

- Un clavier interactif à l'image du « clavier des bébés » est adapté à un environnement adulte avec 3 cédéroms d'activités et un cédérom pour l'éducateur.

www.generation5.fr

D'autres produits spécifiques sont en cours de développement :

- B.A. BAR est un système qui permet de relier l'enregistrement d'un son, d'un mot avec une image sur laquelle est apposé un code-barres. Lorsque le code-barres est lu, le mot est prononcé. www.fst.ch

- DOMMA (document multimédia accessible) est un logiciel conçu par l'association IDÉE qui permet de produire tout type de document en langage écrit.

<http://association.idee.fr/domma/index.htm>

handicapés mentaux dans une bibliothèque pour qu'ils s'approprient des règles sociales dans le lieu et avec le prêt. Elle associe la bibliothèque à des actes familiaux : s'orienter dans les rayons d'un magasin lorsque l'on fait des courses, retrouver dans un ouvrage une illustration d'un objet ou d'un lieu évocateurs. Le travail de Stéphanie Schulze porte sur le lien entre représentation mentale et énonciation, représentation visuelle et mouvement. Pour ce faire, elle s'appuie sur le plaisir ressenti par son public en choisissant par exemple des mots dont le rythme et la sonorité leur plaisent (pour cela, les livres enregistrés peuvent constituer des supports intéressants).

Le travail d'appropriation des mots en les mimant avec le corps entier fait appel à une autre partie du cerveau. Le même geste répété permet de se rappeler le mot. Pour cela, le temps et la répétition sont souvent nécessaires.

Associer plaisir et jeu aux activités est une pratique à laquelle les animatrices en bibliothèques ont souvent recours. À Belfort, Martine Corrèze et Edmée Henry proposent des animations sur mesure à des adultes et des adolescents autour d'un jeu des « connaissances » axé sur les goûts et les habitudes de chacun. Cela permet de favoriser l'intégration des personnes et de créer une relation affective avec le personnel.

À Melun, la bibliothèque a créé une carte collective avec le CAT (Centre d'aide par le travail) afin de permettre aux

handicapés de choisir eux-mêmes leurs livres. Ils définissent aussi les thèmes des ateliers Internet. La consultation de cédéroms jeunesse leur permet de se perfectionner à la lecture ou de s'initier à des jeux créatifs.

Il faut une forte motivation, une bonne dose d'énergie et se ressourcer régulièrement pour renouveler les activités. Les intervenantes soulignent aussi le manque de soutien nécessaire pour élaborer un véritable projet et la difficulté à créer de vrais partenariats.

Un pictogramme testé à Issy-les-Moulineaux

Issy-les-Moulineaux a été ville-test d'un nouveau pictogramme, à l'attention des personnes ayant des difficultés à accéder aux services offerts au grand public, du fait de difficultés de communication, de lecture ou de repérage dans le temps et dans l'espace.

Cela concerne des personnes ayant un handicap mental ou psychique mais aussi en situation d'illettrisme, étrangères, âgées... Après agrément par l'AFNOR, le pictogramme a été apposé durant trois mois sur 15 sites pilotes très différents de la ville, dont la ludothèque.

Le pictogramme S3A (Accueil -accompagnement-accessibilité) est destiné à être apposé dans des lieux publics qui feront un effort spécifique d'accessibilité : qualité d'écoute et d'accueil par du personnel formé, mise à disposition d'informations simplifiées,

adaptation des visites...

L'objectif des créateurs de ce pictogramme est de parvenir à la rédaction d'une charte et à la création d'un label avec réévaluation régulière.

Pendant la durée de l'expérimentation (en été 2000) des actions de formation-sensibilisation ont permis à une quarantaine de professionnels de l'accueil de mieux appréhender les différents types de personnes concernées. Cela a ainsi favorisé la recherche de réponses qualitatives. Un autre regard a pu être posé sur les personnes en difficulté grâce à une meilleure connaissance de leur handicap et de leurs besoins. Elles ont permis de mettre l'accent sur une nécessaire humanisation de l'accueil dans les services.

Multiplier les actions de sensibilisation

Une journée d'étude riche en échanges mais finalement trop courte. François Barissat a montré le long chemin à parcourir car le travail avec les autorités de tutelle est loin d'être suffisant.

Il a souligné la nécessité de multiplier les formations de sensibilisation sur le handicap, en mettant l'accent sur la médiation. Il devient indispensable d'organiser un lieu d'échanges d'expériences et d'arriver à travailler sur une modélisation des actions.

Carine MANO

1. L'UNAPEI a publié un *Guide pratique de la communication aidée* disponible auprès de l'association (15, rue Coysevox - 75018 Paris, tél. : 01 44 85 50 50).

Parcours professionnel d'une bénévole

Valérie Reynaud a commencé sa carrière dans les bibliothèques à 40 ans. Elle vit près d'Épouville, commune semi-rurale de 3 000 habitants, à quinze minutes du Havre. Elle s'occupe d'une bibliothèque où les inscriptions dépassent la moyenne nationale. Battante, généreuse, elle évoque les avantages et les inconvénients du bénévolat, son point de vue sur l'ABF, l'amour de son métier.

Comment êtes-vous entrée dans les bibliothèques ?



Par le bénévolat. Après un bac D, j'ai fait une khâgne à Paris, une licence-maîtrise de lettres modernes à Nanterre. Je suis partie un an en Angleterre, puis à mon retour en France j'ai été professeur-vacataire dans une école de rééducation professionnelle. Je me suis mariée et j'ai arrêté de travailler pendant treize ans, après la naissance de ma première fille. Ensuite, mon mari a été muté sur Le Havre, où j'ai beaucoup fréquenté la bibliothèque car le besoin de lire est vital pour moi, tout comme celui de communiquer et de rencontrer des gens. En 1995, nous avons quitté Le Havre pour Épouville. Le maire qui venait d'être élu a voulu reprendre le projet de l'ancienne municipalité qui consistait à créer une bibliothèque car la commune bénéficiait uniquement des services du bibliobus de la BDP. Il m'a demandé de me joindre à l'équipe de bénévoles qui se constituait.

Étiez-vous aidée par une équipe de bibliothécaires ?



Non, nous bénéficions des conseils de la BDP, mais c'est surtout grâce à la formation ABF que nous avons pu mener à bien cette mission.

Qui vous avait parlé de cette formation ?

Personne. J'ai l'habitude de lire tout ce qui me tombe sur les yeux. Je savais donc que cette formation existait et que

c'était la seule façon d'être engagée comme agent du patrimoine. Ma chance fut d'être admise à la formation malgré mon Bac + 4.

Avez-vous travaillé avec l'équipe de programmation ?



Nous savions que nous aurions un espace de 210 m². Nous avons été consultés pour l'aménagement intérieur, pour le choix du mobilier et des couleurs.

J'ai émis le souhait d'avoir le logiciel Orphée. Nous avons tout fait empiriquement. Avant l'ouverture, je travaillais dix à douze heures par semaine et j'estimais que cela correspondait à un mi-temps. J'ai donc demandé au maire s'il était possible de créer un poste à mi-temps. C'est ainsi que j'ai été embauchée comme agent de bureau, puis, en 2001, comme agent du patrimoine stagiaire. J'ai été titularisée en 2002.

Avec combien de bénévoles travaillez-vous ?



Au début, nous étions 12 bénévoles, mais l'équipe s'est réduite d'elle-même. Sur les 12, 5 personnes sont restées et nous ont fait profiter de leurs compétences, soit en informatique, soit au niveau de la mémoire locale. Toutes ces personnes sont retraitées. Nous sommes une petite structure qui entend respecter les missions du service public. Il est parfois difficile de refuser des dons de livres, mais nous nous devons d'offrir une

lecture de qualité et de ne pas accepter n'importe quel livre sous prétexte de remplir les rayonnages. J'essaie donc d'avoir une attitude professionnelle.

Chez nous les décisions se prennent de façon très conviviale, le maire étant très disponible. Pour faire face au nombre croissant de lecteurs depuis 2000, j'ai organisé en 2002 une réunion avec le maire, le secrétaire de mairie et l'adjoint à la culture, où j'ai montré la nécessité d'engager une autre personne. C'est ainsi que nous avons pu recruter un autre emploi-jeune à temps complet.

Comment est constituée votre bibliothèque ?



Nous comptons 1 350 inscrits et 900 lecteurs actifs pour 7 000 documents, dont 1 000 appartiennent à la BDP. Un emploi-jeune travaille à mi-temps à l'école maternelle le matin et à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture. Cette jeune fille a suivi la formation ABF à ma demande, car je crois que c'était la seule façon de pérenniser son emploi. Je lui demande maintenant de s'occuper de l'accueil des maternelles. Nous n'avons pas de projets précis à ce niveau car nous n'avons pas encore mis en place d'animations de façon bien cadrée.

Comment est organisée la section jeunesse ?



Elle représente un tiers de notre bibliothèque qui est installée dans un bâtiment central près de la gare, au-dessus d'une salle de location et du restaurant scolaire. Nous avons mis la banque d'accueil devant l'unique entrée. Le coin jeunesse est situé au fond de la salle : il est décoré par une fresque représentant la silhouette d'Arsène Lupin puisque la bibliothèque s'appelle « Maurice-Leblanc ». Nous avons un seul ordinateur pour toutes les tâches professionnelles.

Nous sommes ouverts douze heures par semaine, y compris l'accueil des scolaires, à des heures permettant à tous les publics de fréquenter la

bibliothèque pendant la semaine.

J'aime bien quand les enfants viennent me voir en disant qu'ils n'ont rien trouvé sur leurs cédéroms encyclopédiques personnels car ils savent qu'ici j'essaie de trouver les renseignements qu'ils cherchent.

Notre bibliothèque fonctionne sur les recommandations du manifeste de l'Unesco : nous fournissons les horaires de train, nous faisons aussi du social... Il nous manque les animations mais j'organise parfois des expositions sur des propositions des gens du village.

Êtes-vous adhérente à l'ABF ?

Oui.

Qu'est-ce que cela vous apporte ?



La formation m'a beaucoup enrichie. Grâce à elle je peux faire fonctionner la bibliothèque et je remercie tous les jours Michèle Pastor pour ses cours sur le catalogage. En ce qui concerne le congrès, je m'y suis rendue pour la première fois en 2002 sur proposition du groupe Normandie, et je me suis sentie un peu comme Candide. Lorsqu'on arrive au congrès sans connaître personne, on a l'impression de débarquer dans un groupe d'initiés. En tant que représentante d'une petite bibliothèque, j'ai eu du mal à trouver ma place et pourtant je me tiens informée sur tout ce qui concerne le métier, par les listes de diffusion notamment. Cela dit, d'un point de vue strictement professionnel, j'ai trouvé le congrès très enrichissant.

Que faudrait-il faire selon vous pour diminuer ce sentiment de solitude des petites bibliothèques au sein de l'ABF ?



Il faut développer plus de contacts au sein du groupe ABF et fédérer davantage, comme le font les BDP qui sont un relais et un soutien indispensable pour les petites structures. Le problème des petites bibliothèques est que les situations professionnelles sont difficiles, certaines sont gérées par des CES, à cheval sur des emplois de cantinières le matin



© Ville d'Épouville

À la bibliothèque Maurice-Leblanc, la silhouette d'Arsène Lupin plane sur la section enfantine.

et de bibliothécaires le mercredi après-midi. Ces personnes se sont pas agents du patrimoine. Donc on ne peut pas leur demander de se déplacer à une assemblée générale qui se déroule à Paris.

Le groupe diffuse pourtant une lettre d'information.



Mais cela ne suffit pas. Je suis d'un tempérament curieux et je sais depuis toujours qu'il faut aller à la pêche à l'information car l'information vient difficilement à soi. C'est pourquoi, je multiplie les sources, j'accueille des stages de la BDP, je fais partie du CA du CUTO (club des utilisateurs Orphée.) C'est lors de ces réunions qui ont lieu à Paris que je rencontre d'autres personnes des bibliothèques, ce qui permet de sortir d'une certaine routine.

Que pensez-vous des débats qui animent la profession ?



Je trouve qu'il y a un décalage entre les besoins des collectivités et les épreuves des concours. Je trouve qu'il faudrait refaire un CAFB réactualisé avec les nouvelles technologies. J'ai passé le concours d'assistant qualifié – je fais d'ailleurs partie des personnes qui n'avaient pas reçu de convocation, mon dossier étant parti dans une voie de garage !

Vous savez, j'ai commencé à travailler à quarante ans. Avec mon salaire d'agent du patrimoine, catégorie 2, 2^e échelon, complété par les allocations familiales, cela me donne un salaire correct pour un travail à mi-temps, que j'adore. Je suis contente. Je ne pourrais pas faire marche arrière. Mes filles ont 16, 14 et 11 ans. J'ai un mari qui me soutient. Si je décroche un concours dans les 4-5 ans, l'emploi-jeune pourra prendre ma place et je pourrai aller dans une autre structure. Donc j'estime que j'ai beaucoup de chance.

Mais je voudrais dire une chose qui me tient à cœur : il y a plein de bénévoles passionnés, enthousiastes, efficaces, qui s'activent et je ne comprends pas qu'il y ait des bibliothécaires attirés qui traînent dans leurs pantoufles. Quand on a la chance d'être dans une structure qui fonctionne bien, la moindre des choses est de faire son travail efficacement !

Valérie Reynaud a quitté la bibliothèque d'Épouville au début du mois de février pour rejoindre celle de Montvilliers, commune de 20 000 habitants. Forte de son expérience, elle a été engagée à temps complet comme agent du patrimoine en secteur jeunesse.

Propos recueillis par Virginie KREMP

Le Sud-Ouest s'équipe d'une médiathèque intercommunale



L'architecte de la médiathèque du pays de Cahors est le Bordelais **Éric Raffy**.

Choisie, avec la Lorraine, comme site expérimental des politiques culturelles de décentralisation, la médiathèque du pays de Cahors est née de la volonté de la Communauté de communes du même nom de créer un réseau de lecture publique opérationnel, géré par un unique système informatique. De belles promesses pour l'ensemble du territoire, symbolisées par un nouveau bâtiment construit dans une ancienne gare.

Une médiathèque qui s'est fait attendre

Labouissement du projet de la médiathèque du pays de Cahors relève d'un long processus.

Dès la Révolution, la bibliothèque publique est installée dans le Collège des jésuites de Cahors. À la fin du XIX^e siècle, un projet ambitieux est mis en œuvre par l'architecte Rodolosse, qui construit pour la future école normale, un ensemble d'édifices dont l'un devient la bibliothèque municipale, avec pas moins de 45 000 ouvrages.

Ce fonds patrimonial très diversifié comprend six incunables, dont *Appiani, Alexandrini romanarum historiarum libri* (Venise, 1477) et l'*Histoire naturelle* de Pline (Venise, 1483) pour les plus anciens. Aujourd'hui encore le fonds ancien et le fonds Quercy gardent leur spécificité patrimoniale et locale en complémentarité avec la nouvelle médiathèque. Les premiers livres provenaient en partie du dépôt des Cordeliers à Paris et des communautés religieuses du district de Cahors. Augmentée des collections du juriconsulte Reygasse, la bibliothèque contient des ouvrages des XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles et surtout du XIX^e siècle où un fonds local important est constitué

par les bibliothécaires successifs, mais également par des dons très intéressants de personnalités du pays. Ce fonds ancien et le fonds Quercy restent dans leurs locaux d'origine mais passent sous tutelle de la médiathèque intercommunale.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, la bibliothèque centrale de prêt est mise en place sur l'initiative du président du conseil général et maire de Cahors, Maurice Faure, qui pensait en faire un établissement de lecture publique. Le début des années 1980 marque la présence d'un nouveau projet limité aux publics des enfants. En 1982, la bibliothèque municipale s'enrichit d'un nouveau service destiné aux enfants avec un fonds d'environ 10 000 documents installés dans l'espace Caviolle qui doit être aménagé pour le premier projet de médiathèque. Une salle de lecture avec des usuels et un ensemble de périodiques pour adultes et étudiants vient compléter l'équipement jeunesse. Un bibliobus urbain, avec un fonds d'environ 5 000 documents composés majoritairement de fictions pour adultes est racheté à la BDP, mais le projet final de bibliothèque adulte ne vit jamais le jour.

C'est Bernard Charles, maire de Cahors et député du Lot, qui dès 1997 reprend en main le projet de construction d'une médiathèque, sur l'impulsion du président de la Communauté de communes du pays de Cahors. Ce projet, toujours repoussé, a été remplacé dans les années 1980 par une bibliothèque jeunesse. Les conseillers communautaires décident de racheter l'ancienne gare de Cahors vendue par la SNCF à la ville en 1996, afin d'aménager la future médiathèque et d'élaborer un projet intercommunal de lecture public.

Ce projet est articulé autour des langues romanes : l'accent est mis sur la lecture des livres en vo (espagnol, italien, etc.), sur l'apprentissage des langues grâce à un laboratoire et sur des projets culturels favorisant la rencontre entre les peuples.

L'architecte choisi est aussi designer. Il s'agit du Bordelais Éric Raffy qui a obtenu le prix « Dejean » de l'Académie française d'architecture en 1995. Il a transformé Malagar, une des propriétés girondines de François Mauriac, en musée. C'est également lui qui a participé à la construction d'un centre hôtelier en Floride, à l'aménagement du front de mer à Leucate et celui d'un temple zen au Japon.

Sa mission ? Réaménager l'ancienne gare construite en 1865 en une médiathèque moderne contenant tous les supports, en ayant pour consigne de ne rien détruire des structures. Éric Raffy s'est inspiré des théories de Jean Nouvel : jeu de transparence, d'ombre et de lumière, matériaux dits « high-tech », aluminium, verre, acier inoxydable, béton et bois. Les espaces intérieurs sont conçus avec un mobilier sur mesure. Commencés en octobre 2000, les travaux se sont achevés en juin 2002.

Un réseau à progiciel unique

Autre chantier entrepris en 2000, celui de l'informatisation des bibliothèques de la Communauté afin d'uniformiser et de mettre en réseau les petites bibliothèques avec la médiathèque. Seule celle de la commune de Pradines était informatisée : elle a servi d'exemple pour les communes du pays de Cahors, (Espère, Le Montat et Arcambal) qui ont choisi le progiciel Paprika.



© Médiathèque pays de Cahors

La médiathèque a été aménagée dans une ancienne gare dont on a gardé les structures.

Le chantier consiste aussi à former les bénévoles au catalogage, consolider la base pour installer le catalogue informatisé du réseau dans les bibliothèques et permettre des inscriptions communes dans tout le réseau. À terme, l'informatisation des documents de la bibliothèque patrimoniale est visée. Le conseil communautaire a voté un projet d'établissement. Ce dossier s'efforce de fixer les heures d'ouverture, les postes occupés par le personnel avec les critères d'évaluation, les services internes et externes, les tarifs pratiqués, les modalités de prêt et bien sûr le règlement intérieur. Un estimatif des collections

et le budget acquisition sur trois ans a été voté.

De nombreuses questions restent en suspens en raison du caractère intercommunal de la médiathèque. Un réseau de lecture publique opérationnelle à l'échelle de la Communauté de communes doit être mis en place et devra tenir compte de tous les facteurs informatique, administratif, documentaire, programmatique et humain. Les sept premières semaines de fréquentation de la médiathèque (du 22 octobre au 7 décembre) étaient encourageantes : 7 000 emprunteurs, 2 200 inscriptions nouvelles, avec une moyenne de 90 à 100 inscriptions par jour et 19 000 prêts.

Frank MEI

La médiathèque est construite sur 4 niveaux pour une surface totale d'environ 2 000 m². Le rez-de-chaussée est consacré aux bureaux et aux locaux techniques. Les autres espaces sont répartis sur les 3 autres niveaux. Ils sont tous accessibles à partir de l'accueil central situé sous la grande verrière englobant la façade de l'ancienne gare, grâce à un ascenseur et 3 escaliers.

Fiche Technique

Médiathèque

du pays de Cahors

185, avenue Jean-Jaurès
46000 Cahors
Tél. : 05 65 20 38 50
Fax : 05 65 20 38 51

Architecte : Éric Raffy
Associés, Paris.

Aménagement intérieur :
établissements Materick.

Budget d'investissement :

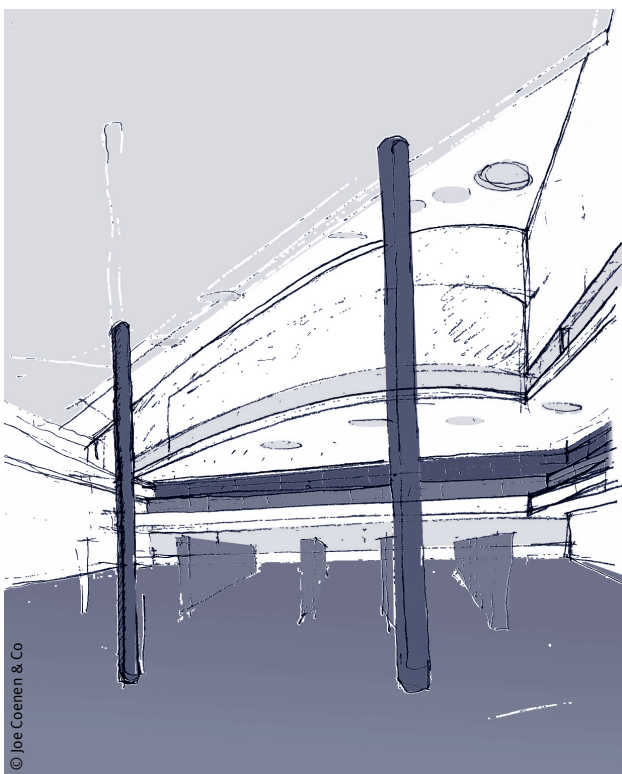
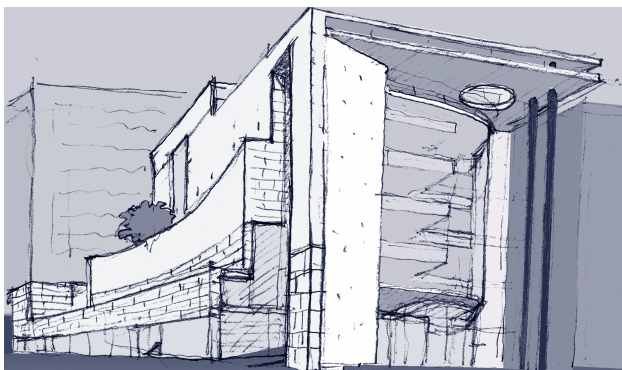
3 642 000 €.

Recettes : 1 555 910 €.

- Personnes : 18.
- Heures d'ouverture : 29 h 30.
- Surface totale : 2 000 m² environ.
- Espace références et actualité : 110 m².
- Espace adulte : 300 m².
- Espace jeunesse : 300 m².
- Espace musique et cinéma : 150 m².
- Fonds : 40 000 livres ; 15 000 pour l'espace jeunesse ; 25 000 pour les espaces adultes.
- Services :
 - 4 ordinateurs permettant l'accès à l'OPAC, à Internet et à l'ensemble du réseau de cédéroms ;
 - 1 OPAC et une banque de retour par étage ;
 - 14 postes informatiques multimédias ; initiations à l'informatique ;
 - 6 bornes d'écoute de CD audio ;
 - fonds de livres et de revues sur l'informatique et les langues ;
 - 1 laboratoire d'auto apprentissage des langues romanes devrait être mis en place.

Dans le centre d'Amsterdam

Avec une surface de 12 000 m², la bibliothèque publique d'Amsterdam commençait à se sentir à l'étroit dans son bâtiment de 5 étages, difficile à gérer. Il était temps pour la ville de repenser sa politique culturelle face au million d'habitants qu'elle compte aujourd'hui (banlieue comprise).



© Joe Coenen & Co

Dessins d'étude de Joe Coenen pour la bibliothèque d'Amsterdam.



Bibliothèque de Maastricht

Joe Coenen a aussi conçu la bibliothèque de Maastricht.

Le conseil municipal s'est finalement décidé sur le lieu, la surface et le prix d'un nouvel équipement d'envergure nationale et régionale – le plus grand du pays. Le nouveau bâtiment s'inscrit au cœur de la ville, près de la gare centrale, sur un site actuellement en cours d'urbanisation qui s'étend jusqu'aux anciens ports.

32 000 m² pourront accueillir aisément une population pluri-culturelle – la ville compte 40 % d'immigrés venant essentiellement de Turquie, du Maroc et du Surinam – qui pourra accéder à des collections en 12 langues, écouter les musiques du monde, ou encore assister à des spectacles dans l'auditorium de 300 places.

L'accès aux documents – au nombre d'un million et demi tous supports confondus – sera gratuit. Ce nouvel espace multifonctionnel sera à la fois centre de documentation, centre culturel, centre de formation et lieu de rendez-vous.

La bibliothèque travaillera

avec des écoles et des universités dans des espaces conçus à cet effet et en proposant des supports d'étude.

Coût de l'opération ? 74 000 000 €. L'architecte désigné est Joe Coenen, déjà remarqué pour la réalisation de la bibliothèque de Maastricht. Né en 1949 à Haarlem, il jouit du titre d'architecte de l'État néerlandais. Les consignes sont claires : la nouvelle bibliothèque centrale devra être facile d'accès, aisément identifiable comme telle, attirante, facile à gérer, agréable pour y travailler, spacieuse et avant-gardiste en matière de nouvelles technologies. Elle sera entourée d'un conservatoire, d'un hôtel, de logements et de bureaux.

Avec une ouverture prévue de 84 heures par semaine, 1 375 places assises dont 600 réservées pour l'accès à Internet, elle pourra accueillir les 2,5 millions de visiteurs attendus après l'ouverture en 2006, le plan urbanistique du site devant s'achever pour 2009.

Virginie KREMP

Arraché au feu : le sauvetage du patrimoine culturel juif de Wilna

Par David E. Fishman

L'article de David Fishman, d'abord paru en 1996 dans une version bilingue yiddish-anglais sous les auspices du YIVO, a été ensuite traduit du yiddish et publié en allemand dans une édition bilingue par Maria Kühn-Ludewig pour le périodique professionnel indépendant *Laurentius*. (« Dem Feuer entrissen : die Rettung jüdischer Kulturschätze in Wilna », David E. Fishman. Hannover, *Laurentius*, 1998. 50 p. ISBN 3-931614-97-2). Son auteur est chercheur associé au YIVO de New York et au Jewish Theological Seminary of America. Il a publié *Russia first modern Jews : the Jews of Shklov* (New York University Press, 1996. ISBN 0814726607), une histoire de la communauté de Shklov (aujourd'hui en Biélorussie).

Après le témoignage de Dina Abramowicz sur la bibliothèque du ghetto de Wilna publié dans le numéro 4 (octobre 2002) de *BIBLIOTHÈQUE(S)* et l'article de Kornelia Richter sur la lecture à Terezin publié dans le numéro 5/6, cette étude sur la tentative de sauvegarde du patrimoine juif de Wilna clôt la série d'articles consacrée aux bibliothèques et à la lecture dans les camps et dans les ghettos. La suite et fin du texte de David Fishman paraîtra dans le numéro 8 d'avril 2003. L'étude montre un autre aspect de l'extrême valorisation de la lecture et de l'écrit dans la société juive d'Europe orientale au début du XX^e siècle, celui de la constitution et de la préservation du patrimoine, et éclaire dans le détail la dimension culturelle de la spoliation systématique opérée par les Allemands.

Le traducteur, Hugues VAN BÉSIEN

L'entreprise de collecte et de conservation des sources historiques et des trésors culturels du judaïsme d'Europe orientale prit naissance en 1891 avec l'appel passionné de Simon Doubnov¹. Cette initiative trouva son cadre organisationnel en 1925 à travers la fondation de l'Institut des sciences juives (JIWO), qui permit de lui donner le caractère d'un large mouvement populaire. Elle atteint son point culminant entre 1942 et 1946 avec l'héroïque tentative de sauvetage menée par Abraham Sutzkever, Shmerke Kaczerginski et d'autres, et se conclut récemment (1995-1996), quand les derniers restes des archives du JIWO de Wilna parvinrent à New York. Ce fut l'épilogue de l'histoire de la « brigade de papier » du ghetto de Wilna

DE DOUBNOV À SUTZKEVER

Doubnov avait vingt-neuf ans quand il publia son appel à arracher le passé juif à l'oubli, dans deux versions, une en russe sous le titre *Ob isucenii istorii ruskich ewrajew* (« Sur l'étude de l'histoire des Juifs de Russie »), l'autre en hébreu : *Nachpessa we-nachkorah* (« Chercher et explorer »). En exergue, il plaça la citation suivante de Cicéron : « Celui qui ignore l'histoire reste éternellement un enfant », qu'il entendait appliquer aux individus comme aux nations. Pour lui, la conscience historique d'un peuple était la pierre de touche de son développement intellectuel et, de ce point de vue, les Juifs de Russie et de Pologne, pour être l'un des plus vieux peuples de la terre, n'en étaient pas moins des enfants immatures. Ils ne possédaient ni connaissance ni conscience de huit cents ans de leur histoire en Pologne et en Russie. Il n'y avait pour ainsi dire aucune étude dans ce domaine, et c'était une lacune dangereuse. Puisque l'époque moderne voyait le grand recul de la religion chez les Juifs comme chez les autres peuples, il fallait chercher dans la conscience historique le nouveau fondement d'une communauté juive.

1. Semen Markowitch Dubnov (transcrit Simon Doubnov par ses éditeurs français), 1860-1941. Né en Russie, réfugié en Allemagne après la révolution russe, puis en Pologne et en Lituanie après 1933, il est assassiné en Lituanie en 1941.

Il a laissé une autobiographie traduite en français, qui est un extraordinaire témoignage sur la vie intellectuelle et politique en Russie et en Pologne depuis la fin du XIX^e siècle, et, très largement, l'histoire d'un lecteur et de ses livres. L'œuvre d'historien et de journaliste de cet autodidacte lui conféra une immense influence sur les mouvements culturels et politiques juifs, qui, du Bund aux sionistes de gauche, y puisèrent leur idéologie sur la question nationale. Ses travaux sur l'histoire des communautés juives et du judaïsme font de lui, après Graetz, le fondateur d'une approche moderne et laïque en la matière. Ils sont partiellement disponibles en français aux éditions du Cerf. NdT. Doubnov, Simon, *Le Livre de ma vie : souvenirs, réflexions, matériaux pour l'histoire de mon temps*. trad. par Brigitte Bernheimer, préf. Henri Minczeles. Paris, Cerf, 2001. 1 250 p. ISBN 2-204-06046-1.

Doubnov déplorait avant tout la négligence envers les sources écrites de l'histoire juive, en particulier les recueils d'actes (*pinkasim*) des communautés (*kehilot*), des confréries et des œuvres (*hevrot*), qu'il considérait comme « les trésors les plus naturels de notre histoire ». « Ils gisent dans des greniers et des débarras, ou dans d'autres endroits sales et désagréables, avec les chiffons et les détrit. Les manuscrits pourrissent, les souris les dévorent, les commis et les enfants arrachent une page après l'autre pour en faire n'importe quoi. Bref, année après année, des matériaux importants disparaissent et sont perdus pour l'histoire. »²

Doubnov proposait de fonder une institution centralisée qui organiserait la collecte des sources à la façon des expéditions archéologiques. Cette institution pourrait nommer des correspondants locaux responsables du rassemblement des matériaux et aurait en charge leur classement, leur catalogue, leur duplication et leur publication³.

Dans la version en hébreu, il enjoignait directement au lecteur de participer au grand devoir de la collecte et de la conservation des sources, donnant des indications de travail précises.

« Je me tourne vers tous les lecteurs cultivés, à quelque parti qu'ils puissent appartenir : aux gens pieux comme aux adhérents des Lumières, aux personnes âgées et aux jeunes, aux rabbins traditionnels comme aux « rabbins de la couronne ». [...] Je me tourne vers vous tous : rejoignez le chantier de l'histoire ! Toute personne ayant suivi des études courantes ne peut pas être un grand écrivain ou un grand historien, mais chacun d'entre vous peut collecter des documents et aider à l'édification de notre histoire. [...] Allons au travail, allons rechercher nos sans-foyers au fond de leur exil, classons, publions, et bâtissons sur leur fondation le temple de notre histoire. Cherchez, explorez ! »⁴

La pensée de Doubnov devint le *credo* de trois générations d'intellectuels en Europe orientale, depuis Sh. An-ski et Saul Ginsburg, contemporains de Doubnov, jusqu'à la génération d'Elias Tschirikower et Max Weinreich, et finalement la génération de l'entre-deux-guerres avec Emmanuel Ringelblum et Abraham Sutzkever. Entre 1925 et 1939, se répandit en Pologne un véritable culte des témoignages historiques dont le temple était le YIVO de Wilna. Des groupes de collecteurs bénévoles de toutes sortes de localités, de Lituanie, de

Roumanie et du monde entier noyèrent le YIVO sous un fleuve de documents historiques, ethnographiques et littéraires. La collecte fut narrée en chansons, en récits, en feuilletons et devint elle-même un objet de mythe et de légende⁵.

Avec la Seconde Guerre mondiale, avec l'occupation allemande, puis soviétique de l'Europe orientale, les collections juives furent exposées à un nouveau danger, encore plus redoutable que celui évoqué par Doubnov en 1891. Elles étaient livrées à des systèmes de domination politique qui avaient parmi leurs objectifs déclarés de détruire ou de contrôler le patrimoine juif.

J'ai tenté de décrire dans ce qui suit l'histoire d'un groupe d'intellectuels juifs qui, motivés par l'appel de Doubnov, ont risqué leurs vies pour sauver des livres, des archives et des œuvres d'art juives. Je ne prétends pas par là apporter quelque chose de substantiellement neuf sur la Wilna du passé, ni sur le thème de la « résistance intellectuelle » ou sur celui du destin de la culture juive en Union Soviétique. Mon but est davantage de rassembler des informations essentielles aujourd'hui dispersées dans plus d'une douzaine de sources différentes. Avec Doubnov et Sutzkever, je crois que nous exprimons pleinement notre lien avec le passé quand nous constituons ses sources.

L'UNITÉ ROSENBERG À WILNA

La mission de l'« *Einsatzstabs-Reichsleiter Rosenberg* » (ERR) était le pillage des biens culturels juifs dans toute l'Europe, leur confiscation et l'expédition du butin à l'Institut pour l'étude de la question juive (*Institut zur Erforschung der Judenfrage*) de Francfort-sur-le-Main. Alfred Rosenberg, idéologue en chef de l'Allemagne nazie, depuis 1934 « chargé de mission du Führer pour la supervision de l'ensemble de l'éducation et de la formation au sein du parti national-socialiste », était le chef de l'Institut et de l'unité Rosenberg. Dans la pratique, la direction courante de l'Institut était assurée par un de ses membres, le docteur Johannes Pohl, spécialiste des « études juives ». Il avait étudié de 1932 à 1934 à l'Université hébraïque de Jérusalem. Pohl était l'auteur d'un livre sur le Talmud et un collaborateur régulier du journal *Stürmer*⁶.

Une semaine après l'entrée des Allemands à Wilna (le 24 juin 1941) le premier représentant de l'unité Rosenberg, le

2. Doubnov, Simon. *Sur l'étude de l'histoire des Juifs en Russie et la fondation d'une société historique*. Saint-Petersbourg, 1891, p. 51 (en russe).

3. Doubnov, *op. cit.*, p. 76.

4. Doubnov, *Nachpesa we-nachkorah*. Odessa, 1892. p. 23 (en hébreu).

5. Sur le mouvement de collecte, voir le numéro jubilaire de la revue du YIVO, *YIVO-Bleter* (en yiddish) n°46, 1980 pp. 49-57 et 321-325. Il y avait en 1929 163 groupes de collecte agréés par le YIVO.

Leur activité a été célébrée littérairement dans :

Wir sammeln (« Nous rassemblons »), poème d'Abraham Reisen publié dans le périodique *Forverts* (yiddish), New York, 1930, puis dans *Der Yivo nokh drayt'n yor arbet*. Wilna, 1938 p. 23 (yiddish).

Kowicz, Abraham. *Der Folklorist in Beym vilner durkhoyf*, Tel-Aviv, 1967, pp. 69-82 (yiddish).

6. Voir la notice Einsatzstab Rosenberg in *Enzyklopädie des Holocaust*, vol.1 Berlin, 1993, p. 400 (en allemand) et Schiefelbein, Dieter. *Das Institut zur Erforschung der Judenfrage Frankfurt am Main : Vorgeschichte und Gründung 1935-1939*. Frankfurt am Main, Stadt Frankfurt am Main, Institut für Stadtgeschichte u. Fritz Bauer-Institut o.J 1993 (Materialien, 9)(allemand).

Hitler's professors, Weinreich, Max. New York, 1946 p. 279, à l'entrée Pohl (anglais) ainsi que : Kruk, Herman. *Togbukh*, p. 240. Kruk évoque de façon détaillée le personnage de Pohl dans sa notation du 23 avril 1942 et Kühn-Ludewig, Maria. *Judaist und Bibliothekar im Dienste Rosenbergs*. Hannover, Laurentius, 2000 (allemand).

docteur Gotthard, arriva de Berlin. Il commença son travail par des promenades en ville et visita divers musées, bibliothèques et synagogues, où il s'informait sur les collections juives et sur les érudits du lieu. A la fin du mois de juillet, la Gestapo arrêta trois spécialistes juifs sur ordre de Gotthard : Nojach Prylucki, ethnographe et linguiste, qui avait été directeur du YIVO pendant la courte période d'occupation soviétique (1940-1941) ; Elijah Jakob Goldschmidt, journaliste expérimenté et directeur du Musée d'ethnographie juive Anski, et Chaikl Lunski, le légendaire directeur de la bibliothèque Strashun, la bibliothèque de la communauté juive de Wilna. Prylucki et Goldschmidt étaient conduits chaque jour de leur cellule à la prison de la Gestapo à la bibliothèque Strashun pour établir des listes d'incunables et d'autres œuvres rares. Fin août, Gotthard retourna à Berlin avec les listes et quelques livres. Prylucki et Goldschmidt furent exécutés peu après par la Gestapo. Lunski fut relâché⁷.

Les Allemands conclurent apparemment de cette première tentative de pillage des biens culturels juifs à Wilna que cette ville renfermait tout simplement trop de livres rares, trop de manuscrits précieux et d'œuvres d'art pour s'en saisir en une seule fois en faisant travailler un ou deux érudits juifs. La méthode avait été appliquée ailleurs avec succès par les gens de l'ERR, mais à Wilna, on avait besoin d'un groupe de travail constitué pour le long terme en vue d'examiner des dizaines de milliers de volumes. Quand Pohl revint à Wilna avec trois autres « spécialistes » en février 1942, il s'occupa de la formation du groupe de travail. Il réclama des autorités du ghetto qu'elles sélectionnent douze travailleurs pour classer, emballer et expédier les ouvrages, et il mit à la tête de l'opération deux intellectuels juifs de haute volée. L'un était Herman Kruk, dirigeant du Bund réfugié de Varsovie et directeur de la bibliothèque du ghetto de Wilna⁸, l'autre était Zelig Kalmanowicz, élève de Doubnov avant la guerre, un des directeurs du YIVO. Chaikl Lundska fut nommé conseiller bibliographique du groupe. Celui-ci fut installé dans des locaux spacieux d'un des bâtiments de la bibliothèque de l'Université de Wilna, au 3, rue de l'Université⁹.

La méthode de travail était la suivante : on devait transporter petit à petit les 40 000 volumes des collections de la bibliothèque Strashun à la bibliothèque universitaire et y effectuer un tri, c'est-à-dire séparer les livres destinés à l'Institut de Francfort de ceux destinés à la destruction ou au recyclage des vieux papiers. Kruk et Kalmanowicz devaient décrire et cataloguer les pièces de valeur.

Dès le premier jour, Kruk et Kalmanowicz songèrent aux moyens de faire entrer les livres dans le ghetto, soit « légalement », en les attribuant à la bibliothèque du ghetto, soit clandestinement, pour les y cacher. Leur but était de les sauver aussi bien de la destruction à la papeterie que du transport à Francfort, même s'ils ne pouvaient pas être assurés d'un succès durable. Kruk éprouvait des sentiments partagés sur son action : « Kalmanowicz et moi ne savons pas si nous sommes des sauveurs ou des fossoyeurs », remarquait-il dans son *Journal*, le 19 février 1942. « Si nous réussissons à garder ces trésors à Wilna, ce sera notre grand mérite, mais si la bibliothèque est déménagée, nous aurons été les auxiliaires de cela. J'essaie de parer aux deux éventualités [...] », notes qu'il complète le 12 mars 1942 par celle-ci : « [...] l'issue de tout cela dépend de qui sera le plus rapide [...] ».

À la fin du mois de février, la totalité de la collection de la bibliothèque Strashun était entreposée à l'université, avec les collections de livres religieux (*sforim*) saisis dans différentes synagogues de Wilna, dont celle de Geon-Klause. Il y eut des rumeurs annonçant que la bibliothèque du YIVO aussi devait y être transportée¹⁰. Au lieu de cela, les Allemands décidèrent d'étendre le champ d'action de l'ERR et installèrent un autre groupe de travail dans le bâtiment du YIVO, au 18 de la rue Wiwulskiego. L'effectif du groupe de travailleurs juifs fut porté à 40 personnes et, en mars 1942, Kruk y engagea les deux poètes du cercle « Jeune Wilna », Abraham Sutzkever et Shmerke Kaczerginski, l'artiste Uma Olkenicki et d'autres membres de l'intelligentsia juive (le docteur Daniel Feinstein, le docteur Yaakov Gordon, Naomi Markeles, Ruzhka Korczak et Rahel Pupko-Krinski)¹¹.

Avant sa confiscation par l'ERR, le YIVO avait servi de can-

7. Voir Sutzkever, Abraham. *Vilner geto*, 2^e éd., Paris, 1946 (yiddish) p. 108.

Das Ghetto von Wilna in: Ehrenburg I. Et Grossman V. *Schwarzbuch. Der Genozid der sowjetischen Juden*. Reinbek, 1994 pp. 457-547 (allemand, traduit du russe). Kaczerginski, Shmerke. *Partizaner geyen*. 2^e éd. Munich, 1948 (yiddish) p. 65 et *Ikh bin geven a partizan*. Buenos-Ayres, 1952 p. 494 (yiddish).

Quand les deux auteurs se contredisent sur des détails historiques, c'est Sutzkever qui a été suivi.

Le Livre Noir (*Schwarzbuch*) a été traduit en français : *Le Livre noir. Textes et témoignages réunis par Ilya Ehrenbourg et Vassili Grossmann*. Trad. du russe par Yves Gauthier, Luba Jurgenson, Michèle Kahn, Paul Lequesne et Carole Moroz sous la direction de Michel Parfenov. Solin/Actes Sud, 1136 p. Cette édition est épuisée mais il y a eu une édition de poche chez LGF en 2001 (2 vol). NdT.

8. Sur Herman Kruk et la bibliothèque du ghetto de Wilna, voir Abramowicz, Dina *La Bibliothèque du ghetto de Wilna (1941-1943) : le témoignage de Dinah Abramowicz*, in *BIBLIOTHÈQUE(S)* n°4, octobre 2002, pp. 64-68. Une édition complète du *Togbukh (Journal)* de H. Kruk est en préparation aux Presses de l'Université de Columbia. Les notes renvoient à l'édition partielle publiée en 1961 par Mordecai W. Bernstein, New York, 1961. NdT.

9. Kruk, Herman. *Togbukh fun vilner geto*. New York, Mordecai W. Bernstein, 1961, p. 162 (entrée du 11 février 1942) et p. 178 (entrée du 19 février 1942). (yiddish). Sutzkever. *Vilner geto*, p. 109 et *Schwarzbuch* p. 494.

10. Kruk, *Togbukh*, pp. 178 et 188.

11. Kruk, *Togbukh*, p. 200 (12 mars 1942) et p. 211 (20 mars 1942).

Sur les membres de l'ERR, (Dr Müller, Dr Wulf et Sporket), voir Sutzkever, *Schwarzbuch*, p. 494 et Kaczerginski, *Partizaner*, p. 66.

Le travail au 3, rue de l'Université dura au moins jusqu'à mai 1942 et les livres de la bibliothèque Strashun s'y trouvaient encore en avril 1943.

Voir Kalmanowicz, Zelig. *A diary of the nazi-ghetto in Wilna [Journal]* in YIVO Annual of Jewish Social Science 8. 1953, p. 50 (traduction anglaise) et *Joman Be-geto Vilna*. Tel-Aviv, 1977 (hébreu) pp. 101-103.

tonnement à l'armée. Quand Kruk et ses collaborateurs y pénétrèrent pour la première fois depuis l'invasion, ils trouvèrent tout en désordre. Dans le grand hall d'entrée, à la place de la carte du monde et de l'inscription en yiddish « Le YIVO et ses contacts dans le monde entier », il y avait un aigle allemand avec la croix gammée et une nouvelle inscription : « L'Allemagne vivra et c'est pourquoi l'Allemagne vaincra ». Les collections et les catalogues étaient dispersés sur le sol ou avaient été jetés à la cave¹².

Le bâtiment du YIVO devint un dépôt et un atelier pour un grand nombre de bibliothèques et de collections juives, polonaises et russes de Wilna, de Kowno et des environs. Sutzkever établit un parallèle entre les méthodes de la Gestapo et celles de l'ERR : la Gestapo passait les maisons au peigne fin à la recherche des Juifs, et l'unité Rosenberg en faisait autant pour les livres. Lors de la confiscation de la collection de *Judaica* de l'université de Wilna, on avait arraché les lattes du parquet de la salle de lecture pour vérifier qu'aucun livre juif n'y était caché. Et après la confiscation, on soumettait aussi les livres à une « sélection » entre vie et mort.

De la même façon que la Gestapo avait assassiné beaucoup de non-Juifs avec les Juifs, l'unité Rosenberg avait détruit aussi des bibliothèques non juives, entre autres celle du Musée polonais, la collection des Amis de la science (Towarzystwo Przyjaciel Nauk), la bibliothèque Thomas Zohn, la bibliothèque de l'Église évangélique, transportées au YIVO. Et la destruction des livres juifs était programmée aussi exactement que celle des Juifs eux-mêmes : deux fois par mois, l'unité Rosenberg établissait la statistique par langues et dates de publication des livres envoyés à Berlin et de ceux voués au recyclage selon un *quota* de 70 %¹³. Les spécialistes allemands de la question juive n'ayant en fait aucune notion de culture juive, ils faisaient souvent dépendre le destin d'un livre de sa reliure. Si celle-ci était belle, le livre partait à Francfort, tandis que les pièces de peu d'apparence étaient détruites. En juin 1942, Kruk écrivait : « Les Juifs qui travaillent à cela sont en larmes au véritable sens de ce terme. Le YIVO meurt et sa tombe est une usine à papier. »¹⁴

LA BRIGADE DE PAPIER

Les travailleurs forcés du YIVO utilisaient toutes sortes de procédés pour sauver les livres et les archives. Le moyen le

plus simple consistait à ralentir le travail autant que possible. Quand les Allemands s'éloignaient et que le bâtiment était confié à un gardien polonais, le groupe interrompait souvent son travail et s'occupait à autre chose, comme lire les livres... Sutzkever faisait des lectures à voix haute et récitait les œuvres de ses écrivains yiddish préférés : H. Leivik, Aaron Leyeles-Glanz, Jehoasch et Jakob Glatstein. Sutzkever et Kacerginski écrivirent la plupart de leurs poèmes du ghetto dans le bâtiment du YIVO au 18, de la rue Wiwulskiego¹⁵. Cette tactique comportait des risques et des limites. Aussi le groupe se mit-il bientôt à transférer clandestinement des livres dans le ghetto, où ils se trouveraient plus en sécurité entre les mains des Juifs.

Quotidiennement, leur journée terminée, les travailleurs cachaient les livres sous leurs vêtements pour les dissimuler à la garde d'entrée. Quand c'était la police juive qui tenait le poste de garde, ils n'avaient pas de soucis à se faire. Celle-ci les laissait passer après un contrôle superficiel, car elle savait qu'ils ne ramenaient que du papier. C'est elle qui donna au groupe son surnom de « brigade de papier », bientôt repris dans tout le ghetto. Mais quand c'étaient les Allemands qui assuraient la garde, SS, Gestapo ou armée, la tension et la nervosité régnaient. Quand on l'apprenait à temps en chemin, on pouvait rallonger le trajet par un détour et compter sur une relève de garde, et on cachait les livres en ville chez des amis chrétiens. À l'occasion cependant, le groupe ne pouvait éviter de subir un contrôle allemand. Quand des livres et des papiers étaient découverts, les intéressés étaient battus et menacés de « suites plus sérieuses » en cas de récidive¹⁶. En un an et demi, de mars 1942 à septembre 1943, la brigade de papier dissimula dans le ghetto des milliers de livres et des dizaines de milliers de pièces d'archives.

Kacerginski se souvint plus tard : « Les Juifs nous prenaient pour des fous, car ils introduisaient de la nourriture dans le ghetto, en fraude, sous leurs vêtements et dans leurs chaussures, pendant que nous le faisons avec des livres, des bouts de papier, à l'occasion une Torah ou une *mesusa* »¹⁷. A ceux qui les critiquaient, parce qu'ils s'occupaient du destin du papier pendant ces temps critiques, Sutzkever répondait de tout son aplomb : « Les livres ne poussent pas dans la terre ».¹⁸

Sutzkever était le sauveteur le plus actif et le plus imaginatif de la brigade. Il reçut un jour de l'Allemand Sporket l'auto-

12. Voir Kruk, *Togbukh* p. 272 (27 mai 1942).

13. Sutzkever, *Vilner geto* p. 110 et *Schwarzbuch* p. 496.

14. Kacerginski, *Partizaner* p. 68 et Kruk, *Togbukh* p. 282 et 300 (9 juillet 1942).

15. Pupko-Krinski, Rokhl. *Mayn arbet in yivo unter di daytshn in YIVO-Bleter*, 30, n° 2 (hiver 1947) p. 216 et Sutzkever, Abraham. *A vort tsum zekhstikstn yoivl fun YIVO in : Baym leyenen penimer*. Jerusalem, 1993, p. 206 (yiddish).

16. Pupko-Krinski p. 217.

Kacerginski, Shmerke. *Ikh bin geven a partizan* p. 53-57 (yiddish). *Kalmanowicz Journal* pp. 41 et 48 et *Joman* pp. 89-94 et 112.

17. *Mesuse / mesusa*. Formule écrite de bénédiction, souvent sur parchemin, accrochée au linteau des portes des maisons dans une petite douille métallique. Cet usage est dicté par le passage biblique (Deut. 6, 4). « Tu les lieras comme un signe sur tes mains, et ils seront comme des frontaux entre tes yeux. Tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes » (v. 8-9). NdT.

18. Kacerginski, *Partizaner* p. 69 et *Ikh...* p. 41. Korczak p. 110.

risation écrite de ramener du papier dans le ghetto pour le chauffage et put ainsi sauver des lettres et des manuscrits de Tolstoï, Gorki, Sholem Aleichem et Bialik, ainsi qu'un des journaux de Theodor Herzl, des dessins de Chagall et un manuscrit unique du Gaon de Wilna¹⁹, qui avaient tous été déclarés bons pour la papeterie. Avec l'aide de quelques amis, il réussit même à introduire et à dissimuler dans le ghetto des sculptures d'Antokolski et des peintures de Repine et de Levitan²⁰.

Dans le ghetto, on se demandait où cacher les œuvres sauvées. Beaucoup furent confiées à Kruk, qui avait de la place dans la bibliothèque du ghetto, au 6 de la rue Strashun. Sutzkever répartissait les siennes dans dix cachettes, notamment dans les murs et dans le sol de son logement au 1 de la rue Strashun. L'endroit le plus sûr était un bunker soixante pieds sous terre qui avait été aménagé par un jeune ingénieur du bâtiment du nom de Gershon Abramowicz. Sutzkever en avait entendu parler par un des chefs de l'organisation unie des partisans (FPO) du ghetto²¹. Le bunker avait son propre système de ventilation, une alimentation électrique prise à l'extérieur du ghetto et un tunnel qui conduisait à une fontaine du côté « aryen ». Abramowicz avait construit le bunker comme refuge pour sa mère paralysée, mais il était d'accord pour y entreposer les trésors du YIVO²².

Tous les livres passés dans le ghetto ne furent pas enterrés ou cachés. Les livres scolaires et les livres pour la jeunesse étaient donnés aux écoles du ghetto. Un catalogue soviétique de munitions militaires avec des instructions pour la préparation de cocktails Molotov et de mines aboutit au commandement

du FPO qui, grâce, à lui put commencer à s'alimenter en munitions. Une partie des livres et des archives rares ne furent pas ramenées au ghetto. Sutzkever et Kacerginski les transmirent à des amis polonais et lituaniens qui venaient les voir au 18 de la rue Wiwulskiego, pendant la pause de midi quand les Allemands n'étaient pas là. Le poète lituanien Kazis Borutas et la bibliothécaire Ana Schimaite furent parmi les destinataires de ces paquets et en assurèrent la garde. Les documents en polonais, dont un manuscrit autographe et signé du patriote polonais Tadeus Kosciusko (1746-1817), étaient en général confiés à la résistance polonaise²³.

Kruk et Kalmanowicz ignoraient l'un des aspects conspiratifs de la brigade de papier : que Sutzkever, Kacerginski et d'autres étaient membres du FPO, et que Kacerginski et son camarade lituanien Julian Jankauskas mettaient à profit la pause de midi pour faire passer des armes aux partisans du ghetto. Au début, Jankauskas passa de minuscules revolvers, puis de plus gros, et jusqu'à une mitrailleuse dans un étui à violon. Kacerginski et ses camarades partisans démontaient rapidement les armes et les cachaient en pièces détachées dans différentes pièces du YIVO. Un peu plus tard, Willi Schäfer revint de Berlin avec des visiteurs de marque et entrepris de montrer ses « trésors » de pièce en pièce. Il allait décrocher le tableau de Chagall qui dissimulait le canon de l'arme quand une manœuvre de diversion de Rahel Pupko-Krinski sauva la situation. Elle arriva à point pour détourner l'attention des Allemands sur un livre rare du XVII^e siècle²⁴.

Plus les Allemands recyclaient du papier et plus la brigade comprenait qu'elle pouvait remporter de petites batailles, mais qu'elle perdait la guerre²⁵. Seule une toute petite partie

19. Le Gaon de Wilna, désignation honorifique de Elijah ben Salomon Zalman (1720-1797), figure de proue de l'orthodoxie rabbinique contre le hassidisme, modèle de sagesse et d'érudition religieuse. NdT.

20. Sutzkever. *Vilner geto* p.111 et *Schwarzbuch* p. 497.

21. FPO: sigle pour Organisation unifiée des partisans (yiddish). Fondée le 21 janvier 1942 à Wilna par l'union de toutes les tendances politiques du ghetto : Ha-Shomer ha-zair (sionistes socialistes), Betar (sionistes de droite), Ha-No'ar ha Ziyoni (sionistes de gauche), communistes et bundistes. Abba Kovner en assurera le commandement sous le pseudonyme d'Uri après la capture du premier responsable de l'organisation, Itzhak Wittenberg en juillet 1943. Le FPO se préparait à résister militairement à la liquidation du ghetto. Quand son chef fut arrêté, le FPO attaqua la police et réussit à le libérer. Les Allemands exigèrent qu'il leur soit remis en menaçant d'exterminer tout le monde dans le cas contraire, ce qui conduisit à des heurts entre les militants du FPO et le reste de la population. Wittenberg se livra lui-même. Un mois et demi plus tard, la liquidation commença. L'appel aux armes du FPO ne trouva pas d'écho dans la masse des internés. Le FPO entama quand même le combat dans le ghetto (1^{er} septembre 1943), puis les groupes de combat évacuèrent la ville pour continuer la guerre de partisan dans les forêts. NdT.

Voir (anglais) : Arad, Yitzhak. *Ghetto in Flames: the Struggle and Destruction of the Jews in Vilna and the Holocaust*. Jerusalem, Ahva cooperative printing, 1980.

Kovner, Abba. *A First Attempt to Tell in The Holocaust as Historical Experience : Essays and a Discussion*. Yehuda Bauer ed. New York, Holmes & Meier, 1981, pp. 81-82.

Kovner, Abba. *The Missions of the Survivors in : The Catastrophe of European Jewry*. Yisrael Gutman ed. New York : Ktav publishing House, 1977.

22. Sutzkever, *Vilner Geto*, p. 122-125 et Kruk, *Togbukh*, p. 351 (24 septembre 1942).

Kruk écrit dans son journal le 9 juillet 1942 (p. 300) : « Rien que pendant les dernières semaines, il est arrivé ici les fonds suivants : des documents du ministère ukrainien pour les Affaires juives, des archives privées de Simon Doubnov, Ber Borochov, Nojach Prylucki, des dossiers sur Isaak Meir Dick, et sur les idiotismes juifs dans différents pays, des lettres et des manuscrits de Scholem Alejchem, David Einhorn, David Pinski, S. L. Tsitron, des fiches du dictionnaire du docteur Alfred Landau, des photos de représentations théâtrales au YIVO, des lettres de M. Kulbak, S. Niger, D. Charney, Chaim Zhitlowski, Joseph Opatoshu, A. Leyeles, Zalman Rejzin, Leon Kobrin, Moshe Nadir, Marc Chagall, H. Leivick, Yakov Fichman, du docteur Israel Elyashev. Ce n'est qu'une toute petite partie de ce qui arrive. Je ne le mentionne ici que pour donner une idée des dimensions de notre entreprise de sauvetage. Le risque pris pour passer en fraude un morceau de papier est énorme. Chacun d'entre eux peut menacer une vie. Mais il y a quand même des idéalistes qui en font leur affaire. Je nommerai ces gens en temps utile pour la postérité. »

23. Korczak, Ruzhka. *Lehavot ba-efer* 2^e ed. Tel-Aviv, 1946 (hébreu) p. 110.

Sutzkever, *Vilner Geto*, p. 112, et *Schwarzbuch* p. 497.

24. Il y a trois versions avec des variantes légèrement différentes de cette histoire :

Utzkever, *Vilner Geto* p. 200. Kacerginski, *Partizaner* p. 71 et *Ikh...* pp. 45-52. Pupko-Krinski p. 220. Korczak pp. 109-111.

25. Une première cargaison de documents du YIVO fut envoyée en Allemagne le 25 octobre 1942, puis une autre de 50 caisses le 17 novembre 1942 (Kalmanowicz, *Journal*, p. 29 (11.10.1942), p. 32 (25.10.1942) et p. 35 (1.11.1942) et *Joman* pp. 73-78-85-91.

Un envoi de 9 403 livres quitta Vilna le 13 février 1942 pour l'Allemagne (Kruk, *Togbukh* p. 457). Ces documents furent retrouvés après la fin de la guerre à Francfort et donnés au YIVO de New York par les autorités américaines. Voir Dawidowicz, Lucy. *From that Place and Time : a Memoir*. New York, 1989. Les journaux de Kalmanowicz contiennent des remarques détaillées sur ces transports : *Journal*, pp. 48 (21.03.43), 58 (5.07.43), 75 (26.08.43), 78 (18.05.43), et *Joman* pp. 75,93, 100, 101, 126.

des trésors avait été mise à l'abri. Sutzkever songea alors à aménager une cachette dans l'enceinte même du YIVO. Il examina le bâtiment et trouva des espaces vides entre la charpente et la couverture. Quand il parvenait à distraire Virblis, le gardien polonais, il y installait les archives. Par chance, Virblis avait d'autres buts dans la vie que monter la garde, il regrettait amèrement que la guerre ait interrompu ses études. Aussi, le docteur Feinstein et le docteur Gordon, de la brigade de papier, lui avaient-ils proposé des cours de mathématiques, de latin et d'allemand pendant la pause de midi. Pendant qu'élève et professeurs étaient plongés dans l'étude, les transports sous les toits passaient inaperçus²⁶.

Le travail au 18 de la rue Wiwulskiego se poursuivit jusque peu avant la liquidation du ghetto, le 23 septembre 1943. Dans l'une des dernières entrées du journal de Kalmanowicz, à la date du 23 août 1943, on lit : « Notre travail touche à sa

fin. Des milliers de livres sont partis aux ordures et les livres juifs seront détruits. Tous ceux que nous pourrions sauver survivront. Nous les retrouverons quand nous reviendrons ici en hommes libres. »²⁷

La plupart des membres de la brigade de papier ont été assassinés à Ponar, le lieu des exécutions de masse près de Wilna, ou dans les camps de travail en Estonie, comme Kruk et Kalmanowicz. Les partisans de la brigade, comme Sutzkever, Kacerginski, Rahel Pupko-Krinski, Rahel Korczak et d'autres, purent fuir avant la liquidation violente du ghetto et rejoindre différentes unités de partisans.

Suite et fin de l'article de David E. Fishman dans le numéro 8 de *BIBLIothèque(s)*, à paraître fin avril.

²⁶. Pupko-Krinski p. 219.

²⁷. Kalmanowicz. *Journal* p. 75 et *Joman* p. 126.

Catalogne : un bond dans la modernité

Si presque la moitié des bibliothèques d'Espagne attend encore d'être informatisée, la Catalogne, une des 17 communautés autonomes depuis la restauration de la démocratie, a su tirer parti de son indépendance culturelle et du développement des nouvelles technologies. Les bibliothèques publiques s'efforcent d'appliquer à la lettre le manifeste de l'Unesco et poursuivent à bon train une politique ambitieuse¹.



Bibliothèque de Palafrugell, Costa Brava, rénovée en 2001.

L'année 2003 est une date anniversaire pour les bibliothèques de Catalogne. Il y a dix ans, la loi du 18 avril 1993 remplaçait et renforçait une première loi sur les bibliothèques datant de 1981 et promulguant la mise en place du système des bibliothèques et la nécessité d'en créer une dans les municipalités de plus de 5 000 habitants.

Cela fait aussi plus de dix ans que la lecture publique est gérée par deux réseaux parallèles qui commencent tout juste à unir leurs efforts plutôt que de rivaliser. D'un côté, le département de la Culture du Gouvernement autonome, qui gère aussi l'éducation, la santé, le commerce, l'industrie, le tourisme et l'agriculture, les autres secteurs relevant de l'État espagnol. De l'autre côté, la députation².

Sous tutelle du département de la Culture, la Direction générale du patri-

moine et du service des bibliothèques coopère avec les 337 bibliothèques qui relèvent du système de lecture publique de Catalogne. Elle promeut et développe les bibliothèques publiques. Les autres équipements dépendent de la députation, dont la mission de base consiste à coopérer avec les municipalités pour mettre en place une politique de développement.

Née d'une volonté de la municipalité socialiste de Barcelone, la députation a été créée pour contrer la politique nationaliste du Gouvernement autonome, accusé de peu favoriser la coopération entre les municipalités des provinces. Une députation gère donc les services du même nom, installés dans chaque province, ce qui représente 143 bibliothèques et 8 bibliobus. Le service des bibliothèques du Gouvernement autonome gère 337 bibliothèques municipales, 3 bibliothèques d'État (celles des provinces de Gérone, Tarragone et Lérida), 8 bibliothèques sous contrôle de la Caisse d'épargne et 10 bibliobus.

Un système ancien typique du Sud de l'Europe

Au XIX^e siècle, les bibliothèques espagnoles ressemblent beaucoup à leurs

consœurs italiennes (un dossier complet sur les bibliothèques italiennes est paru dans le n° 1 de *BIBLIOTHÈQUE(S)*, mars 2002) où, dans chaque capitale de province, on note l'omniprésence d'une bibliothèque de conservation et aucun équipement public.

Jusqu'en 1990, la moitié des bibliothèques n'étaient pas informatisées, les équipes étaient administrées par des non-professionnels et constituées par cooptation. Comme en Italie, leurs missions se limitaient au traitement documentaire et à la consultation. Depuis ces dix dernières années, la situation a considérablement évolué, surtout depuis l'avènement de la démocratie sous le gouvernement de Jordi Pujol.

Le développement des bibliothèques a été calqué sur celui du système de la santé : il consiste à faire bénéficier les petites communes des structures de la ville voisine. Pour les bibliothèques, cela s'est traduit par la mise en service de bibliobus. Il existe une députation dans chaque province grâce à la loi communale de 1993 qui insiste sur le rôle du bibliothécaire dans la formation du citoyen, la bibliothèque devenant un service de proximité et un vecteur d'intégration pour les populations récemment immigrées.

1. Cet article est le fruit d'un voyage d'étude organisé par la section Étude et Recherche de l'ABF en juillet 2002, sous l'égide de Catherine Omont. Il sera complété par un autre à paraître dans le numéro 8 de *BIBLIOTHÈQUE(S)*.

2. La députation (Diputació) est une entité provinciale qui permet aux villes d'une même province de coopérer entre elles. Il existe 4 provinces en Catalogne : Barcelone, Lérida, Tarragone, Gérone, toutes dotées d'une députation.



La bibliothèque de Vapor Vell a été construite dans une ancienne usine textile où tournaient des machines à vapeur.

La bibliothèque de Vapor Vell

Un exemple réussi, celui de la bibliothèque de Vapor Vell, dans le quartier de Barcelone du même nom, qui accueille 1 500 visiteurs par jour avec une majorité de lecteurs d'origine arabe et latino-américaine.

C'est le type même d'équipement géré par la députation. Elle ne pratique pas le prêt mais reçoit tout un chacun sans réclamer de papiers d'identité, ce qui explique un fort taux de fréquentation d'immigrants, heureux de trouver un lieu non policé où ils peuvent communiquer gratuitement avec leurs familles par le biais d'Internet. Une salle d'étude est ouverte de 10 heures à 01 h 00 du matin.

C'est dans cette bibliothèque que se décide la programmation culturelle des bibliothèques de Barcelone.

Le rôle régulateur de la députation

Pour ces bibliothèques, dépendantes de leur municipalité, la députation joue un rôle de régulateur et veille à l'égalité d'accès aux équipements et à une bonne répartition des ressources financières. Elle agit comme expert et conseil en matière de constructions, qu'elle finance à hauteur de 30 %. Elle veille à l'informatisation massive des bibliothèques. Elle gère un catalogue collectif et impulse la généralisation d'Internet. Les acquisitions documentaires sont à sa charge, les romans relevant du budget de la commune. Les commandes et le catalogage sont centralisés : 4 bibliothécaires et 4 administratifs achètent, cataloguent et transmettent les ouvrages traités aux bibliothèques qui n'ont plus qu'à les localiser.

Toutes les bibliothèques publiques de Barcelone sont sous contrôle d'un consortium auquel la députation appartient. Il y a quelques années encore le réseau des bibliothèques de la ville relevait de la gestion privée de la Caisse d'épargne. Il a été repris par la municipalité qui a proposé un plan de développement adopté à l'unanimité. Établissement public à caractère administratif, le consortium a pour partenaires des entreprises privées et publiques, son président est le maire de Barcelone et son vice-président le responsable de la députation. Ses fonctions sont peu ou prou similaires à celles de la députation, mais le consortium gère toutes les carrières alors que la députation les finance.

De larges amplitudes horaires

La députation est ambitieuse : les horaires d'ouverture des bibliothèques de son réseau sont importants avec un objectif de soixante heures par semaine. Les quotas sont calculés en fonction de la surface. Pour un équipement de 500 m², on compte trente-trois heures d'ouverture hebdomadaire et 2 à 3 personnes qualifiées ; entre 500 et 1 000 m², trente-huit heures et 6 à 8 per-

La députation en chiffres

1990	2001
98 bibliothèques	143 bibliothèques
1 bibliobus	8 bibliobus
55 278 m ²	102 068 m ²
0 inscrit	3 927 896 inscrits
0 carte de lecteurs	711 903 cartes de lecteurs
1 bibliothèque informatisée et connectée à Internet	toutes

Ces chiffres, analysés régulièrement, sont importants car ils permettent de convaincre les élus de la nécessité de développer la lecture publique dans leurs communes.

sonnes. Les bibliothèques d'arrondissements de Barcelone totalisent quarante-neuf heures d'ouverture avec 13 personnes.

Parallèlement, le service des bibliothèques du département de la Culture (Gouvernement autonome) poursuit sa mission de développement de la lecture publique par le biais du système de lecture publique de Catalogne et gère le catalogue collectif des bibliothèques de son ressort. Il programme la construction des équipements, les informatise, gère leurs fonds au niveau des acquisitions, du catalogage et de la bibliographie sélective. Les professionnels catalans, très impressionnés par le système français, ont surtout consacré leur budget aux constructions et commencent timidement à développer une politique d'acquisitions.

« Demandez, les bibliothèques vous répondent »

Le gouvernement a compris la nécessité d'utiliser les NTIC pour sortir les bibliothèques de l'ère moyenâgeuse dans laquelle elles stagnaient. Le site Internet du gouvernement offre des informations civiques et culturelles et renvoie aux sites des bibliothèques qui s'engagent à répondre via messagerie électronique. *Las bibliotecas responden, pregunte.* (« Demandez, les bibliothèques vous

répondent. »). Gérée en coopération avec les provinces autonomes, ce service fonctionne 365 jours par an, 24 h sur 24 et s'engage à répondre dans un délai maximum de soixante-douze heures à toute question formulée sur Internet. 27 bibliothèques participent au projet. Coordonné par la bibliothèque provinciale de Murcia, ce service est accessible dans 4 langues officielles : castillan, catalan, basque et galicien.

L'objectif du gouvernement est clair : promouvoir le rôle actif des bibliothèques dans la société de l'information. Un département du même nom sera bientôt créé au sein du Gouvernement autonome. Pour gérer au mieux et contrôler l'expansion des équipements, une carte géographique de la lecture publique a été mise en place. Depuis 1995, 65 000 m² supplémentaires ont été construits. Ils viennent s'ajouter aux 90 000 m² créés depuis dix ans ce qui a représenté une dépense de 1 000 millions d'euros, 1 700 millions d'euros devant encore être débloqués à l'avenir. Tous les trimestres, les statistiques sont mises à jour pour évaluer les résultats, foudroyants depuis ces dernières années, et convaincre les élus du bienfait de leur investissement. Elles servent aussi au recellement et au traitement bibliographique, à la planification et à la coordination des projets, notamment avec l'administration locale. Les fonds (acquisition, catalogage, bibliographies sélectives) sont gérés par le même service, ainsi que la formation continue du personnel. L'informatisation se poursuit allégrement. Une hyperencyclopédie, à laquelle 262 bibliothèques ont accès, a été créée.

Le réseau du département de la culture en chiffres (depuis 1995) :

- le nombre de m² est passé de 100 000 à 165 000,
- les fonds de 5 431 125 documents à 7 149 273,
- le prêt est passé de 3 561 792 à 8 080 393,
- le nombre de visiteurs, de 6 995 786 à 13 037 681.

Chiffres de l'année 2001, fournis par le Service des bibliothèques et du patrimoine

« El Born » : chantier de la discorde

Rivaux dans leurs missions et de par leur structure, le département de la Culture du Gouvernement autonome et la députation commencent à se rapprocher. Pour chaque députation, le Gouvernement octroie désormais une aide pour les acquisitions, à laquelle s'associe la mairie.

Le chantier sur lequel un désaccord subsiste est celui de la bibliothèque publique de Barcelone. Programmé il y a plus de vingt ans par Jorge Semprun alors ministre de la Culture, le projet a été plusieurs fois interrompu bien qu'il soit réclamé par les professionnels soucieux d'avoir une bibliothèque centrale. Depuis cinq ans seulement, la municipalité s'intéresse au projet. Elle a offert un terrain, sujet à polémique. Des travaux de terrassement ont mis à jour des restes archéologiques datant du XVIII^e siècle et cela a été le prétexte pour remettre en cause le lieu choisi. Dans l'ancienne halle de Barcelone, 2 sous-sols étaient prévus pour accueillir les magasins, mais il apparaît aussi impossible de recouvrir les fouilles que d'imaginer un sol de verre laissant les vestiges apparents, en raison de la hauteur des magasins, réglementée par les normes. Les travaux sont arrêtés. Une commission composée de 3 architectes et de 3 bibliothécaires a été nommée pour étudier la faisabilité du projet. Certains opposants au site, en raison de son emplacement excentré dans un quartier rénové la ville, pensent qu'après vingt ans d'attente, mieux vaut patienter encore quelques années et construire la seule bibliothèque centrale de Barcelone sur un site plus populaire.

On le voit, la Catalogne des bibliothèques publiques reste divisée. Cependant, un objectif constant relie députation et département de la culture : maintenir un service public de qualité pour faire reculer la menace de privatisation au niveau de la gestion des équipements.

Virginie KREMP

(Remerciements à Catherine OMONT, Marie-Claude MATHES et Murielle SCHOENDORFFER)



Le chantier de la future bibliothèque publique a mis au jour des restes archéologiques du XVIII^e.



Une halte à Palafrugell

Palafrugell, bourgade connue des touristes sillonnant la Costa Brava de Figueras à Barcelone, s'est dotée en octobre 2001 d'une bibliothèque, construite dans une ancienne coopérative, qui se veut être un modèle d'intégration pluriculturelle.

Ouverte à la population locale, mais aussi aux récents immigrés et aux touristes d'été, elle reçoit environ 500 visiteurs par jour, soit 10 % de la population.

Avec 50 000 euros comme budget d'acquisition (12 000 euros pour l'animation culturelle), elle possède un fonds constitué à moitié de livres en catalans et en castillan et, pour l'autre moitié, en langues européennes et en arabe.

Cinq personnes (2 bibliothécaires et 3 auxiliaires) en assurent le fonctionnement étalé sur trente-deux heures hebdomadaires avec ouverture le dimanche. Les bibliothécaires forment leurs usagers aux techniques de recherche et s'efforcent d'être polyvalents.

Entretien avec Bernard Béal, Éditions Biotop

Après avoir interrogé en 2002 les libraires sur des préoccupations proches des nôtres, BIBLIOTHÈQUE(s) inaugure 2003 avec une nouvelle rubrique consacrée aux éditeurs. Pour ce premier numéro de l'année, nous avons rencontré Bernard Béal, directeur des Éditions Biotop, qui assume trois fonctions : celle de communicant, de fabricant et d'éditeur. Un triptyque original pour des livres à mettre entre toutes les mains : les Mini-Livres mesurent environ 3 cm sur 2 cm, et pèsent 3 grammes. Une démarche éditoriale qui pose de vraies questions sur l'accès à la culture et à la lecture.



Quelle est l'origine du nom de votre maison d'édition et depuis quand existe-t-elle ?



Biotop est une société créée en 1986 qui éditait à l'origine des logiciels de vulgarisation scientifique.

Fort de cette expérience et dans le cadre d'une thèse orientée sur l'environnement et la communication en entreprise, j'ai constaté combien les outils opérationnels de la communication étaient inadaptés. D'une façon générale, l'entreprise communique mal par l'objet. Elle offre des objets à vocation utilitaire, un stylo, une boîte d'allumettes, cette utilité occultant le message (la fonction de communication), le tout finissant pas être jeté,

une fois l'objet usé. À cet objet, j'ai opposé le Mini-Livre qui a plusieurs atouts : il est pérenne, il permet d'atteindre plusieurs cibles et il véhicule l'information. Son format lui confère une vocation ludique, il devient un gadget. C'est à la fois un objet et un livre, ce qui lui permet de capter l'attention. C'est donc un formidable outil de communication.

Quand le Mini-Livre 3/2 est-il apparu sur le marché ?

Nous l'avons lancé en 1992 en réalisant des campagnes avec des institutions publiques et des associations comme Médecins du monde, le WWF ou le ministère de l'Environnement. Ces opérations ont fonctionné tout de suite. Plus encore que l'entreprise,

les associations ont vocation à diffuser des messages d'importance.

Avez-vous abandonné votre activité éditoriale initiale ?

Oui, car pour développer ce projet-là, il a fallu beaucoup investir en temps et en énergie. Nous voulions accumuler un certain nombre de références avant de présenter la collection au grand public. Jusqu'en 1999, le Mini-Livre n'était qu'un outil de communication. Progressivement, nous avons constitué un fonds et accumulé les références.

Avez-vous eu du mal à convaincre les partenaires institutionnels ?

Assez peu, car nous croyions à ce que nous faisons. Notre rigueur éditoriale est reconnue par les plus

grandes institutions françaises et internationales. Après des agences de communication, nous avons su faire valoir notre position d'éditeur.

■ Qui sont vos auteurs ?

Nous avons des spécialistes de leur sujet qui nous démarchent – non pas avec un manuscrit – mais en proposant leurs compétences. Ils se déclarent prêts à rédiger dans le cadre des contraintes techniques exigées par notre collection. Notre objectif n'est pas d'épuiser un sujet, mais plutôt de renvoyer à d'autres ouvrages qui ne sont pas en concurrence avec nous. Cela permet à certaines personnes, un peu timorées vis-à-vis d'un sujet ou de la lecture, d'oser lever un peu le voile de la culture et de se sentir plus à l'aise.

**Est-ce que cela fonctionne ?
En d'autres termes, le
Mini-Livre 3/2 est-il lu ?**

Oui. Lorsque nous participons à des manifestations, comme le Salon du livre de Paris, nous recevons un accueil formidable de la part des lecteurs qui viennent s'informer sur un sujet. Nous recevons aussi beaucoup de réactions de personnes qui prennent position pour ou contre un sujet. Cela prouve que les livres sont lus.

**Le format du livre ne
prête pas à un confort
de lecture habituel
et nécessite de trouver
d'autres repères, dans
la façon de le tenir,
dans la distance visuelle
à trouver...**

Pour lire un livre édité par Biotop, il faut se mettre en situation de lecture, il faut commencer par chausser ses lunettes. Nous ne sommes pas dans le schéma du magazine où l'on feuillette et où l'on capte des images. Le lecteur est obligé de décider de lire, ce qui enclenche sa concentration. Notre rigueur éditoriale lui garantit que le sujet est traité avec sérieux, il peut donc se plonger dans la lecture sans risque. Le lecteur tend à être de plus en plus méfiant à cause des messages publicitaires mensongers dont on le bombarde. Il est du devoir de l'éditeur de contrecarrer ce mensonge-là, non pas parce que les éditeurs maîtrisent mieux le sens mais parce qu'ils ont une obligation de résultat. En ce qui nous concerne, nous devons être conformes à l'œuvre originale, lorsque



nous éditons un écrivain classique, et à l'esprit de l'auteur, lorsque nous introduisons son sujet.

Pour toutes ces raisons, le Mini-Livre a fait ses preuves, y compris sur des sujets extrêmement sensibles, comme la prévention contre la toxicomanie par exemple. Qui lit une plaquette sur la toxicomanie ? Peu de gens, sûrement pas les jeunes, encore moins les junkies. Lorsqu'un policier faisant de la prévention offre un exemplaire de *Drogues 70 infos*, un véritable échange se produit. Le Mini-Livre ne sera pas jeté. Il sera peut-être lu ou bien rangé dans une poche ou dans un tiroir, pour être redécouvert plus tard, contrairement aux plaquettes, qui ne vivent que la vie éphémère à laquelle elles sont condamnées.

**Du point de vue de la
stricte communication,
vous avez pris le contre-
pied de l'attitude
classique des
communicants qui
encouragent la passivité**

**du consommateur en
le bombardant
d'information.
Vous exigez de lui,
au contraire, un certain
engagement.**

Nous lui demandons de s'impliquer dans sa lecture. La difficulté apparente causée par la taille de livre est compensée par la garantie du contenu. Même si le lecteur ne va pas jusqu'au bout du livre, il reste fasciné par le support. L'appropriation du livre doit se faire dans toutes ses caractéristiques habituelles. Elle doit être libre et éventuellement désordonnée.

À ceci, s'ajoute un atout supplémentaire pour le Mini-Livre, celui de pouvoir l'emporter partout avec soi. Nous permettons au livre et au lecteur de former un tandem magique dans des lieux complètement inattendus, en voyage, dans la rue...

Nous avons bâti une politique éditoriale autour du concept de miniature. Le minuscule permet de

solliciter l'affectif et les sens, car la lecture est aussi l'expression d'un besoin physique de toucher, de comparer. Personne n'hésite à toucher nos livres, quel que soit le rapport à la lecture des uns et des autres, quel que soit le milieu social ou l'âge. Au Salon de livre de Paris, je vois les enfants s'emparer de nos livres sans que leurs parents les répriment, comme cela arrive quelque fois avec d'autres formats. Sur notre stand, c'est une véritable foire au livre, les gens s'informent et créent un échange avec nous. Nous sommes dans une notion de communication et de respect.

**Comment avez-vous
résolu les contraintes de
fabrication ? Avez-vous
dû inventer de nouvelles
machines ou adapter des
modèles existants ?**

Nous avons conçu des machines et des matériels spécifiques pour répondre à des demandes importantes de tirage. Il nous a fallu un an et demi pour mettre au point un protocole de fabrication. Nous avons établi un partenariat avec l'Imprimerie nationale à qui nous avons transféré une partie de notre savoir-faire pour ce format-là. Nous apprécions cette collaboration stimulante intellectuellement.

**Êtes-vous présents
à l'étranger ?**

Nous sommes présents dans toute la Francophonie, au Liban, en Amérique du Sud ; nous avons des réseaux de distribution au Canada, en Belgique, en Suisse, où

nous exportons notre production française. Nous avons aussi réalisé des opérations de communication en langue étrangère et nous prévoyons maintenant de déterminer un cadre éditorial correspondant aux cultures des pays partenaires.

En France, nous comptons plus de 1 000 points de vente (Paris, région parisienne et province) qui diffusent tous les titres de notre collection.

Vous comptez désormais 200 titres au catalogue, y compris des œuvres littéraires. Comment s'est développée la collection ?

Il y a 3 grandes catégories : la littérature, les textes de référence ou à vocation citoyenne ou de santé publique (telle la Déclaration des droits de l'homme, la peine de mort, le sida) et les mini-guides qui peuvent être historiques, culturels ou pratiques. Nous sommes un éditeur généraliste.

Quels choix ont présidé à la publication de titres, disons plus accrocheurs, tels ceux sur l'astrologie ou la numérologie par exemple ?

Pour l'astrologie, nous avons répondu à la sollicitation d'un auteur qui nous a proposé d'écrire sur les 12 signes. Son approche du sujet étant sérieuse, scientifique, nous avons accepté. La décision d'éditer 9 titres sur la numérologie procède de la même démarche, avec un contenu sérieux mais une réalisation ludique. Il n'y a pas de sujet dès lors qu'il est

abordé avec rigueur. Je trouve plaisant de juxtaposer, avec la même rigueur éditoriale, l'astrologie à un grand auteur. De la même façon, les livres que nous avons publiés sur le sport – comme le football, le tennis, le golf – abordent le sujet sous l'angle historique, objectif, dans la pratique d'une activité sociale et non pas sous l'angle spectaculaire ou médiatique.

Vous semblez privilégier l'aspect informatif d'un texte plus que son aspect littéraire. Ne vous a-t-on pas reproché de publier uniquement des extraits d'une œuvre majeure, qu'il s'agisse d'Alexandre Dumas ou de Victor Hugo ?

Étant donné le format, nous ne pouvons pas prétendre publier une œuvre *in-extenso*. Les plus grands fêrus d'un sujet littéraire ne sont pas les plus grands détracteurs. Les Amis d'Alexandre Dumas, qui sont des gens très investis, ont apprécié notre travail. Le Mini-Livre est aussi un outil de vulgarisation, il renvoie à d'autres publications qui sont parfois référencées en fin de livre.

Pensez-vous mettre en place une collection de littérature contemporaine ?

Nous menons une réflexion sur la valorisation de la nouvelle, qui est un genre mal perçu en France, contrairement aux pays anglo-saxons. Je souhaite comprendre pourquoi, lorsqu'on positionne une démarche éditoriale sous l'appellation « nouvelle »,

cela ne fonctionne pas. Pour l'instant, nous n'avons pas été convaincus par les propositions reçues. C'est un chantier qui mérite une réflexion à long terme et qui nous tient à cœur.

Peut-on imaginer que le format du Mini-Livre génère un nouveau style littéraire ?

Plusieurs expériences ont déjà eu lieu, notamment lors d'ateliers avec des enfants qui ont travaillé sur les haïkus, ce qui a abouti à la publication d'un Mini-Livre. Ils ont aussi réalisé des reliures à l'issue d'une exposition sur la reliure d'art organisé par la Ville de Paris.

La liberté du comportement de l'auteur vis-à-vis de l'objet est intéressante. Il s'agit pour lui d'une performance qui s'inscrit dans celle que nous avons mise en place avec ce format. Nous réfléchissons à des livres interactifs qui permettraient au lecteur de jouer avec le livre, avec le mot, grâce à la liberté comportementale qui est possible avec ce format. Le défi est de taille. À terme, nous proposerons ce travail à des anonymes.

Comment vous situez-vous par rapport à l'édition numérique qui, elle aussi, génère de nouveaux comportements d'écriture et remet également en question la fonction de l'éditeur classique ?

Je ne pense pas que le numérique remette en cause le travail de l'éditeur. La plus grande crise que peut être amenée à traverser l'édition

ne sera pas causée par le numérique, par le livre à la carte ou par l'édition en ligne, mais par les éditeurs eux-mêmes, s'ils rentrent dans une logique mercantile. Nous sommes dans le respect du lecteur et de la chaîne du livre. Si un texte ou si les conditions pour le publier ne nous conviennent pas, nous ne nous engageons pas.

Il y a une démarche dangereuse de pouvoir autour du livre. Notre position est difficile car nous sommes constamment sollicités pour fonctionner différemment, selon des critères qui ne sont pas conformes à notre déontologie.

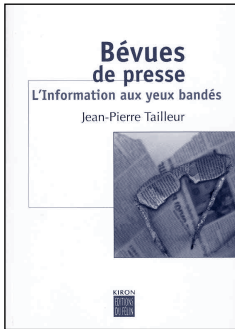
Le livre doit s'inscrire dans la transmission des messages, il doit être protégé par une définition simple, stricte et sans relation de pouvoir, ni servir la propagande, ni la perversion. Trop de marketing, les produits dérivés, les panoplies de héros, tout cela, tue la fonction initiale du livre, à savoir l'ouverture vers l'imaginaire. En gardant son éthique, un éditeur protège son lecteur.

Propos recueillis par
Virginie KREMP

Quelques données chiffrées

Près de 15 millions de livres édités.
Poids d'un Mini-Livre : 3 grammes.
200 titres au catalogue.

Éditions Biotop
Tél. : 01 42 45 54 15
Biotop@wanadoo.fr
Contact : Mary Detouillon



Bévues de presse : L'information aux yeux bandés, Jean-Pierre Tailleur, Félin 2002. ISBN 2-86645-424-3

L'ouvrage de Jean-Pierre Tailleur, se présente comme une critique de la presse française contemporaine. Son premier mérite serait d'exister, à lire l'avant-propos de l'auteur, pour qui l'offre éditoriale est très restreinte sur

le sujet. En effet, si beaucoup d'ouvrages critiques paraissent sur la communication et les médias en général, très peu en tout cas récemment explorent spécifiquement la presse française, ses journaux et ses journalistes, de manière aussi documentée. Jean-Pierre Tailleur précise qu'il ne s'agit pas « d'un reportage objectif », ni non plus « d'un document scientifique » mais il fixe bien l'objectif de l'essai, qui n'a pas pour but « d'attaquer le journalisme d'opinion mais la malhonnêteté intellectuelle de certains rédacteurs ».

La démarche, introduite par l'exemple de *L'Européen* – hebdomadaire lancé en février 1998 et qui n'aura vécu que quatre mois sous sa forme originelle – est solidement menée dans une première partie, qui fait le constat de l'état actuel du journalisme en France, de ses « maladies dédaignées ». Les maux en question ont pour nom : le manque de professionnalisme de trop de journaux, l'absence presque complète d'autocritique de la presse par elle-même, l'absence tout aussi incompréhensible de prises de position des intellectuels, des essayistes, des universitaires vis-à-vis de la véracité, de la qualité et de la crédibilité de l'information. L'attaque est lancée, illustrations à l'appui, et se poursuit pour dénoncer la superficialité d'une presse simplificatrice et caricaturale le plus souvent, qui « nie les problèmes au lieu d'en montrer la complexité ».

L'emploi abusif des sondages, l'indulgence entre confrères, le contrôle de la plupart des médias par des groupes multinationaux ou lancés dans des activités diversifiées complètent le tableau des dysfonctionnements relevés. Cette première partie est illustrée et commentée, elle met en valeur les faits, s'attache précisément à l'étude des mots ; le style est énergique, le vocabulaire simple, la lecture en est facile.

Face aux maux dont souffre la presse, la deuxième partie, « La faillite des médecins », montre que les défauts et les erreurs de la presse ne sont que très rarement évoqués dans notre société, et plus rarement sanctionnés encore. On constate la stérilité du débat public sur la presse, le manque de chercheurs dans ce domaine, la mauvaise formation ou l'absence d'analystes des médias qui ne soient pas tentés par la « complaisance politique ». L'auteur souligne avec un certain délice le manque d'une tradition de critique et d'autocritique de la part des élites, hors ou dans les métiers de la presse, tandis qu'il relève la facilité des commentaires négatifs français sur la presse étrangère, en particulier aux États-Unis.

Les deux premières parties dressent un état des lieux assez consternant du milieu de la presse ; encore l'auteur se contente-

t-il d'aborder le thème de la qualité et de l'indépendance de la presse, en évoquant seulement d'assez loin tous les problèmes liés aux affaires de corruption et de justice. Une grande qualité de cet ouvrage est bien de préférer l'examen des textes des articles et reportages, l'examen des sources, aux discours généraux sur la liberté d'expression, sur la démocratie, sur la séparation des pouvoirs, souvent pléthorique et peu factuelle.

La dernière partie, qui étudie les remèdes à apporter au mal, n'est guère optimiste sur la sortie proche de la crise du journalisme français. Scrutant le travail des médiateurs dans des journaux français et étrangers, évaluant la qualité de la formation des journalistes et l'impact du manque d'instance collective définissant et contrôlant une déontologie claire et une éthique commune, Jean-Pierre Tailleur en vient à la conclusion que peu de gardes fous existent pour faire cesser le « maljournalisme ». Constatant que « le débat sur la liberté de la presse se centre trop sur le droit et pas assez sur les devoirs des reporters » (p. 197), l'auteur conclut sur la confirmation d'un manque de contrôle de la qualité de l'information et du professionnalisme dans la presse française.

La démonstration de cette thèse se révèle pertinente, et l'appel au débat contradictoire autour de ce manque se révèle urgent. Il ne concerne pas que les journalistes. Le lecteur, lui aussi, doit pouvoir intervenir. Il trouvera, grâce à cet essai, un itinéraire bien balisé, un questionnement très structuré et pourra trouver dans ses lectures personnelles de la presse de multiples exemples d'approximations, d'erreurs, de sources mal ou non citées, de mensonges. Face à cela, le citoyen, maintenu très à l'écart du débat, sauf parfois à travers le courrier des lecteurs, acquerra les informations qui faciliteront sa participation au débat nécessaire.

Antoine CARRO-RÉHAULT

**Pour continuer à recevoir
tous les numéros de la revue,
il vous faut régler dès maintenant votre adhésion
à l'ABF ou renouveler votre abonnement
pour l'année 2003.
Nous vous remercions de votre fidélité.**

BIBLIOTHÈQUE(S)

**Nouveaux tarifs
d'abonnement 2003
6 numéros par an**

France : 90 € Étranger : 95 €



Une méthode d'évaluation des pratiques de conservation préventive dans un service d'archives, réalisé par le Centre interrégional du livre (Arles), par Stéphane Ipert, Gilbert le Guen, Laure Méric, Benoît de Tapol. Direction des archives de France, Documentation française, 2002. ISBN 2-913246-39-7

Ce guide pratique se veut une méthode d'évaluation des pratiques de conservation préventive et une aide à la mise en place de cette prévention. Il se présente sous forme d'un classeur « prêt à l'emploi », permettant à chaque archiviste ou responsable d'archives de faire l'état des lieux, d'établir un diagnostic et de proposer un programme d'intervention chiffré et planifié dans le temps. Cet « audit » prend en compte tous les facteurs liés à la conservation, que ce soit le bâtiment (fonctionnalité, mobilier, environnement climatique, entretien), les fonds d'archives (leur gestion, leur conditionnement), les conditions de leur reproduction, de leur communication ou de leur manipulation, les moyens humains et budgétaires.

L'ouvrage se décompose en 3 grandes parties :

1. l'évaluation des pratiques de conservations en 124 indicateurs,
2. l'identification des problèmes. Ce sont les fiches « diagnostic », destinées à orienter vers des solutions,

3. les tableaux de synthèse qui doivent permettre de construire une politique de conservation préventive.

L'ensemble est extrêmement bien fait et détaillé. Il n'y a guère que sur l'indicateur 85 (paratonnerre) que l'on peut émettre un doute. En effet, dans les zones urbaines, très équipées depuis la loi de 1982, un paratonnerre provoque de graves dysfonctionnements, en attirant la foudre, la surtension abîmant les systèmes informatiques et de sécurité (alarme et incendie).

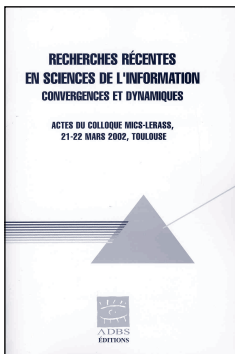
Il n'en va pas de même dans les zones rurales où cette installation s'impose en dépit de son coût d'entretien.

En revanche, tous les types de sinistres sont traités, de même les risques liés aux manipulations, à la communication des documents, à leur reproduction.

Le maniement du classeur est facile, les fiches sont très lisibles. La formulation en est telle que les responsables d'archives devraient pouvoir faire comprendre aisément aux décideurs les enjeux d'une politique de conservation préventive. Très clair, cet outil devrait permettre à tous les services d'archives de repérer leurs problèmes, d'analyser la situation, d'établir un diagnostic et de proposer et programmer des solutions.

On ne saurait trop conseiller ce guide à tous ceux qui ont à conserver des archives, quel que soit leur type d'établissement.

Sylvie HAMZAoui



Recherches récentes en sciences de l'information : convergences et dynamiques / Recent Research in Information Sciences : Converging and Dynamic Trend, Actes du colloque international 21 et 22 mars 2002, Toulouse, MICS et LERASS, Université Toulouse-III, sous la direction de Viviane Couzinet et Gérard Régimbeau,

Paris, ADBS éditions, 2002, collection « Sciences de l'information », Série « Recherches et documents ». ISBN : 2-84365-059-3

Le colloque *Recherches récentes en sciences de l'information* avait pour objectif de faire le point sur les travaux récents dans ce domaine. Les présentations ont porté à la fois sur des aspects théoriques, mais également pratiques, des sciences de l'information.

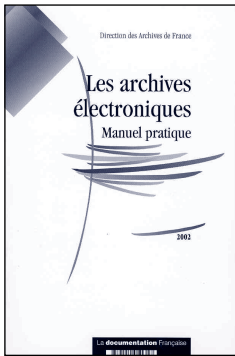
Après un aperçu de situations nationales en France, en Algérie et en Suisse, l'ouvrage s'organise autour de deux grandes parties, « Au carrefour des disciplines » et « Usages et médiations ».

Dans la première partie, certaines des interventions ont montré les rapprochements qui existent entre sciences de l'information, communication et sociologie et sciences humaines. Les textes repris dans cet ouvrage sont très théoriques et s'adressent à un public de spécialistes ou d'enseignants de ces domaines.

La seconde partie, consacrée aux usages et à la médiation, est plus proche du quotidien des professionnels de l'information. Je retiendrai notamment le chapitre sur le management des bibliothèques académiques de Christine Ollendorf. L'auteur propose un modèle d'analyse de l'offre de service d'une unité documentaire.

Cet ouvrage de niveau « recherche » s'adresse donc à un public de spécialistes.

Joëlle MULLER



Les archives électroniques : manuel pratique, Catherine Dhérent, La Documentation française, 2002. ISBN 9-782110-051318

Cet ouvrage commandité par les Archives de France a pour objectif de sensibiliser les conservateurs et les producteurs de documents administratifs sous forme numérique à la

conservation et l'archivage de ces documents. Il s'agit d'un manuel pratique qui donne les recommandations générales sur les procédures techniques à mettre en œuvre pour ce type de conservation. Ce document est disponible en ligne sur le site Web de la Direction des archives de France à l'adresse : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>. Cette version électronique sera régulièrement mise à jour.

L'ouvrage fait suite à deux journées organisées en mars 2001 sur la conservation à long terme des documents électroniques, au cours desquelles 19 experts du monde entier ont exposé leurs expériences. Cinq cents personnes ont assisté à ces journées.

Le contenu des mémoires d'ordinateurs est placé sur le même plan juridique que les fonds d'archives traditionnels. Les archivistes sont tenus de s'intéresser à la conservation de ces documents.

L'archiviste accoutumé à des objets stables et pérennes est confronté à une tâche plus complexe. Décrire des données numériques, les évaluer et les sélectionner prend beaucoup plus de temps que de classer des archives de format traditionnel. L'archiviste doit intervenir plus tôt dans le cycle de vie de

l'information, il doit être présent et intervenir en amont dans la chaîne de traitement. Ce nouveau rôle de l'archiviste est affirmé dans la norme ISO 15489 sur le *Record Management*.

Plus que par le passé, l'archiviste devra participer à l'élaboration et à la diffusion des politiques, pratiques et lignes directrices de l'Institution relatives à la conservation des documents, dans le respect de la législation applicable aux archives publiques et privées.

Le service archive devra constituer une équipe compétente en matière de ressources électroniques avec un technicien informatique.

La méthode pour archiver les autres catégories de documents est applicable aux documents électroniques en l'adaptant aux contraintes techniques de ces documents. L'archiviste devra préparer le versement des données numériques et constituer les métadonnées, rédiger le plan de classement. Une sélection sera opérée. Garantir la conservation peut s'appuyer sur plusieurs méthodes : la migration régulière des données en fonction des évolutions des systèmes techniques, le transfert sur des supports de substitution comme les microformes.

Vous l'aurez compris, l'archivage des données électroniques a un coût non négligeable, et si le volume physique de conservation est faible, les budgets nécessaires aux équipements techniques sont très importants.

L'ouvrage s'appuie sur de nombreuses études de cas. Il est destiné en premier lieu aux archivistes ou aux informaticiens des services généraux d'entreprises ou d'administrations.

Joëlle MULLER

PROTOCOLE DE RÉDACTION

Cette revue s'adresse aux professionnels des bibliothèques de tous niveaux et de tous types d'établissements.

REMISE DES ARTICLES

Le délai indiqué aux auteurs ainsi que la taille de l'article doivent être impérativement respectés. Au-delà de la date indiquée, nous ne pouvons en garantir la parution dans le numéro prévu. Si le nombre de signes dépasse celui indiqué par la rédaction, celle-ci sera contrainte de couper dans le texte.

Tout article proposé à la rédaction doit impérativement être accompagné :

1. Des éléments de présentation de l'auteur : fonction, établissement (coordonnées complètes : adresse, tél., fax, mél), photo personnelle.

2. Du texte

- Sauf indication spécifique de la rédaction, les textes seront d'une longueur de **10 000 signes** (espaces compris) maximum. La frappe doit être faite au kilomètre, sans enrichissement, en corps 12 (Times New Roman). Aucun élément du texte ne doit être saisi en majuscules.

- Les textes doivent être adressés à la rédaction sur **disquette** ou **par courrier électronique** (PC – Format Word ou Excel pour les tableaux) à dominique@abf.asso.fr

- Les **tableaux, graphiques** et **schémas** doivent être finalisés.
- Les **références bibliographiques** doivent figurer en fin d'article et être signalées entre parenthèses dans le texte.
- Les **sigles, abréviations** et **acronymes** seront développés.

3. D'éléments d'illustration (photos ou dessins) qui seront de préférence **envoyés par courrier postal sous forme papier** ou **diapo**. Ils peuvent aussi être transmis sur disquette ou cédérom au **format JPEG** avec **une définition d'au moins 200 dpi**.

Les photos doivent être libres de droits. Il doit être indiqué la mention de *copyright* et la légende proposée.

RELECTURE, CORRECTIONS

Les articles sont soumis au Comité de rédaction qui valide le sommaire. La rédaction se réserve le droit de faire des coupes ou des modifications. Les textes sont relus par une correctrice professionnelle.

Chaque auteur recevra 2 numéros de la revue. Les exemplaires supplémentaires seront à sa charge.

DÉONTOLOGIE

Dans le cadre de notre code de déontologie professionnelle, les auteurs s'engagent à ne pas faire paraître le même article dans 2 revues différentes.

Nous avons reçu



La médiathèque de Vénissieux: un maire, un architecte et un critique,

Éditions ACTAR, 2002.
ISBN 84-95951-08-08

Construite par Dominique Perrault, qui semble avoir tiré des enseignements de l'expérience BNF, la médiathèque de Vénissieux a obtenu le 1^{er} prix international d'architecture en 2002.

À cette occasion, une magnifique plaquette très illustrée donne la parole à tous les partenaires du projet. On y trouve l'explication détaillée de cette réalisation et des débats qu'elle a suscités. Mobilier, services, budget, esthétique, publics sont autant d'éléments concrets abordés de telle manière qu'on se prend à rêver. Un bel exemple de communication institutionnelle.



L'Enfance à travers le patrimoine écrit,

Actes du colloque d'Annecy

(18-19 septembre 2001),
FFCB/ARALD, 2002.
ISBN 2-907420-89-5

Des manuels scolaires à la littérature jeunesse, des textes administratifs aux illustrations, la place réservée à l'enfance dans le patrimoine écrit est un sujet d'exploration sans cesse

interrogé. Les actes de ce colloque restituent les communications des responsables de bibliothèques et d'archives, d'universitaires, de collectionneurs... sur la production éditoriale consacrée à la jeunesse et sur les différentes représentations, écrites ou illustrées, de l'enfance.



À contretemps: bulletin de critique bibliographique n° 7 – avril 2002

Diffusé par Fernand Gomez, 55, rue des Prairies 75020 Paris

À *contretemps* est une revue libertaire qui paraît au gré des lectures, des envies et des circonstances. Elle est gratuite, mais pour combien de temps encore ?

Ce numéro 7 se caractérise pour partie par un certain cosmopolitisme dans le choix des ouvrages présentés. À défaut de les lire, on pourra se faire une idée de leur contenu et de leur richesse d'analyse.



L'Héraldique et le livre,
Somogy Éditions d'art, SICD Toulouse, 2002.

ISBN 2-850056-565-2

L'héraldique est la science qui a pour objet l'étude des armoiries. Dans le livre ancien, l'art héraldique est

toujours présent. Cet ouvrage, richement illustré d'une centaine de témoignages, inédits pour la plupart, permet d'entrer dans le monde fabuleux des entrelacs du dessin et du mot.



La Marque du crayon,
Chantal Portillo, éditions Bérénice, 2002.

ISBN 2-911232-36-4

Avec ce livre, outil indispensable pour connaître l'expérience d'un auteur ayant déjà accompli une œuvre, Chantal Portillo s'est donnée entièrement à tous ses lecteurs. Elle dessine les clés qui vous permettront peut-être de franchir la frontière de l'imaginaire du livre.



Marcel Pagnol, lieux de vie, lieux de création,
Thierry Dehayes, éditions

Édisud, 2002.

ISBN 2-7449-0358-2

La vie de Marcel Pagnol a déjà inspiré plusieurs ouvrages. L'homme est passionnant. Ce petit parcours critique autour de ses lieux de vie et de création doit évidemment beaucoup à M^{me} Pagnol qui a une admiration toujours en éveil pour l'œuvre de son mari. Dans ce livre

très illustré, beaucoup d'anecdotes inédites sont évoquées, grâce à elle.



Antonin Artaud, écrivain du Sud,
Sous la dir. de Thierry Galibert, éditions

Édisud, 2002.

ISBN 2-7449-0357-4

Né à Marseille d'une famille méditerranéenne, Antonin Artaud a conservé traces de ses origines dans son jeu d'acteur. Le Centre des écrivains du Sud tente de le démontrer dans cet ouvrage.



La Dette: une histoire sans fin,
Éditions Grad France, 2002.
ISBN

2-910222-14-4

Voici un outil pédagogique pour essayer de faire comprendre, derrière la nébuleuse des explications financières et techniques, les mécanismes économiques qui ont créé l'endettement et qui l'entretiennent. Très illustré, ce livre, proche de la bande dessinée, s'adresse à tous les publics. Il est complété par un « Guide de l'enseignant » avec 5 fiches pédagogiques. Plus d'informations sur le site : www.globenet.org/grad

Métier, as-tu du ♥ ?

À propos du concours de bibliothécaire et du concours éponyme

UN MAUVAIS QUART D'HEURE

J'en connais qui le 3 décembre 2002 ont passé un mauvais quart d'heure : les candidats au concours interne de bibliothécaire territorial. La bien nommée « épreuve » d'étude de cas portait sur un dossier bien daté : sur le passage d'une version à une autre d'un logiciel de gestion de bibliothèque qui ne méritait certes pas tant d'indignité, avec quelques questions propres à désespérer même les plus férus en informatisation de bibliothèque.

J'en connais d'autres qui ont passé le même mauvais quart d'heure : les candidats au concours externe de bibliothécaire territorial. L'excellamment nommée « épreuve » de questionnaire portait sur une série de question faisant uniquement appel à des aspects réglementaires, fruit d'une approche presque exclusivement administrative et étatique de la question des bibliothèques.

Ayant eu dès le lendemain connaissance des sujets, la fureur m'a pris. J'avais participé activement à la mobilisation en faveur d'un rapprochement des critères de sélection des candidats et des critères de recrutement par les

employeurs, ce qui dans le système actuel ne peut, pensions-nous, se traduire que par la « professionnalisation des concours ». Ce fut la pétition « SOS bibliothèques territoriales » qui de mars à juin 1999 a recueilli 3 759 signatures avec le soutien de l'ABF et de l'ADBDP¹.

La pétition réclamait « des concours externes sur titre ou sur épreuves professionnelles et des concours internes sur épreuves professionnelles ». Deux ans plus tard, un décret du 9 octobre 2001 apparaissait comme une première victoire : le concours de bibliothécaire territorial était partiellement professionnalisé, avec adjonction d'une épreuve interne d'étude de cas et d'une épreuve externe de questionnaire. J'aurais préféré qu'on disserte plutôt qu'on ne bachotte, que les candidats soient appréciés sur une démarche et un raisonnement professionnels plutôt que sur des questions de cours, mais je n'ai pas fait la fine bouche : c'était déjà ça.

Et puis ce fut l'épreuve de vérité, la première session suivant la réforme, les premiers sujets, et la profession réduite à sa caricature ! Tout ça pour ça ?

Il est facile de crier haro sur le CNFPT. Il est facile d'observer que quelques

mois après que la délégation Champagne-Ardenne ait présenté au congrès de l'ABF, en juin 2002, un référentiel des métiers de bibliothèques – sur lequel on peut discuter mais qui n'est certes pas à ce point réducteur – le service des concours ait fait rédiger des sujets d'épreuves sans aucun rapport avec ce travail.

Oui, trop facile. Et nous ? Pour ma part je plaide coupable d'avoir participé à une « campagne sans contenu », selon le mot qu'un collègue a bien voulu me transmettre par voie électronique. J'ai cru qu'il y avait un temps pour réclamer la professionnalisation, et un autre temps pour définir de quelle profession il s'agit. Le premier temps pouvait unir. Le second ne peut que diviser. Erreur. Tout va vite et tout se mélange. Le débat sur contenu du métier était et est incontournable. Divisons-nous.

LA PROPRIÉTÉ C'EST LE VOL

Lors du dernier congrès de l'ABF sur le thème « Bibliothécaire, évolution, révolution » une expression fit florès, le *cœur de métier*. Mais d'une séance ou d'un atelier à l'autre, d'un intervenant à l'autre, de la tribune ou de la salle, ce cœur volait de-ci de-là telle une chauve-souris prise au piège. Pour les uns, le cœur était du côté des collections. Il fut même question d'un retour vers les contenus, ce qui rencontra beaucoup d'approbation dans l'assistance. Pour d'autres,

il se situait dans la médiation. D'autres enfin – ce fut dit – en tenaient pour le catalogue.

Cette insistance à localiser le cœur du métier de bibliothécaire peut être contestée. On dira qu'il faut de tout pour faire une bibliothèque, et des gens qui se spécialisent dans ceci ou cela. Il y a pourtant là quelque chose de profond.

Le métier, me semble-t-il, peut être fondamentalement envisagé de deux façons. D'abord la collection ou d'abord les publics ? D'abord les documents ou d'abord les utilisateurs ? D'abord nous ou d'abord eux ?

Pour le démontrer, je me servirai de la question des accès à Internet en bibliothèque. On les présente souvent, avec beaucoup de cohérence, comme devant nécessairement s'inscrire dans la politique documentaire de l'établissement, d'où l'insistance à « sélectionner des sites », comme on dit, à les cataloguer même, voire – ce qui est dans la continuité des pratiques concernant les documents dits physiques – à bloquer l'accès à d'autres ressources que celles dûment choisies et décrites par la bibliothèque.

Cette démarche rencontre auprès du public l'insuccès que l'on sait : il n'a pratiquement que faire des sélections proposées et s'insurge s'il n'y a pas moyen d'accéder à autre chose. Si vous êtes centré sur la collection, vous ne sortez pas de la contradiction entre eux et

nous. Si vous êtes centré sur le public, vous n'avez au contraire aucun problème à faire de la bibliothèque un lieu d'accès à des ressources externes. Et vous n'avez pas le sentiment déchirant de ne plus faire « votre » métier.

Au début des années 1990, en pleine découverte des « autoroutes de l'information », un thème récurrent hantait les colloques et congrès de bibliothécaires de part le monde : *ownership versus access* (la propriété ou l'accès).

Je pensais alors que ce thème était spécifique aux ressources électroniques.

Erreur. Cela concerne toute la bibliothéconomie.

Maurice B. Line l'écrivait déjà en 1996² :

« Désormais, il n'est plus important qu'un document ne figure pas dans la bibliothèque, étant donné qu'on peut l'obtenir aisément ».

Être centré sur la collection, c'est d'abord et avant tout être centré sur sa collection. C'est avoir une attitude de propriétaire. Chaque équipe, si l'on n'y prend garde, campe sur sa collection, se construit autour de son appropriation symbolique et administrative.

L'investissement sur le catalogage et l'indexation n'a pas d'autre sens (un document n'existe pour nous qu'après avoir subi nos marquages physiques et intellectuels). La difficulté à énoncer nos politiques documentaires en découle également. Mais si l'énoncer, c'est se contenter de conforter nos cloisonnements, alors nous n'en sortons pas. Une politique documentaire, c'est une politique d'accès, dont la collection locale, au demeurant fluide, changeante, sans cesse renouvelée, n'est qu'un des aspects.

Si nous voulons la constituer sérieusement, cette collection, pouvons-nous vraiment tout faire nous-mêmes ?

Les fameuses acquisitions concertées si difficiles à mettre en place butent sur cet obstacle. Le partage documentaire, ce n'est pas se mettre d'accord avec d'autres pour continuer à choisir son fonds, c'est le laisser choisir par d'autres. Au moins en partie.

Prenons au sérieux l'apostrophe de notre collègue allemand Peter Borchard³, qui écrit : « Ce qui ne manque jamais d'étonner les bibliothécaires allemands, c'est la disproportion entre l'effectif du personnel et les heures d'ouverture. Nous constatons régulièrement que bien que les bibliothèques françaises disposent de plus de personnel que les bibliothèques allemandes,

elles n'en continuent pas moins à offrir beaucoup moins d'heures d'ouverture ». Il poursuit :

« On a l'impression que chaque bibliothèque travaille pour elle-même et qu'il n'existe pas de dispositif de coopération qui pourrait réduire les charges de travail interne du personnel, notamment en matière de constitution des fonds et de catalogage. »

Voilà pourquoi derrière la bataille contre la persistance abusive du catalogage local, il y en a une autre, encore plus rude : celle des politiques documentaires partagées.

LES DEUX SENS DE LA MÉDIATION

Internet est un révélateur, un « exacerbateur » de l'épuisement d'une bibliothéconomie centrée sur la collection. Comme j'ai du goût pour le compromis,

FAITES-LE SAVOIR

Vous prenez de nouvelles fonctions en tant qu'adhérent ou professionnel et vous souhaitez en informer la profession. Écrivez à la rédaction de l'ABF pour figurer dans notre rubrique « Les gens ». Pour cela, il suffit de retourner ce questionnaire accompagné d'une photo à l'ABF, 31, rue de Chabrol – 75010 Paris.

Nom :

Prénom :

Fonctions et lieu :

Nouveau poste :

Adhérent ABF ?

Nouvelles responsabilités à l'ABF :

Nouvelles coordonnées :

.....

je mettrais le cœur du métier dans le point de passage entre les ressources et les utilisateurs : dans la médiation. Pas ailleurs, surtout pas ailleurs.

Le foisonnement d'emplois précaires de « médiateurs » est un autre révélateur. « Alors que nombre de bibliothécaires professionnels, quel que soit leur grade, placent encore le document au cœur de leur métier, les emplois-jeunes incarnent une nouvelle approche centrée sur le public et la médiation », écrit Thierry Delcourt⁴.

Certes, il y a des fonds à conserver, des collections à constituer, des systèmes informatiques à installer et mettre en place. Il faut pour tout cela des compétences, des spécialisations. Mais comment ne pas voir que tous nos référentiels, tous nos programmes de concours et de formations, toute notre littérature, font une part outrageusement belle aux collections et laissent aux utilisateurs la portion congrue ? Cette idée court tout au long du stimulant dossier « Usages, usagers » paru dans le numéro 5-6 (décembre 2002) de *BIBLIOTHÈQUE(S)* : les publics, leur connaissance, leur accueil, n'ont pas assez de place dans nos préoccupations, nos réflexions, nos pratiques. Placer la médiation au cœur, ce n'est pas renoncer à toute contribution intellectuelle, à toute prescription. Au contraire, assumons-les, ouvertement, publiquement. La médiation

est aussi une transmission. Mais pas seulement. C'est aussi rechercher un équilibre avec les demandes du public, c'est considérer celui-ci, non comme l'objet passif de nos attentions, mais comme un acteur des services que nous sommes chargés de mettre en place. Trop souvent le public n'est abordé que sous l'angle de son comportement, comme si la connaissance des mœurs de cette tribu était pour le bibliothécaire un luxe intellectuel. Anne-Marie Bertrand fait observer que la sociologie a peu d'impact sur le fonctionnement des bibliothèques⁵. C'est vrai. C'est bien dommage.

Écoutons Jean-Philippe Accart : « Le facteur majeur de convergence [entre bibliothécaires et documentalistes] est certainement la prise en compte du rôle central de l'utilisateur⁶. » Travaillons sur l'interaction entre public et bibliothèque, beaucoup plus que nous ne l'avons fait jusqu'à présent. La médiation ? D'accord. Mais dans les deux sens ! Quant aux techniques, on les voit trop du côté du traitement documentaire, de la collection. Elles se situent de plus en plus du côté de l'accès, de la médiation, fût-elle automatique. Ce qu'il y a de plus intéressant et de plus novateur dans les techniques documentaires actuelles, bouleversées par le web, ce n'est pas la gestion des collections, c'est celle des accès.

À QUI DONNER ENVIE DE DEVENIR BIBLIOTHÉCAIRE ?

Au fond la grande question qui se pose dans les années qui viennent, alors qu'un redoutable défi démographique⁷ impose un renouvellement massif de génération, est la suivante : à qui allons-nous donner envie d'entrer dans le métier ? Cette question est un préalable à tout le reste. En découleront des cursus de formation et, tant que perdurera la fonction publique à la française, des épreuves et programmes de concours.

Je tremble que la rumeur des épreuves de ce concours de bibliothécaire territorial ne fasse passer un terrible message : si tu veux réussir, potasse les procédures et apprends par cœur des lois et règlements. Reconnaissons-le, l'image ringarde du bibliothécaire existe. Reconnaissons-le, nous en sommes en partie responsables. Claude Poissenot écrit que les bibliothèques « participent à la sélection de leurs publics ». Les bibliothécaires participent aussi, et pas seulement par des épreuves de concours, à la sélection de leurs successeurs.

Tâchons que se recompose un paysage simplifié de formations propres à permettre des concours sur titre, ce qui aujourd'hui n'est guère possible sauf à un niveau bac+2 auquel l'Europe laisse peu d'avenir⁸. Mais faisons attention. Laissons des ouvertures, permettons

les vocations tardives, les chemins de traverses, les apports inattendus. Permettons les reconversions et la reconnaissance des acquis, ce que les fonctions publiques ne savent pratiquement pas faire. Mixons les équipes avec des compétences diverses, dans une pluralité de métiers.

Pour se reproduire, car il est utile à la société et aux individus, le métier de bibliothécaire a besoin de cœur. Mais pas d'un cœur sec. Accueillons les générations nouvelles à cœur ouvert.

Dominique LAHARY

1. Voir le site : <http://sosbibli.free.fr>.

2. « Accéder ou acquérir : une véritable alternative pour les bibliothèques ? », Maurice B. Line, in *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 1.

3. « Les bibliothèques de lecture publique vues d'outre-Rhin », in *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n° 5.

4. *Accueillir et intégrer des personnels non permanents*, sous la dir. de Frédérique Mondon, Paris, Tec et doc ; Villeurbanne : Presses de l'Enssib, (La boîte à outils) 2002.

5. « À quoi sert la sociologie » [compte rendu], in *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n° 6.

6. *Regards sur le métier de documentaliste : entretien avec Marie-Pierre Réthy et Jean-Philippe Accart*, juillet 2000.

<http://savoircsdi.cnfpt.fr/missions/metier/accartrethy/accartrethy.htm>

7. *Enquête démographique sur les personnels des bibliothèques*, ministère de la Culture ; ministère de l'Éducation nationale ; CNFPT. [Paris] : [ministère de la Culture ; ministère de l'Éducation nationale ; CNFPT], [2001].

8. Les cursus universitaires sont en train de converger au sein de l'Union européenne selon le schéma 3/6/9.

Ces annonces sont publiées sous l'entière responsabilité de la collectivité émettrice.

OFFRES D'EMPLOI

1

La ville d'**Albertville** recrute par mutation ou sur liste d'aptitude
un **assistant ou assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet (création de poste)**

✓ **Profil du poste (à pourvoir rapidement)**

En relation avec la direction et les différents pôles de la médiathèque, vous aurez trois missions essentielles.

1. Accueil : responsabilité du pôle accueil, planning général du service public, définition d'une politique d'accueil de groupes, accueil du public lors de l'ouverture du public.

2. Information / communication : responsabilité de la gestion et de la communication des périodiques en collaboration avec un agent du service, responsabilité du pôle multimédia, rédaction des différents documents à destination du public, suivi global de l'information interne et externe.

3. Animation : élaboration du programme d'animations en relation avec la direction et les autres pôles, contacts avec les intervenants, suivi des conventions et du budget, rédaction de bibliographies.

Vous possédez une bonne culture générale, le sens de l'accueil, du service public et du travail en équipe, ainsi qu'une bonne pratique des outils informatiques. Connaissance du logiciel OPSYS / ALOES appréciée.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV et photo) à :

Monsieur le Maire d'Albertville
Direction des ressources humaines
BP 104 73207 Albertville Cedex

Contact : Joëlle Guidez
Tél. : 04 79 10 44 70
joelle.guidez@albertville.com

Formation à Strasbourg, 31 mars - 3 avril 2003

Les politiques culturelles européennes

✓ **Programme :** financements européens des projets culturels ; montage de projets dans le cadre du programme Culture 2000 ; autres sources de financements potentielles ; concrétisation de partenariats européens et acteurs européens à connaître ; relations culturelles internationales d'une ville européenne : l'exemple de Strasbourg ; exemples de projets culturels transfrontaliers de la Région Alsace ; politique du Conseil de l'Europe ; formation et mobilité des agents de la filière culturelle dans les autres États européens.

✓ **Coût :** 1 350 €

Inscription – renseignements : Viaregio
25, allée de la Robertsau 67000 Strasbourg
Tél. : 03.88.24.97.60 - Fax : 03.88.36.86.58

2

La bibliothèque (service des périodiques) de la Maison des Sciences de l'Homme propose un CDD d'aide de bibliothèque pour une durée de 9 mois, à partir de mars 2003

✓ **Contenu du poste :**

- Traitement des factures relatives à 1 500 titres
- Gestion des revues reçues en service gratuit
- Participation au traitement des dons et des doubles
- Participation aux tâches générales du Service
- Participation au service public

Niveau de formation souhaité : diplôme d'auxiliaire de bibliothèque délivré par l'ABF

✓ **Compétences et qualités demandées :**

- Connaissance et pratique des outils bureautiques (Word, Excel)
 - Rigueur et sens du travail en équipe et des contacts humains
- La connaissance de l'anglais serait un plus

Contact :

Adresser CV à Madame Valette (valette@msh-paris.fr)
Fondation de la Maison des sciences de l'homme
Bibliothèque, Service des périodiques
54, boulevard Raspail
75270 PARIS Cedex 06

EXPOSITION ZOLA SUR AFFICHES

À l'occasion de la commémoration du centenaire de la mort d'Émile Zola, la BNF a réalisé une grande exposition consacrée à « Zola, peintre de la vie moderne » et une petite exposition autour du *Bonheur des Dames*. Le service d'Action pédagogique de la BNF propose autour de ces deux expositions une série de 10 affiches pédagogiques. Elle est envoyée sans frais aux institutions culturelles, sur demande motivée au 01 53 79 41 00 ou formulée par mail à l'adresse suivante : Nadine.berca@bnf.fr

Entre mythe et réalité, l'univers de Zola y est évoqué autour d'une dizaine de thèmes, littéraire, historique, sociologique ou politique : l'atelier d'écriture, Les Rougon-Macquart, Le Paris d'Émile Zola, Zola et la question sociale, L'immeuble parisien, Zola et la modernité, Le mythe de la machine, L'atelier de l'artiste, Figures de femmes, Zola dans l'affaire Dreyfus.

■ Les annonces de demandes d'emploi sont gratuites pour les adhérents de l'ABF.

■ Pour les offres, consulter ABIS :
Tél. : 01 40 22 63 11 – Fax : 01 55 33 10 31
abis@abf.asso.fr

